

RAPPORT D'ÉVALUATION – MASTER

Université de Nantes

Bilan du champ de formations Sociétés

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 06/11/2020

Rapport publié le 20/04/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Philippe Lhernould, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations Sociétés et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- *Master Comptabilité - contrôle - audit*
- *Master Contrôle de gestion et audit organisationnel*
- *Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme*
- *Master Droit notarial*
- *Master Droit pénal et sciences criminelles*
- *Master Droit privé*
- *Master Droit public*
- *Master Droit social*
- *Master Économétrie, statistiques*
- *Master Économie et management publics*
- *Master Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*
- *Master Études européennes et internationales*
- *Master Gestion de patrimoine*
- *Master Gestion des ressources humaines*
- *Master Interventions et développement social*
- *Master Management*
- *Master Management de l'innovation*
- *Master Management des systèmes d'information*
- *Master Management et administration des entreprises*
- *Master Marketing, vente*
- *Master Monnaie, banque, finance, assurance*
- *Master Sociologie*

Présentation

L'université de Nantes est organisée autour de quatre pôles stratégiques, dont l'un s'intitule *Sociétés*. À travers ce pôle, l'Université de Nantes entend soutenir le développement d'une synergie dans le domaine des formations et des services de plusieurs composantes.

Miroir de cette organisation en pôle, **le champ sociétés est un ensemble de 22 mentions de master rattachés à quatre composantes (Faculté de Droit et des Sciences politiques ; Institut d'administration des entreprises (IAE) ; Faculté de Sociologie ; Institut de préparation à l'Administration générale)**. Les masters expertisés relèvent de trois grandes disciplines : Droit et Sciences politiques ; Economie-gestion ; Sciences humaines et sociales

Les enjeux des mentions expertisées épousent assez fidèlement la division disciplinaire exposée ci-dessus. Les mentions relevant de l'économie-gestion évoluant dans un environnement hyper concurrentiel, à la fois universitaire et hors de l'université (écoles de commerce), différents aspects sont mis en avant : originalité et diversité de l'offre, ouverture à l'international, professionnalisation, qualité du service rendu. Les mentions relevant du domaine juridique, qui proposent une offre de formation assez classique mise à part quelques formations plus originales (ex. mention *Études européennes et internationales*), ont comme défi d'achever la transition vers la logique master en deux ans, c'est-à-dire dépassant les anciens découpages maîtrise/DEA-DESS, tout en ajustant l'offre afin qu'elle réponde au mieux aux besoins de professionnalisation des étudiants dans un environnement régional concurrentiel. Enfin, pour ce qui concerne les deux mentions « sciences humaines et sociales », l'objectif de professionnalisation apparaît comme central dans la politique d'attractivité mise en place.

Avis global

Dans une métropole porteuse et une région dynamique, les masters du champ Sociétés sont attractifs. Alors même qu'il existe une forte concurrence de nombreuses universités et établissements du grand ouest, l'offre de formation, très étoffée, trouve son public.

Les masters sont généralement bien structurés, avec une participation équilibrée des enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels. Malgré son ampleur, surtout en économie-gestion et en droit, l'offre est globalement bien coordonnée. Les maquettes sont bien construites, avec une offre transversale en M1 et une spécialisation en M2, et visent à proposer de véritables masters en deux ans (sur la base d'une sélection en M1), et non une addition de M1 suivis de M2. Tout n'est cependant pas parfait, quelques mentions continuant de fonctionner de manière tubulaire, essentiellement en droit, où l'on croit retrouver les anciens découpages maîtrises / DEA-DESS. En conséquence, des parcours apparaissent plus juxtaposés qu'intégrés dans certaines mentions.

De nombreux dispositifs d'assurance qualité sont en place, spécialement en économie-gestion, l'IAE ayant une politique active en la matière. Les processus d'évaluation des connaissances sont bons, de même que les taux de réussite.

Le trait commun des masters expertisés est de mettre l'accent sur la professionnalisation. Les masters en économie-gestion sont particulièrement sensibles à cette démarche, ce qui leur permet notamment d'être attractifs face à la concurrence des écoles de commerce. Les deux masters « sciences sociales » sont également très tournés vers la professionnalisation, ce qu'il convient de saluer. Les mentions en droit ne sont pas en reste, même si les efforts restent à poursuivre pour certaines mentions ou certains parcours.

En lien avec la dimension professionnalisante, **les partenariats apparaissent nombreux et plutôt bien formalisés.**

Il existe bien entendu des leviers d'amélioration.

Revers de la forte professionnalisation, **la dimension recherche des formations n'est pas toujours fortement affirmée dans les formations. Très présente dans certaines formations, la place de la recherche n'est cependant pas homogène au sein du champ.** Le nombre de doctorants et de thèses soutenues, pas toujours clairement renseigné, est insuffisant. Si on peut comprendre qu'un souci d'efficacité ait guidé les masters de gestion à concentrer la recherche sur une seule mention, cette méthode, qui fait indirectement survivre les DEA/DESS, devrait faire l'objet d'une évaluation quant à ses résultats. Il n'est pas certain qu'il soit satisfaisant d'écarter d'une vraie sensibilisation à la recherche les autres étudiants. Quant aux masters en droit, un effort supplémentaire devra être fourni par plusieurs mentions ou parcours, ce qui ne saurait occulter le fait que d'autres mentions présentent des inscriptions en thèse tout à fait honorables.

On regrettera que le suivi des étudiants ne soit pas au niveau de l'ambition professionnalisante des mentions. Le sort des étudiants non diplômés est généralement inconnu, en particulier celui des étudiants de M1 qui ne poursuivent pas en M2, tandis que le suivi des diplômés manque de précision, outre le fait que les données collectées sont anciennes. On soulignera cependant l'effort de certaines mentions (*Économie-gestion*) qui ont mis en place leurs propres outils de suivi.

Autre regret, la politique en matière d'apprentissage et de formation continue est, mis à part quelques mentions, insuffisamment développée.

Un espace commun de progrès porte sur la politique internationale. Si l'on met à part un petit nombre de mentions proactives, les faiblesses sont diverses : peu de cours de langues, peu de cours dispensés en langue étrangère, flux de mobilité sortante visiblement faibles (en l'absence de données précises).

Il apparaît enfin que le champ est une construction artificielle. Est réunie une série de formations pour lesquelles il n'y a pas de véritable politique commune. La diversité des règles applicables en matière de stage ou de règlements d'examen, pour ne prendre que deux exemples, illustre ce manque de cohérence globale. Quelques formations ou parcours, peu nombreux cependant, interrogent sur leur avenir, une restructuration/réorientation semblant pertinente (ex. parcours *Droit social – MRH* de la mention *Droit social*, alors qu'il existe une mention *Gestion des ressources humaines*).

Sur le plan du pilotage, les formations doivent fournir un effort supplémentaire pour développer les conseils de perfectionnement, qui doivent fonctionner de manière effective et être intégrés dans le processus d'amélioration continue des formations. Le pilotage est encore trop souvent au niveau des parcours, héritage des anciens DEA/DESS. Les outils de pilotage existants ne sont pas suffisamment appropriés.

Analyse détaillée

Finalité des formations au regard d'un affichage global de l'ensemble de formations.

D'une manière générale, l'organisation des formations, telle qu'énoncée dans les dossiers, est en mesure de répondre aux attentes en matière d'acquisition des compétences personnelles et professionnelles.

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairs et bien définis, connus des étudiants et des publics intéressés. L'organisation des formations, telle que décrite dans les dossiers, permet de répondre aux attentes en matière d'acquisition des compétences personnelles et professionnelles.

Les formations sont en cohérence avec les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) en règle générale.

Il existe une adéquation entre les maquettes des formations et leurs objectifs ainsi que leurs débouchés professionnels. En effet, les débouchés en termes de métiers sont cohérents avec les enseignements proposés.

Les suppléments au diplôme ne sont pas documentés (sauf exceptions : *Master Droit privé* et *Master Sociologie*) ou demeurent sommaires (ex : *master droit de l'Environnement et de l'Urbanisme*, *master interventions et développement social*, *master Management des systèmes d'information* et *master Droit pénal et sciences criminelles*). Cette carence est parfois juste compensée par une fiche dite « référentiel » (ex : *master Monnaie, banque, finance, assurance* et l'ensemble des masters de gestion).

Les formations ne se positionnent que très peu vers les certifications professionnelles (à l'exception des mentions *Econométrie statistiques*, *monnaie banque finance assurance*, ainsi que *contrôle de gestion et audit organisationnel*).

Synthèse du positionnement des formations dans l'environnement recherche, socio-économique ou culturel.

Les formations sont très bien intégrées et rayonnent, tant au plan local, régional, voire national, avec dans l'ensemble des partenaires variés (entreprises, institutions, organismes publics, collectivités). Des partenariats académiques sont soulignés au niveau national (ex. *master Droit privé et école de commerce Audencia*) et international (ex. mentions *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, *Management de l'innovation*). Certains masters se distinguent au niveau régional (ex. *masters Contrôle de gestion et Audit organisationnel*), d'autres au niveau national (ex. parcours *Ingénierie en projets européens et internationaux*). Certains masters sont délocalisés, essentiellement en Asie (ex. *masters Marketing vente, Monnaie, banque, finance, assurance*).

Au niveau de la recherche, les masters s'appuient sur des laboratoires reconnus. Il reste que, d'une manière générale, le champ n'accorde pas une importance suffisante à la recherche, ce qui se traduit par un nombre insuffisant d'inscriptions en thèse, faiblement et/ou mal documentées, les relations avec les écoles doctorales étant rarement mentionnées.

Traits caractéristiques de l'organisation pédagogique de cet ensemble de formations

Les formations du champ Sociétés sont organisées classiquement, en quatre semestres et mettent en œuvre le système européen d'enseignements capitalisables. Quelques exceptions sont à noter pour certains parcours des mentions du champ (ex. le parcours *Banque, finance, assurance internationale* de la mention *Monnaie, banque, finance, assurance* se déroule en 15 mois).

Une partie des formations du champ Sociétés est ouverte en alternance. La majorité des formations assure des enseignements en présentiel et ne propose donc pas une offre à distance, à l'exception du master de droit public.

Peu d'informations concrètes sont rapportées sur les enjeux de la formation tout au long de la vie. Certaines formations sont toutefois accessibles à la reprise d'études, et accessibles en formation continue (ex. mention *Monnaie, banque, finance et assurance*). Les formations proposent pour la plupart d'entre elles d'obtenir le diplôme via une validation des acquis de l'expérience (VAE) et/ou une validation des études supérieures (VES). Toutefois l'utilisation effective de ces dispositifs n'est pas systématiquement rapportée. La plupart des formations du champ n'étant pas conçues en blocs de compétences, cela explique peut-être la difficulté de visibilité et d'accès au diplôme par les dispositifs de VAE/VES. Cela pose particulièrement problème dans des formations rattachées à des certifications professionnelles comme la mention *Interventions et développement social*. En revanche, les approches par projets ou autres types d'approches pédagogiques sont mises en avant dans la plupart des formations.

Concernant l'accueil d'étudiants ayant des contraintes spécifiques, il est régulièrement fait mention des dispositifs existant pour les sportifs de haut niveau et les étudiants en situation de handicap. Les aménagements ne se réduisent pas à une simple dispense d'assiduité et offrent un suivi relativement bien personnalisé aux besoins spécifiques de ces étudiants. Il est également possible de suivre une année de formation en deux. Les informations sur l'utilisation de ces dispositifs au sein des formations du champ sont cependant peu détaillées et l'on ne sait pas si elles reçoivent effectivement application.

L'approche par compétences est appropriée de manière très différente suivant les formations. La plupart mentionnent ne pas l'avoir adoptée, quand d'autres l'ont davantage formalisée (ex. master *Gestion des ressources humaines*). Certaines formations (ex. masters *Comptabilité-Contrôle-Audit* et *Contrôle de gestion et Audit organisationnel*) mentionnent une réflexion en cours et notamment l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Il semble globalement y avoir une incompréhension sur ce que recouvre l'approche par compétences par manque de formation des équipes. Certaines formations sont ainsi organisées partiellement en approche compétences, mais sans lien direct avec la fiche RNCP par exemple

Le principe de seconde chance ne s'applique pas dans un nombre important de formations. Ainsi, les masters *Droit de l'environnement de l'urbanisme, Droit privé, Droit social, Études européennes* ne l'appliquent pas, tandis que les masters *Gestion de patrimoine, Gestion des ressources humaines ou Monnaie, banque, finance et assurance* le mettent en pratique. Il en est de même pour les modalités de compensation intersemestrielles. La mise en œuvre disparate des modalités de validation de diplôme entre non seulement les mentions mais également au sein des parcours, porte atteinte à la lisibilité de l'offre pédagogique. Lorsqu'elles ne sont pas existantes, les justifications à leur absence ne sont pas apportées.

Les formations prévoient des enseignements transversaux en première année. Ces enseignements sont mutualisés entre parcours, et parfois avec d'autres mentions afin d'assurer un socle commun cohérent de connaissances transversales. Toutefois la volonté de mutualiser certains cours a pu conduire à une organisation coordonnée artificielle (ex. mention *Droit de l'environnement et urbanisme, Droit public, Sociologie*). Cette situation est d'autant plus prégnante dans le master *Études européennes et internationales* où les mutualisations d'enseignements n'existent quasiment pas, cela nuisant également à la lisibilité de la formation.

Les formations accordent une place assez variable à la recherche. Certaines formations sensibilisent les étudiants à la recherche dès la première année du master via des cours d'initiation à la recherche (ex. mention GRH), d'autres uniquement en deuxième année. La dimension recherche des formations n'est cependant pas toujours fortement affirmée dans les formations : elle peut être réduite à une unité d'enseignement (UE) ou aux enseignements donnés par les enseignants-chercheurs dans certains parcours quand d'autres mettent en place des liens plus forts avec les laboratoires (ex. mentions *Sociologie, Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*). L'exercice du mémoire tient une place importante dans les formations du champ, mais n'est pas obligatoire dès la première année (ex. mention *Droit de l'environnement et urbanisme*). Seuls quelques masters affichent clairement l'objectif central de mener les étudiants à la poursuite d'études en doctorat (ex. mentions *Droit privé, Sociologie*). La plupart du temps, il s'agit d'une option secondaire. Le lien avec un laboratoire de recherche n'est pas toujours explicité (ex. mention *Intervention et développement social*), les écoles doctorales sont rarement mentionnées et il pourra être regretté que certaines formations ne

confrontent que peu leurs étudiants à la recherche (ex. mentions *Gestion de patrimoine, Marketing vente, Interventions et développement social*). Les étudiants des différentes formations sont sensibilisés à l'intégrité scientifique, via notamment des cours de méthodologie de mémoire et/ou de recherche. L'établissement s'est doté d'une charte anti-plagiat et des outils de lutte contre le plagiat sont utilisés.

La connaissance du milieu professionnel est acquise classiquement grâce à l'intervention de professionnels du secteur dans les formations. La plupart des formations assurent donc une professionnalisation assez poussée. L'Université de Nantes accompagne les étudiants vers l'insertion professionnelle grâce à différents dispositifs qui vont de l'aide à la rédaction de *curriculum vitae* et la préparation aux entretiens, jusqu'à la mise à disposition d'une banque d'offres de stages et un observatoire de l'insertion professionnelle.

La politique de stage est variable entre les deux années de master. En deuxième année, les stages, de durées variables, sont obligatoires dans la plupart des formations. En première année, les stages apparaissent la plupart du temps facultatifs, quelques formations l'ayant rendu obligatoire (ex. mention *Monnaie, Gestion du patrimoine*). Les modalités d'encadrement et de suivi des stages ne sont pas systématiquement explicitées dans toutes les formations, certains ne semblent pas faire l'objet d'un encadrement spécifique.

Les enseignements de langues sont inclus dans les formations à des degrés divers : si les formations présentées comportent des enseignements de langue vivante 1 en première année, un certain nombre n'en comportent plus en deuxième année (ex. mention *Études européennes et internationales*). Seules quelques mentions incluent des enseignements en langue étrangère au sein d'un ou plusieurs de leurs parcours (ex. mention *Économie et management publics, mention Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*) et parfois l'obligation de passer la certification TOEIC (*test of English for International Communication*) (ex. mentions *Contrôle de gestion et audit organisationnel, Gestion des ressources humaines*). Les formations qui mentionnent des mobilités entrantes et sortantes ne reportent que rarement les effectifs de ces mobilités. Certaines formations affichent une internationalisation poussée, via notamment l'existence d'un parcours délocalisé (ex. mention *Marketing, vente*). D'autres au contraire se caractérisent par une absence marquée d'ouverture internationale qui n'est pas toujours justifiée par l'autoévaluation, comme le master de *Gestion de patrimoine*. L'absence d'internationalisation est parfois justifiée par la spécificité nationale des débouchés professionnels (ex. mentions *Droit notarial, Interventions et développement social*).

Les formations se sont emparées des outils numériques mis à disposition par l'Université, notamment de la plateforme MADOC qui permet de déposer en ligne des supports de cours et des informations sur les formations. Certaines vont plus loin et intègrent des outils plus poussés comme la mise à disposition de logiciels à distance ou l'initiation à l'utilisation de logiciels professionnels (ex: master *notariat, master Management, master Gestion de patrimoine*). De manière générale, l'utilisation de ces outils numériques apparaît donc assez classique.

Traits caractéristiques du pilotage de cet ensemble de formations

Les équipes pédagogiques sont clairement identifiées au sein de la plupart des formations et respectent les équilibres enseignants-chercheurs / professionnels. Les interventions de professionnels représentent en général entre 30 et 40 % des heures d'enseignement, allant de 25 % en première année, à parfois plus de la moitié en deuxième année. Cette part croissante apparaît comme un gage de qualité et de professionnalisation, mais il convient d'être vigilant sur les professions exercées par les vacataires, pas toujours renseignées. Par ailleurs, certaines formations pèchent par le manque d'interventions d'enseignants chercheurs (ex. mentions *Gestion du patrimoine* ou *Monnaie, banque, finance, assurance*) et par la quasi absence de professionnels du secteur (ex. mentions *Droit de l'environnement et urbanisme* pour l'un de ses parcours ; mention *Droit pénal* où seulement 26 % des enseignements sont assurés par des professionnels).

Certaines formations semblent pilotées davantage au niveau du parcours qu'au niveau de la mention, nuisant à la lisibilité générale de l'offre de formation. C'est notamment le cas dans des mentions qui font par ailleurs l'objet d'une faible mutualisation des enseignements au sein de la mention ou qui comportent des parcours très différents (ex. *Droit de l'environnement et de l'urbanisme, Droit public, Études européennes et internationales*). Ces mentions semblent ainsi avoir été conçues davantage comme un simple regroupement de formations préexistantes que comme un ensemble cohérent.

Les rôles et les responsabilités des équipes pédagogiques sont généralement bien définis. Certaines responsabilités sont conjointement exercées par des enseignants chercheurs et des professionnels permettant ainsi de croiser les compétences pour les formations à visée professionnelle (ex. master *Management des systèmes d'information*). La concertation avec les parties prenantes et le pilotage se structurent généralement autour du conseil de perfectionnement. Il s'agit néanmoins d'une pratique inégalement adoptée par les formations du champ, puisque certaines d'entre elles renseignent sur l'existence et la composition du conseil de perfectionnement (ex. master *Contrôle de gestion et Audit organisationnel*), tandis que d'autres ne le mentionnent pas ou peu (ex. master *droit notarial*), certains masters ou parcours n'étant pas dotés de cet organe de pilotage (ex. parcours du master *Monnaie, banque, finance, assurance*). Certains masters se sont

dotés d'autres outils de pilotage, comme des conseils d'études (ex. master *Monnaie, banque finance et assurance*). L'usage des conseils de perfectionnement est très hétérogène au sein du champ tant dans leur composition, que leur fréquence. Les ordres du jour, les comptes rendus ne sont pas systématiquement connus et communiqués.

Le rôle et la constitution du jury sont connus des étudiants au sein de la plupart des formations. Les modalités des contrôles des connaissances sont également communiquées aux étudiants, mais pas toujours avec précision (ex. mention *Droit notarial*).

Traits caractéristiques des dispositifs d'assurance qualité s'appliquant à cet ensemble de formations

Certains masters du champ Sociétés de l'université de Nantes disposent de dispositifs d'assurance qualité. Plusieurs d'entre elles, et notamment toutes celles de management, ont adhéré à la démarche Qualicert qui certifie leurs procédures tant celles de suivi des flux entrants et sortants que de publicité des données. Il est cependant difficile de percevoir la valeur ajoutée de cette certification dans les dossiers présentés.

A l'exception de formations récentes (ex. masters *Économie et management publics, Gestion de patrimoine*), **elles connaissent les flux entrants d'étudiants**, à de rares singularités près (ex. masters *GRH, Management*). Ces données sont produites par les services de l'Université de Nantes, qui détaillent le profil des étudiants. Le recrutement des étudiants est réalisé par une procédure publicisée (SURF), sur le site internet de l'université ou des composantes.

L'attractivité des formations est globalement très bonne, ce qui devrait faciliter le passage au recrutement sélectif en M1 pour les formations juridiques.

Les taux de réussite et d'insertion professionnelle au niveau de la mention et parfois des parcours sont analysés par les services de l'université, mais les enquêtes sont trop anciennes. Parfois, les responsables pédagogiques de mention ou de parcours mènent également des enquêtes auprès des diplômés afin de disposer de données directes (ex. mentions *Sociologie, Management de l'innovation*). Des réseaux d'anciens ont pu être constitués également (ex. mention *Droit public*), parfois par le biais de réseaux sociaux (ex. mention *Économétrie, statistiques*). Le suivi des diplômés se révèle donc relativement complet au niveau des mentions, à l'exception des formations récentes qui ne disposent pas encore d'enquêtes complètes ou de formations qui disposent de données relativement anciennes et pas mises à jour (ex. mentions *Droit notarial, Droit social*). Ces données sont parfois transmises au conseil de perfectionnement et aux services de l'université, mais cela ne semble pas toujours être le cas. En revanche, les flux de non diplômés sont peu connus et analysés, cet élément est cependant rarement précisé dans les rapports d'autoévaluation.

La démarche d'autoévaluation fait l'objet d'une plus grande disparité dans son institutionnalisation et son appropriation. La plupart des mentions ont fini par mettre en place un conseil de perfectionnement, celui-ci étant parfois très récent (ex. mentions *droit privé, droit de l'environnement et urbanisme*) quand d'autres n'en disposent pas encore au niveau de la mention (ex. mentions *Droit social, Sociologie, Études européennes et internationales*). Les modalités de réunion et d'organisation de ces conseils de perfectionnement sont précisées la plupart du temps (réunion annuelle au minimum), des disparités sont cependant observées (pas de compte-rendu la plupart du temps, composition du conseil pas toujours donnée) et leur effectivité peut être questionnée.

Une évaluation qualitative et/ou quantitative des enseignements est en place pour quelques mentions (ex. mentions *GRH, Droit public*) et ces résultats sont utilisés dans une démarche d'amélioration continue. Certaines mentions n'ont cependant pas formalisé ces démarches, si bien que la mise en œuvre de l'autoévaluation demeure très floue (ex. mentions *Interventions et développement social, Économie et management publics, Droit privé*) ou faite seulement au niveau des parcours (ex. mentions *Sociologie, Études européennes et internationales*).

Synthèse des résultats constatés dans les formations (réussite, insertion, poursuites, etc.)

L'analyse du champ révèle une **bonne attractivité des formations**, sauf exceptions (ex. masters *Économie et management publics, Management de l'innovation*). Le master *Sociologie* présente de ce point de vue des disparités entre parcours avec une faiblesse significative d'attractivité concernant le parcours action publique territoriale.

Les effectifs sont satisfaisants, là encore en dépit de quelques points de vigilance (ex. master *Management de l'innovation, master Management des systèmes d'information*). Il peut y avoir une certaine disparité au sein des parcours d'une même mention (ex. master *Droit public*), point sur lequel il convient d'être attentif, même si l'application récente de la sélection à l'entrée du M1 peut brouiller l'analyse.

On observe un **bon taux de réussite** avec parfois des fluctuations selon les années (ex. master *Sociologie*). Les abandons sont rares. On remarque à quelques endroits une baisse des résultats (ex. M1 master *Droit privé*) ainsi qu'une déperdition entre les deux années de la mention. Si ce phénomène s'explique par la traditionnelle sélection à l'entrée de la deuxième année qui a désormais lieu en M1, il conviendra de définir une stratégie de sélection claire pour l'entrée en master.

L'insertion professionnelle est satisfaisante tant pour ce qui est du taux d'emploi que de leurs stabilité et niveau, réserve faite de nuances tenant à la jeunesse de certaines formations (ex. master *Économie et management publics*), à la disparité entre parcours (ex. master *Droit privé*) ou au manque d'information (ex. master *Management de l'innovation*).

Il convient de relever la **faiblesse générale des poursuites d'études en doctorat** (entre aucune poursuite, absence de données ou modestie des inscriptions) alors même que la formation à la recherche occupe une place réelle dans la plupart des masters..

Conclusion

Principaux points forts

- Des formations attractives au niveau régional, national et un bon ancrage régional dans le tissu socio-économique
- Une offre de formation très diversifiée
- Une sensibilisation notable à la recherche à l'échelle des masters
- Une solide insertion professionnelle à l'issue des formations des diplômés et des débouchés en cohérence avec l'offre pédagogique
- De bons taux de réussite

Principaux points faibles

- Des données imprécises ou anciennes sur le devenir des diplômés et non diplômés
- Un pilotage peu formalisé et une faible appropriation de ses outils (ex. Conseil de perfectionnement)
- Des parcours plus juxtaposés qu'intégrés dans certaines mentions
- Une ouverture insuffisante à l'international
- Une réflexion insuffisante sur le recours à l'alternance et à la formation continue
- Une faiblesse générale des poursuites en doctorat
- Une fragilité des effectifs de certains parcours

Recommandations

Pour consolider l'attractivité et le bon ancrage des formations du champ *Sociétés*, il paraît nécessaire de mettre en place une stratégie renforcée, à l'échelle du champ, sur plusieurs points : accompagner l'internationalisation dans les domaines où cela constitue un atout (flux d'étudiants, partenariats), engager une réflexion approfondie sur la place de l'apprentissage et de la formation continue, accroître l'approche par compétences, renforcer les poursuites en doctorat. Le pilotage devra être mieux formalisé et ses outils appropriés, en particulier les conseils de perfectionnement, lesquels doivent être des acteurs du processus d'évolution des formations. Enfin, une meilleure traçabilité des diplômés et non diplômés est indispensable pour une partie des mentions qui n'ont pas mis d'outils spécifiques en place. Cet ensemble de recommandations doit servir à donner au champ *Sociétés* une contenance plus homogène. En l'état actuel et malgré les efforts menés, celui-ci correspond plutôt à une somme de masters qu'à un ensemble de formations lisible et cohérent.

Fiches d'évaluation des formations

MASTER COMPTABILITÉ-CONTROLE-AUDIT

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Comptabilité-Contrôle-Audit* (CCA) vise à former des étudiants aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, et plus largement aux postes de responsabilité et de direction dans les domaines de la comptabilité, de l'audit et des finances. Cette formation, sur un parcours unique de 2 années (M1 et M2), est ouverte, sur sélection, à des étudiants issus principalement des Licences comptabilité-contrôle, et permet, outre l'entrée en stage d'expertise comptable, d'obtenir toutes les dispenses possibles du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG). Par sa dénomination, et son programme, elle est reliée, au niveau national, à l'ensemble des masters CCA similaires.

Elle se déroule exclusivement à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Economie & Management de Nantes.

Ses enseignements sont mutualisés avec le master CGAO (Contrôle de gestion et audit organisationnel).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs du master CCA, ainsi que ses compétences et ses débouchés, sont très bien décrits, aussi bien dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) que sur les documents de présentation au sein de l'IAE.

L'orientation principale de ce master pour l'accès aux professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, lui confère une très grande cohérence entre les compétences visées et les débouchés professionnels. Elle lui permet également de bénéficier d'un partenariat fort avec les organismes professionnels concernés, y compris avec la direction régionale des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion (DFCG).

L'obtention par ce diplôme de l'ensemble des dispenses possibles du DSCG constitue le socle de la finalité de cette formation.

Il n'y a pas, dans l'immédiat de supplément au diplôme présenté.

Positionnement dans l'environnement

Le master CCA bénéficie d'une très bonne implantation locale, par les partenariats noués avec des entreprises ou des institutions impliquées fortement dans cette formation, comme la DFCG, l'Ordre des Experts Comptables et la Compagnie des Commissaires aux Comptes, ainsi que de nombreux cabinets d'expertise comptables de la région nantaise, et un partenariat exclusif en France avec le cabinet international Ernst and Young et le cabinet BDO par ses antennes régionales.

La formation est unique au sein de l'Université de Nantes et niveau des Pays de la Loire, mais classique au niveau national. Elle se distingue néanmoins par un parcours sélectif en amont, particulièrement la Licence 2ème année et 3ème année comptabilité-contrôle, qui est un véritable tremplin pour l'entrée dans le M1 CCA (les étudiants concernés bénéficient de conditions de recrutement en M1 moins sélectives). La formation offre, par un partenariat avec l'IUT (Institut Universitaire de technologie) de Nantes, un parcours en alternance depuis 2019 au sein de cet établissement. Elle se prolonge également par le diplôme du DUSCG (diplôme universitaire supérieur en comptabilité et gestion) qui permet de préparer deux épreuves non obtenues par équivalence du DSCG.

Au niveau de la recherche, le master s'appuie sur un laboratoire reconnu, le Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique (LEMNA) disposant d'enseignants-chercheurs dans ce domaine. Les étudiants ont des cours de sensibilisation à la recherche en M2 (24 heures de cours) et réalisent un mémoire de recherche de fin d'études.

La coopération à l'international est assurée, par le biais du réseau national des IAE (IAE France), par un accord avec l'université Mac Gill à Montréal, offrant la possibilité d'une césure entre le M1 et le M2, et par ailleurs la possibilité, dans le cadre d'Erasmus, de suivre le programme du 1er semestre à l'étranger (2 étudiants partis en M1 en 2017-2018 et un étudiant en M1 en 2018-2019).

Organisation pédagogique de la formation

La formation est bien structurée par rapport à ses objectifs. Elle est en cohérence avec la fiche RNCP correspondante et les matières référentes du DSCG. La répartition entre M1 et M2 est bien équilibrée, tant en volume horaire (618 h de présence en M1 et 361 h de présence en M2), qu'en pertinence des enseignements dispensés. Sa maquette est complètement structurée sur la base du programme du DSCG. Une partie de ses enseignements, en M1 et en M2, est, par ailleurs, mutualisée, à hauteur de 45 % des heures, avec le master CGAO (Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel).

La formation propose un parcours en alternance en M1, depuis septembre 2019 (pour l'étendre en septembre 2020 en M2), en partenariat, et en localisation à l'IUT de Nantes. Le master est accessible avec un parcours de formation continue. Le volet de la professionnalisation est bien abordé, tant par les stages prévus en M1 (3 mois), et en M2 (4 à 6 mois), que par la présence d'enseignants professionnels (1/3 des enseignements). Le dispositif VAE est possible dans le cursus. La formation est en mesure d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières.

Dans cette formation, l'approche par les compétences n'est réellement abordée que par les études de cas, et des jeux d'entreprises. La réflexion est en cours sur l'élaboration d'un référentiel et du portefeuille de compétences, ainsi que la définition en blocs de compétence, en lien direct avec transposition réalisée, au niveau national, pour le DSCG.

Le lien avec la recherche est assuré par plusieurs unités d'enseignement spécifiques, la présence significative d'enseignants chercheurs (3 professeurs d'université, 4 maîtres de conférences et 1 enseignant contractuel). Les stages et les projets tutorés sont accompagnés et évalués par des enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans la formation.

La préparation des étudiants à l'international est assurée directement dans le contenu des enseignements par environ 20 % de ceux-ci dispensés en langue étrangère (essentiellement l'anglais), et par le passage obligatoire du TOEIC (Test of English for International Communication) en M2. Les stages à l'étranger s'inscrivent dans le dispositif général prévu par l'Université de Nantes, et plus spécifiquement une année de césure entre M1 et M2 est prévue en partenariat avec l'université Mc Gill de Montréal.

La formation s'appuie sur les outils de l'université (plateforme MADOC-moodle, espace de "cloud computing"). Elle permet aussi de s'initier aux logiciels ACL (audit informatique), RCA (prévisionnel), ERP-SAP, et aux outils de Business Intelligence et de Data Analysis.

Pilotage de la formation

Avec 43 % d'enseignants et d'enseignants chercheurs en poste à l'IAE, l'équipe pédagogique est en adéquation avec le niveau de spécialisation du diplôme. Les représentants du monde socio-professionnel se situent en bonne place dans la diversification de cette équipe, et assurent, avec 1/3 des heures d'enseignement un bon niveau de professionnalisation.

La responsabilité du pilotage et le suivi des étudiants, et particulièrement des stages et des jurys d'évaluation, est assurée par des enseignants très qualifiés (les professeurs d'université représentent 11% et les maîtres de conférences 14% des intervenants). La co-direction du diplôme est assurée par un maître de conférences du champ comptabilité, et un enseignant contractuel expert-comptable et spécialisé en comptabilité et fiscalité. Le pilotage et le suivi des étudiants disposent des moyens nécessaires, et la coordination et la concertation avec les différents acteurs sont bien assurées par une bonne périodicité (de l'ordre du trimestre).

Le conseil de perfectionnement répond, dans sa composition, le contenu de ses réunions, et la communication de ses documents, aux exigences liées à la certification Qualicert de l'IAE dont il bénéficie. Il ne se réunit qu'une fois par an. Il est commun aux 2 masters, CGAO et CCA, par pure commodité et en raison de cours mutualisés.

Les modalités de contrôles et d'évaluations sont connues et accessibles par tous les acteurs. Tous les enseignements font l'objet d'évaluations individuelles et collectives et des modalités de rattrapage sont prévues pour chacune. La validation des ECTS (European credit transfer system) est correctement établie, ainsi que la possibilité de valider les unités d'enseignements du DSCG. Le suivi est bien organisé dans l'évaluation des stages, en lien avec le parcours global de l'étudiant. Le pilotage de la démarche par compétences n'est pas clairement défini.

Dispositif d'assurance qualité

La démarche de certification Qualicert constitue le support d'une bonne garantie d'assurance qualité. Celle-ci est vérifiée dans le suivi qualitatif et quantitatif des flux d'étudiants, sous la forme, notamment d'un tableau de bord annuel.

Les données concernant le recrutement des étudiants, la réussite au diplôme et le devenir des diplômés sont correctement établies. Leur diffusion est publique, notamment par le site internet de l'université avec un espace dédié à la formation.

Les dispositifs d'autoévaluation des enseignements sont bien en place, y compris dans leur communication aux parties prenantes.

Résultats constatés

Les effectifs de cette formation témoignent d'une bonne attractivité ; 200 dossiers de candidature en M1 ont été déposés en 2019 sur une capacité d'accueil de 25. Les inscrits, pour 2019-2020, sont de 26 en M1 et 31 en M2.

Les taux de réussite sont bons puisque, suivant les années, ils se situent entre 95 % et 100 % aussi bien en M1 qu'en M2, et peu ou pas d'abandon entre M1 et M2 ou en cours d'année. Seule l'année 2018 a un taux de réussite de 88 %.

Le taux d'insertion professionnelle est particulièrement élevé puisqu'il se situe autour de 92 % à 18 mois (chiffres de 2016) et à 100 % à 30 mois (chiffre de 2017) avec un nombre de réponses pour l'enquête égal à 25. Les catégories d'emplois obtenus correspondent à la spécialisation du diplôme, avec un niveau de rémunération supérieur à 2100 € nets mensuels pour la plupart. Le taux de satisfaction des diplômés est relativement élevé (68-% satisfaits et 24 % plutôt satisfaits). Les statistiques fournies sur ces points ne sont pas récentes (2017). A noter l'absence, depuis plusieurs années, de poursuite d'études en doctorat, et ce malgré une forte fréquentation du DUSCG (Diplôme Universitaire Supérieur en Comptabilité et Gestion) en poursuite d'études, permettant la préparation des 2 UE du DSCG non dispensées par le master.

Conclusion

Principaux points forts :

- Un label reconnu et attractif et une bonne sélectivité
- Taux de réussite élevé
- Un taux d'insertion professionnelle très élevé
- Bon ancrage de la formation dans son environnement
- Une équipe pédagogique diversifiée avec de nombreux professionnels

Principaux points faibles :

- Partenariat à l'international peu développé
- Faible volume horaire des cours en anglais

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master CCA de l'Université de Nantes est une formation attractive et bien insérée dans son environnement professionnel. Cette formation présente une excellente insertion professionnelle et un degré de satisfaction élevé chez les diplômés, témoignant de la qualité de l'organisation pédagogique. Elle est surtout très bien intégrée dans le réseau des masters éponymes, permettant d'accéder directement à certaines équivalences du DSCG, diplôme national.

Cette formation gagnerait cependant en qualité en développant l'approche par compétences, et en renforçant, suivant les opportunités son partenariat à l'international. La sensibilisation à la recherche plus soutenue permettrait de favoriser les poursuites d'études en Doctorat.

MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (MCGAO) vise à former des étudiants aux métiers de contrôleur de gestion en entreprise. Cette formation, sur un parcours unique de 2 années (M1 et M2), est ouverte, sur sélection, à des étudiants issus principalement des Licences comptabilité-contrôle et Sciences de Gestion. Certains de ces enseignements sont mutualisés avec le master comptabilité-contrôle-audit (CCA). Elle se déroule exclusivement à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Economie & Management de Nantes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs du master CGAO sont très bien décrits, notamment sur les débouchés visés par celle-ci dans les postes de contrôleur de gestion, mais aussi d'auditeur interne, aussi bien dans les PME locales que les entreprises nationales et internationales. Les compétences ciblées s'appuient sur la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et sont affichées auprès des étudiants et autres parties prenantes. Il n'y a pas, dans l'immédiat de supplément au diplôme présenté.

La cohérence de ce master avec les débouchés visés est renforcée par des partenariats avec des réseaux professionnels en lien direct avec la formation comme la DFCG (Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion) et l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle interne).

Positionnement dans l'environnement

Le master CGAO bénéficie d'une très bonne implantation locale, par les partenariats noués avec des entreprises ou des institutions impliquées fortement dans cette formation, comme la DFCG, l'IFACI, l'Ordre des Experts Comptes et la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

La formation est unique au sein de l'Université de Nantes et niveau des Pays de la Loire, mais classique au niveau national. Elle se distingue néanmoins par un parcours sélectif en amont, particulièrement au sein des L3 comptabilité-contrôle et Sciences de gestion qui assure une formation préalable pour l'intégration dans le master.

Au niveau de la recherche, le master s'appuie sur un laboratoire reconnu, le LEMNA (Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique) disposant d'enseignants-chercheurs dans ce domaine. Des enseignements spécifiques à la recherche sont présents en M1 et en M2 (16h de cours en M2) et à la participation des étudiants au Groupe de Recherche en Comptabilité et Contrôle

La coopération à l'international est assurée, par le biais de l'IAE, par un accord négocié par le réseau des IAE (IAE France) avec l'université McGill à Montréal, et par ailleurs la possibilité, dans le cadre d'un accord de reconnaissance de valider certaines épreuves du CIMA (Chartered Institute of Management Accountants). Le dossier ne permet pas d'apprécier combien d'étudiants ont présenté cette certification.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est bien structurée par rapport à ses objectifs. Elle est en cohérence avec la fiche RNCP correspondante. La répartition entre M1 et M2 est bien équilibrée, tant en volume horaire (461 h de présence en M1 et 374 h de présence en M2), qu'en pertinence des enseignements dispensés. Par son contenu, elle permet des équivalences avec des UE du CIMA. Une partie de ses enseignements, en M1 et M2, est, par ailleurs, mutualisée avec le master CCA (Comptabilité Contrôle Audit), à hauteur de 45% des heures. Le parcours proposé offre une progression des démarches de recherche, et peut permettre une poursuite vers le doctorat (dans les 3 dernières années, 1 étudiant est entré en thèse).

La formation ne propose pas de parcours en alternance, mais elle est accessible avec un parcours de formation continue. Le volet de la professionnalisation est bien abordé, tant par les stages prévus en M1 (3 mois), et en M2 (6 mois), que par la présence d'enseignants professionnels (40% des enseignements). Le dispositif VAE (validation des acquis de l'expérience) est bien présent dans le cursus (2 ou 3 par an). La formation est en mesure d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières.

Dans cette formation, l'approche par les compétences n'est réellement abordée que par les études de cas, et des jeux d'entreprises. La réflexion est en cours sur l'élaboration d'un référentiel et du portefeuille de compétences, ainsi que la définition en blocs de compétence.

Le lien avec la recherche est assuré par plusieurs unités d'enseignement spécifiques, la présence significative d'enseignants chercheurs (2 professeurs d'université en M1, 4 en M2, 7 maîtres de conférences en M1 et 2 en M2, et 1 enseignant contractuel), et la participation possible à un groupe de recherche en comptabilité et contrôle. Les stages et les projet tutorés sont accompagnés et évalués par des enseignants chercheurs impliqués dans la formation.

La préparation des étudiants à l'international est assurée dans le contenu des enseignements par environ 20 % de ceux-ci dispensés en langue étrangère (essentiellement l'anglais), et par le passage obligatoire du TOEIC (Test of English for International Communication) en M2. Les stages à l'étranger s'inscrivent dans le dispositif général prévu par l'Université de Nantes, et plus spécifiquement une année de césure entre M1 et M2 est prévue en partenariat avec l'université Mc Gill de Montréal (3 à 4 étudiants par an choisissent ce départ à l'international).

La formation permet de s'initier à des logiciels professionnels : ERP (SAP), Qulick Sense, et aux outils de Business Intelligence et de Data Analysis

Pilotage de la formation

Avec 56 % d'enseignants et d'enseignants chercheurs en poste à l'IAE, l'équipe pédagogique est en adéquation avec le niveau de spécialisation du diplôme. Il existe un risque lié au départ à la retraite d'un professeur d'université, dont les enseignements en contrôle de gestion et recherche sont centraux. Les représentants du monde socio-professionnel se situent en bonne place dans la diversification de cette équipe, et assurent, avec 1/3 des heures d'enseignement un bon niveau de professionnalisation.

La responsabilité du pilotage et le suivi des étudiants, et particulièrement des stages et des jurys d'évaluation, est assurée par des enseignants très qualifiés. Ce pilotage et ce suivi des étudiants disposent des moyens nécessaires, et la coordination et la concertation avec les différents acteurs sont bien assurées par une bonne périodicité (de l'ordre du trimestre).

Le conseil de perfectionnement répond, dans sa composition, le contenu de ses réunions, et la communication de ses documents, aux exigences liées à la certification Qualicert de l'IAE dont il bénéficie. Il ne se réunit qu'une fois par an. Il est commun aux 2 masters, CGAO et CCA, par commodité et en raison des cours mutualisés.

Les modalités de contrôles et d'évaluations sont connues et accessibles par tous les acteurs. Tous les enseignements font l'objet d'évaluations individuelles et collectives et des modalités de rattrapage sont prévues pour chacune. La validation des ECTS (European credits transfer system) est correctement établie, ainsi que la possibilité d'accès aux accréditations du CIMA. Le suivi est bien organisé dans l'évaluation des stages, en lien avec le parcours global de l'étudiant. Le pilotage de la démarche par compétences n'est pas clairement défini.

Dispositif d'assurance qualité

La démarche de certification Qualicert constitue le support d'une bonne garantie d'assurance qualité. Celle-ci est vérifiée dans le suivi qualitatif et quantitatif des flux d'étudiants, sous la forme, notamment d'un tableau de bord annuel.

Les données concernant le recrutement des étudiants, la réussite au diplôme et le devenir des diplômés sont correctement établies. Leur diffusion est publique, notamment par le site internet de l'université avec un espace dédié à la formation. L'analyse des flux des étudiants sortants, non diplômés, n'est pas réellement documenté. Les dispositifs d'autoévaluation des enseignements sont bien en place, y compris dans leur communication aux parties prenantes.

Résultats constatés

Les effectifs de cette formation témoignent d'une bonne attractivité ; 226 dossiers de candidature en M1 ont été déposés en 2019 sur une capacité d'accueil de 25, aussi bien en M1 qu'en M2. Les inscrits, en fin d'année 2018/2019, sont de 28 en M1 et 21 en M2. Le recrutement provient pour une bonne part d'étudiants hors campus (36 admissibles sur 55 hors L3 de l'IAE).

Les taux de réussite sont très bons puisque, suivant les années, ils se situent entre 95 % et 100 % aussi bien en M1 qu'en M2, et peu ou pas d'abandon entre M1 et M2 ou en cours d'année.

Le taux d'insertion professionnelle est particulièrement élevé puisqu'il se situe autour de 90 % à 18 mois (chiffres de 2016) et à 100 % à 30 mois (chiffre de 2017) avec un nombre de réponses pour l'enquête égal à 25. Les

catégories d'emplois obtenus correspondent à la spécialisation du diplôme. Le taux de satisfaction des diplômés par rapport à l'emploi qu'ils occupent est relativement élevé (68 % satisfaits et 28 % plutôt satisfaits). Les statistiques fournies sur ces points ne sont pas récentes (2017).

Conclusion

Principaux points forts :

- Un label reconnu et attractif et une bonne sélectivité
- Taux de réussite élevé
- Un taux d'insertion professionnel très élevé
- Bon ancrage de la formation dans son environnement
- Une équipe pédagogique diversifiée avec de nombreux professionnels

Principaux points faibles :

- Partenariat à l'international peu développé
- Fragilité dans la pérennité de l'équipe pédagogique

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master CGAO de l'Université de Nantes est une formation attractive et bien insérée dans son environnement professionnel. Cette formation présente une excellente insertion professionnelle et un degré de satisfaction élevé chez les diplômés, témoignant de la qualité de l'organisation pédagogique.

Cette formation gagnerait à entamer une réflexion sur la pérennité de son équipe pédagogique. Elle gagnerait en qualité en développant l'approche par compétences, et en développant, suivant les opportunités, des partenariats à l'international. Son lien fort avec la recherche devrait, par ailleurs, trouver une concrétisation par un minimum de poursuite d'études en doctorat.

MASTER DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est une formation professionnalisante en deux ans destinée aux métiers du développement durable et l'urbanisme. Il se décline en deux parcours : *droit de l'environnement* visant à former des juristes environnementalistes et *Villes et Territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme* orienté vers les métiers de la production urbaine, notamment dans sa composante juridique. Ce deuxième parcours est également rattaché à la mention *Urbanisme et aménagement* portée par l'Institut de géographie et d'aménagement régional (IGARUN) et par l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN). Délivrés uniquement en présentiel, les enseignements ont lieu pour le parcours *droit de l'environnement* sur le site de la faculté de droit de Nantes et pour le parcours *Villes et Territoires*, sur le précédent site ainsi que sur ceux de l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes (IGARUN) et de l'Ecole nationale d'architecture de Nantes (ENSAN).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont connus et cohérents. Les connaissances théoriques et méthodologiques sont limpide exposées pour les deux parcours correspondant à deux spécialisations. La première se rapporte spécifiquement au droit de l'environnement et du développement durable alors que la seconde, derrière l'intitulé *villes et territoires*, met l'accent sur le droit de l'urbanisme pour ce qui est du versant lié à la mention *droit de l'environnement et de l'urbanisme* sachant que le rattachement à deux mentions traduit une dominante bidisciplinaire juridique et géographique.

Les débouchés ciblés sont cohérents avec la formation et visent pour le parcours *droit de l'environnement* les métiers de l'environnement durable alors que le parcours *villes et territoires* ouvre aux métiers de la conception et de la production urbaines, l'ensemble étant décliné clairement sous la forme d'une énumération des employeurs potentiels et des postes recherchés. En revanche, le supplément de diplôme s'avère sommaire.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien positionnée dans l'espace local, régional et national : le parcours *droit de l'environnement* est unique au niveau national par sa significative spécialisation environnementale dès la 1^{re} année du master. Quant au parcours *villes et territoires*, même s'il existe au niveau régional plusieurs formations approchantes, aucune n'est comparable à ce parcours nantais dans son orientation pluridisciplinaire assumée. Ce parcours fait par ailleurs l'objet d'une labellisation de l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU).

L'articulation avec la recherche est indéniable avec une appartenance des enseignants-chercheurs à de solides équipes, à commencer par l'Unité Mixte de Recherches (UMR) 6297 Droit et Changement Social, regroupant à titre principal les juristes, certains particulièrement reconnus au plan national en droit de l'environnement, en n'oubliant pas l'Unité Mixte de Recherches (UMR) 6590 Espace et sociétés Nantes ou l'équipe du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités (CRENAU), elle-même rattachée à l'Unité Mixte de Recherches (UMR) Laboratoire Ambiances urbanités Architectures.

Des relations privilégiées avec l'environnement socio-économique sont mises en avant, singulièrement pour ce qui est du parcours *villes et territoires*, qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés mais sans que soit précisée l'existence ou non de conventions formalisées. Reste qu'un tel tissu de partenariats, fussent-ils informels, enrichit le vivier de stages et celui d'intervenants professionnels et alimente un réseau dont la formation ne peut que tirer profit.

La dimension internationale n'est pas ignorée avec une possible mobilité étudiante sortante et un partenariat avec l'université de Naples concernant le parcours *droit de l'environnement* alors que le parcours *villes et territoires*, outre un voyage d'études pour tous les étudiants, s'ouvre à une mobilité étudiante entrante, mais leur mise en œuvre n'est pas étayée de données précises.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est davantage lisible au niveau de chacun des parcours qu'à l'échelle de la mention, avec une spécialisation progressive en 4 semestres. Les formations mettent en œuvre le système européen de transfert des crédits (ECTS).

La mention *droit de l'environnement et de l'urbanisme* s'articule en 2 parcours. Le premier *Droit de l'environnement* est organisé sur deux années complètes avec pour sa première année 6 unités d'enseignement (UE), hors langue, mutualisées avec la première année de l'autre parcours *villes et territoires* alors que les deux derniers semestres sont exempts de mutualisation. Le parcours *villes et territoires* est agencé en fonction des deux mentions de rattachement (*droit de l'environnement et de l'urbanisme* et *urbanisme et géographie*) : si pour la première année, seuls 50% des cours sont en commun pour les étudiants relevant des deux mentions eu égard à leur double origine disciplinaire (juridique et géographique), ce pourcentage augmente en seconde année sous l'effet de l'approche transversale et pluridisciplinaire. Il résulte de cette construction d'ensemble une certaine hétérogénéité trahissant davantage une juxtaposition qu'une intégration au sein d'une même mention avec le paradoxe d'un vrai souci d'arrimage du parcours *villes et territoires* à ses deux mentions de rattachement et d'une mutualisation à rebours du schéma traditionnel où une plus forte mutualisation précède une spécialisation plus affirmée alors que le parcours *droit de l'environnement* cultive une autonomie jusqu'à présenter un M1 peu mutualisé avec le parcours *villes et territoires*, y compris dans son versant juridique spécialisé en droit de l'urbanisme et une 2^e année totalement découplée : là, pour le coup, existe bien d'abord une mutualisation, certes modérée, avant une complète autonomie en deuxième année exprimant une propension tubulaire de nature à interroger quant à la pertinence d'une mention commune.

La formation est accessible aux étudiants ayant des contraintes particulières et est également ouverte aux personnes souhaitant se former tout au long de leur vie ou en formation continue sans que soient pour autant communiquées des données chiffrées. Si ouverture est faite aux contrats de professionnalisation, l'organisation d'une alternance est jugée difficile à mettre en place par l'équipe pédagogique, expliquant dès lors tout autant une non habilitation en apprentissage, tout à la fois regrettable et surprenante compte tenu de la finalité particulièrement professionnalisante du master et du riche partenariat socio-économique par ailleurs invoqué. Au surplus, la formation ne peut être suivie à distance au motif d'une indispensable interaction en présentiel impliquée par un enseignement faisant la part belle aux travaux de groupe. La démarche VAE est mise en œuvre (ainsi 3 demandes instruites pour l'année universitaire 2020-2021).

Si l'organisation en unité d'enseignement favorise l'acquisition de compétences disciplinaires, l'approche par compétences demeure balbutiante et uniquement contenue dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Un premier travail de repérage des matières ou exercices donnant lieu à l'évaluation et à l'acquisition d'une compétence a néanmoins débuté.

Des séminaires de méthodologie de la recherche en vue de la rédaction d'un mémoire affichent un vrai lien avec la recherche. Cet exercice du mémoire de recherche est d'ailleurs possible dès la première année du master sachant qu'en tout état de cause, la 2^e année débouche sur un mémoire de fin d'études non réductible à un simple rapport de stage mais bien à un travail de problématisation et d'exploitation de matériaux documentaires et empiriques, soutenu devant jury.

Si le stage existe en master 2, il n'est que facultatif dans le parcours *droit de l'environnement* au contraire du parcours *villes et territoires*. Ce caractère optionnel dans ce premier parcours, non explicitement et exclusivement ciblé recherche, peut surprendre au regard de l'avantage que représente une telle mise en situation professionnelle des étudiants pour leur futur accès à l'emploi. La classique présence de praticiens du droit dans les travaux dirigés contribue à l'acquisition de compétences transversales liées au master mais le parcours *villes et territoires* va plus loin en organisant un séminaire sur les métiers de la ville ou en prévoyant des ateliers de projet sensibilisant les étudiants aux mises en situation réelle.

L'université met à disposition des services visant à l'insertion professionnelle comme une banque d'offres de stage ou une structure offrant une préparation aux entretiens d'embauche ou à la rédaction de CV sans omettre l'indispensable observatoire de l'insertion professionnelle.

L'internationalisation de la formation se résume à l'opportunité pour les étudiants de passer une certification en langue. Ceux suivant le parcours *villes et territoires* bénéficient en outre d'un séminaire d'étude à l'étranger d'une semaine et de cours dispensés en langue anglaise en master 2. Il est pour le moins étonnant de prévoir une UE linguistique facultative en 1^e année et obligatoire en 2^e année sans que cette coupure dans la continuité du cursus soit explicitée. Notons que le master a accueilli 16% d'étudiants étrangers en 2018-2019 sans connaître leur répartition entre les deux parcours.

L'utilisation du numérique demeure traditionnelle (espace numérique de travail, plateforme d'échanges avec les enseignants chercheurs, accès aux ressources numériques). Est cependant à saluer au sein du parcours *villes et territoires* une initiation des étudiants aux outils numériques de représentation graphique nécessaires aux séminaires et ateliers de projet propres à ce parcours.

La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique grâce aux séminaires de méthodologie du mémoire, le tout conforté par l'existence d'une charte contre le plagiat et d'un logiciel dédié à sa détection.

Pilotage de la formation

Si la proportion de vacataires représente 45,5 % des intervenants et 38 % du nombre d'heures assurées, un tel affichage ne renseigne pas forcément sur le taux de participation de professionnels eu égard à l'imprécision de la qualité de vacataire pouvant tout autant se rapporter à des enseignants-chercheurs en poste dans d'autres établissements. Il n'en demeure pas moins que la composition des équipes pédagogiques diffère en fonction des parcours. Concernant le parcours *droit de l'environnement*, l'équipe est composée quasi-exclusivement d'enseignants-chercheurs. Il est dommageable que les intervenants professionnels contribuent marginalement à cette formation en dépit de la professionnalisation et de l'insertion visées. Par contraste, l'équipe de l'autre parcours s'avère nettement plus mixée avec un apport plus significatif de professionnels du droit et de l'aménagement urbain représentatifs des métiers de ce parcours.

Les responsabilités pédagogiques sont clairement identifiées et compte tenu du co-portage du parcours *villes et territoires*, une convention dite de "co-accréditation" vient en définir les modalités à travers l'instauration d'un comité de pilotage lui étant propre. En revanche, le pilotage au niveau de la mention n'est pas abordé interrogeant quant à sa réalité jusqu'à révéler en creux sa relégation effective au niveau du parcours, voire de chacune des années du master. Au surplus, le mutisme relatif à la contribution d'un conseil de perfectionnement au dit pilotage est regrettable.

Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que les crédits ECTS sont clairement décrits et définis notamment dans le règlement de contrôle des connaissances dont la diffusion est assurée par les moyens adéquats.

Des certifications en langues et en informatique (certification PIX + Droit) sont offertes aux étudiants mais les données de leur mise en oeuvre ne sont pas documentées.

Le principe de seconde chance ne s'applique pas avec le refus d'une deuxième session et celui du redoublement en M2 sans que cela soit explicité. Il est juste prévu une session de remplacement pour un étudiant "empêché". La prise en compte toute récente de l'engagement étudiant permettant une bonification spéciale est en revanche à souligner.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, l'attractivité de la formation, les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle sont renseignés et analysés sur la période. Les résultats sont connus des étudiants.

Le recrutement se fait par commission d'examen des dossiers. Pour le parcours *villes et territoires*, les commissions, siégeant dans les trois composantes impliquées, se coordonnent pour les modalités de sélection tout en gardant la main dans la sélection elle-même des étudiants, soit un équilibre que justifie l'affiliation de la formation à deux mentions.

L'attractivité de la formation, quel que soit le parcours, est indéniable : le tableau de bord annuel établi pour les deux années du master montre une bonne attractivité mais ne sont pas précisés les critères de sélection des candidatures.

Le suivi des diplômes est opéré par le service compétent de l'université de Nantes sachant que les responsables pédagogiques n'hésitent pas à compléter par une collecte directe de données auprès de leurs diplômés, même si le résultat n'a pas été joint à l'autoévaluation.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est à peine esquissée et demeure à un stade artisanal.

Le conseil de perfectionnement ne fonctionne pas encore, son institution étant toute récente (2019-2020) et les circonstances sanitaires en ont même empêché la première réunion. On doit noter à cet égard un décalage pour le parcours *villes et territoires* puisqu'un tel conseil est déjà opérationnel pour la mention *urbanisme et aménagement* contrairement à la mention *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*.

Résultats constatés

L'attractivité du master est patente eu égard au taux de primo-entrants, y compris lorsque la sélection ne se faisait pas encore à l'entrée en M1, et le nombre de candidatures pour l'année 2020-2021 au vu de la capacité d'accueil confirme cette tendance générale. La stabilité caractérise les effectifs de 2014 à 2019 mais l'instauration d'une sélection dès le M1 à compter de l'année 2020-2021 se traduit par une diminution voulue de la capacité d'accueil fixée à 24 pour le parcours *droit de l'environnement* et à 10 pour le parcours *villes et territoires* dans son versant rattaché à la mention *droit de l'environnement et de l'urbanisme*.

Le taux de réussite, satisfaisant, oscille entre 70 et 77% en master 1 et entre 82 et 98% en master 2 depuis l'année universitaire 2014-2018.

Seule l'insertion professionnelle pour la promotion 2013-2014 est documentée avec les enquêtes à 18 et 30 mois et pour un taux correct de réponse : 57,9 % parcours *villes et territoires*, 66,66 % parcours *droit de l'environnement*. Il en ressort à 30 mois pour le parcours *droit de l'environnement* un taux d'emploi de 72 % (67 % emploi stable) avec 45 % d'étudiants insérés à la fois dans le domaine et le niveau et 18 % seulement dans le domaine. Les résultats sont plus convaincants, nuance faite d'un taux de 53 % d'emploi stable, au sein du parcours *villes et Territoires* à en juger par un taux d'emploi de 100% à 30 mois dont 40 % recrutés dans le domaine et le niveau et

40 % seulement dans le domaine ce qui laisse entrevoir une meilleure adéquation de la formation au milieu professionnel.

Les poursuites d'études indiquées sont seulement celles en doctorat qui chutent de 2 étudiants en 2014-2015 à zéro en 2017-2018, un résultat modeste mais logique au regard de la finalité principalement professionnalisante du master. En revanche, d'éventuelles poursuites d'études hors doctorat ne sont pas renseignées.

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne insertion dans l'environnement socio-économique
- Partenariat académique à la hauteur de la pluridisciplinarité affichée
- Bonne attractivité

Principaux points faibles :

- Parcours davantage juxtaposés qu'intégrés au sein d'une véritable mention
- Une piste d'alternance insuffisamment creusée
- Autoévaluation affaiblie par la carence d'un conseil de perfectionnement effectif et par la non formalisation d'une évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* de l'université de Nantes est une formation attractive présentant une insertion professionnelle globalement satisfaisante quel que soit le parcours. La formation gagnerait en qualité en développant l'approche par compétences et en instituant l'alternance, si ce n'est l'apprentissage qui ne pourrait qu'améliorer encore plus l'insertion professionnelle dans le domaine. Mais surtout, l'existence d'une mention *droit de l'environnement et de l'urbanisme* ne se traduit pas par un pilotage convaincant et cache difficilement une juxtaposition de parcours de formation, qui plus est paradoxalement plus voyante encore entre les deux parcours portés par la composante juridique que pour le parcours co-porté, rattaché aux mentions *droit de l'environnement et de l'urbanisme* et *urbanisme et aménagement*. Il est donc recommandé de réorganiser la formation pour une meilleure adéquation à une mention censée éviter un agencement tubulaire.

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Droit notarial* de l'Université de Nantes est une formation en deux ans, composée d'un seul parcours, ayant pour vocation de former les étudiants qui se destinent à la profession de notaire ou de collaborateur de notaire.

Délivrée en principe exclusivement en présentiel, au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et de sciences politiques, la formation comprend un total de 1230 heures (930 heures de cours magistraux et 300 heures de travaux dirigés) pour le parcours et 784 heures (690 heures de cours magistraux et 94 heures de travaux dirigés) par étudiant.

Les enseignements se déroulent sur le campus Terre.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont clairs et identifiés : permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires dans les matières indispensables à l'exercice de la profession notariale. Les étudiants qui suivent le master *Droit notarial* peuvent poursuivre leur formation pour obtenir le Diplôme supérieur du notariat (DSN). Ce diplôme s'obtient normalement après trois années d'études. Mais la deuxième année du master (M2) *Droit notarial* représente également la première année du DSN, que les étudiants obtiennent donc après deux années de formation supplémentaire, en alternance.

Les enseignements sont pleinement en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en coopération avec les instances professionnelles.

Les métiers accessibles à l'issue de la formation sont nettement identifiés. La voie notariale constitue le débouché naturel. Toutefois, la diversité du contenu de la formation et le caractère essentiel dans une formation juridique de droit privé des matières proposées permet également aux étudiants d'envisager l'exercice d'autres professions (conseiller en gestion de patrimoine, juriste en droit immobilier...). On ne dispose toutefois pas de chiffre sur le nombre d'étudiants qui se dirigent vers ces professions.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit notarial* de l'Université de Nantes, formation par essence spécifique au sein de l'Université, s'inscrit dans le même schéma que tout master *Droit notarial* sur le territoire national, étant précisé que les Universités les plus proches géographiquement n'offrent pas de formation notariale spécifique.

Cette spécificité conduit à une forte attractivité de la formation (642 candidatures en première année de master (M1) en 2020 pour 20 places, étant précisé que depuis cette année la sélection s'effectue désormais à l'entrée du M1).

La formation est adossée à l'Institut de recherche en droit privé, axe « Personne, famille, patrimoine ». La plupart des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation y sont rattachés (sans qu'il soit précisé combien). Le lien avec ce laboratoire se manifeste notamment par l'accompagnement (suivi individuel et heures de méthodologie de recherche) des étudiants de M2 dans la rédaction de leur mémoire obligatoire en droit patrimonial de la famille et dans l'organisation annuelle d'un colloque par les étudiants de M2. S'il est précisé que trois étudiants sont actuellement inscrits en thèse, le lien avec l'école doctorale n'est pas développé ce qui est cohérent avec l'objectif de la formation.

Des relations institutionnalisées par une convention existent avec le Centre national d'enseignement professionnel notarial ainsi que des liens (non formalisés par une convention) avec la Chambre des notaires de Loire-Atlantique et des partenariats avec des entreprises, dans le but de faciliter l'insertion des étudiants de M2 en stage, puis dans leur contrat de professionnalisation dans le cadre du DSN. Le lien avec l'Université elle-même n'est pas oublié puisque la branche nantaise de l'Association Rencontres Notariat-Université (ARNU) se voit associée aux colloques du laboratoire.

Il n'y a pas de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étranger, ce que le caractère purement national de la compétence notariale explique.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est très claire avec une véritable progression dans l'acquisition des compétences entre le M1 et le M2. La première année est consacrée à l'acquisition des fondamentaux (régimes matrimoniaux, contrats, sociétés, droit international privé). La seconde année s'inscrit dans une dynamique de poursuites des connaissances dans les matières centrales de l'activité notariale, mais déjà plus techniques (libéralités et successions, urbanisme....) tout en procédant à l'intégration progressive de l'étudiant au sein d'une étude notariale.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques (écrit, oral ou exposé discussion selon les matières), étant précisé que le module « rédaction d'actes et ingénierie du patrimoine » ne paraît pas donner lieu à examen. Le stage obligatoire de M2 fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance, à laquelle se trouve attaché le plus fort coefficient. Toutefois, on notera que le stage en lui-même ne semble pas en tant que tel faire l'objet d'un accompagnement pédagogique.

Des solutions ont été prévues pour s'adapter aux étudiants en situation de handicap, aux sportifs de haut niveau et aux étudiants salariés. Des procédures ont par ailleurs été mises en place pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES). S'agissant de la VAE, depuis 2017, 5 demandes ont abouti au niveau de la faculté. Aucun chiffre précis n'est communiqué s'agissant du master. Le nombre de demandes et les chiffres relatifs à la VES ne sont pas transmis.

La formation n'est pas réellement définie en blocs de compétences. Mais elle permet d'acquérir des compétences transversales : développement de l'esprit critique, développement de l'esprit d'analyse, maîtrise de certains outils juridiques, etc.

La formation comporte de nombreux enseignements pratiques, qui permettent d'initier les étudiants à leur pratique professionnelle future (séminaires de rédaction d'actes, réflexion à partir de dossiers transmis aux étudiants, notamment). Par contre, l'alternance n'est pas prévue. La durée des périodes de stage est réduite (un mois et demi en M2), ce qui est dommage, s'agissant d'une formation qui se veut professionnalisante, même si cela est compensé par les deux années de formation en alternance qui suivent la fin du M2 pour les étudiants qui souhaitent obtenir un Diplôme supérieur du notariat.

Un cours de langue (anglais, allemand, espagnol) existe en M1 ainsi qu'un cours d'anglais obligatoire en M2. Hormis ce point, la formation n'a pas de véritable dimension internationale, ce qui s'explique par le statut même du notaire, officier public ministériel, dont les compétences sont attachées au territoire national. Les étudiants ont la possibilité de suivre une partie de leur formation à l'étranger (et inversement des étudiants étrangers peuvent être accueillis en M1). Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de cette possibilité n'est toutefois pas communiqué. On saluera la part importante accordée au droit international privé, dont il est indiqué qu'elle a été renforcée ces dernières années.

La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement. Les étudiants disposent de l'outil classique que représente l'environnement numérique de travail (ENT), qui permet de réaliser des échanges entre les étudiants et les enseignants, d'avoir accès aux emplois du temps, à un logiciel permettant l'accès à distance de l'environnement de travail, l'accès aux bases de données de la bibliothèque universitaire. Ils disposent en outre d'une formation à l'informatique notariale qui leur permet d'apprendre à utiliser les logiciels dédiés à la rédaction d'actes.

Il est précisé que les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique notamment dans la gestion des sources.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, pilotée par un professeur de droit privé, s'inscrit dans un équilibre entre intervenants universitaires (au nombre de 13) et professionnels (au nombre de 12). En 2017-2018, près de 35 % des heures d'enseignement étaient assurées par des professionnels. Cela correspond à l'axe même de la formation.

Peu d'informations concrètes sont données sur le conseil de perfectionnement. Les responsables de la formation reprennent seulement ce qui est mentionné dans le règlement de contrôle des connaissances (RCC) sur sa composition et la fréquence de ses réunions. Il aurait été intéressant de savoir quelles suggestions en sont ressorties et s'il a réellement été attendu la prochaine accréditation pour les prendre en compte, comme cela est précisé dans le règlement de contrôle des connaissances, plutôt qu'immédiatement.

Les modalités de contrôle des connaissances n'appellent pas de remarque spécifique, si ce n'est que sur certaines matières il n'est pas précisé si l'examen se fera par écrit, oral simple ou exposé-discussion, les trois possibilités étant indiquées.

Le supplément au diplôme est fourni, on notera que les compétences pratiques (notamment « comprendre et anticiper les désirs de la clientèle en matière de transmission et de gestion de patrimoine ») attestées sont quelque peu ambitieuses.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants (notamment les resserrements d'effectifs en accord avec les représentants de la profession afin de permettre aux étudiants d'avoir un débouché professionnel) sont recensés.

On peut toutefois regretter que les tableaux fournis en annexe ne recensent pas suffisamment de critères qualitatifs, comme l'université ou le diplôme d'origine des étudiants inscrits en master *Droit notarial*.

Le taux de réussite est également renseigné. Par contre, le taux d'insertion professionnelle n'est mentionné que pour la promotion 2014-2015.

Un questionnaire d'évaluation des enseignements est distribué aux étudiants de M2 et communiqué au conseil de perfectionnement, ce qui a conduit à des modifications de la maquette (par exemple, importance accrue du droit international privé).

Résultats constatés

La formation est extrêmement attractive. Lorsque la sélection se faisait en M2, elle recevait environ 500 candidatures pour 20 places. De par cette forte attractivité, le taux de passage des étudiants du M1 vers le M2 était réduit. Moins d'un étudiant sur deux était admis en M2. Le passage à la sélection en M1 va nécessairement modifier cette situation, puisque la capacité en M1 a été calquée sur celle retenue jusque-là en M2 : 20 places. Le taux de réussite est également bon : 70 % en moyenne en M1 (les modifications de la sélection influenceront certainement sur ce chiffre) et 100 % en M2.

Le taux d'insertion professionnelle est, quant à lui, difficile à évaluer, puisque l'on ne dispose que des chiffres établis en 2017 sur la promotion 2014-2015. Mais, si on se fonde sur ces chiffres, ils sont excellents : 100 % à 18 mois, la rémunération en adéquation avec ce qui se pratique dans la profession pour ce type de profils.

On observera que sur les quatre années renseignées (2014 à 2018) aucun étudiant n'a poursuivi en doctorat, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'objectif premier de la formation considérée.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation en totale adéquation avec l'objectif poursuivi.
- Forte attractivité de la formation.
- Bonne proximité avec les acteurs locaux.
- Un important taux de réussite.

Principal point faible :

- Faible appropriation des outils de pilotage, notamment faible place du conseil de perfectionnement.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit notarial* de l'Université de Nantes est une formation attractive, en totale adéquation avec l'objectif poursuivi et nettement identifié. Il présente un important taux de réussite en deuxième année de Master et un excellent taux d'insertion professionnelle à l'issue des deux années supplémentaires de DSN. Il faudra voir si le passage, en 2020, à la sélection en M1 a une influence sur ces éléments. Le master se distingue encore par une grande proximité avec les acteurs locaux. Il serait toutefois opportun que le conseil de perfectionnement prenne une véritable place dans le dispositif, et s'approprie les outils du pilotage.

MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* de l'Université de Nantes a pour objectif de dispenser des enseignements couvrant l'ensemble des champs du droit pénal, ainsi que d'assurer à ses étudiants une insertion professionnelle en rapport avec les débouchés naturels de cette formation, à savoir, les métiers de la justice, les emplois en lien avec la sécurité et la tranquillité publique au sein de collectivités territoriales, les emplois en lien avec l'insertion, l'action éducative auprès des mineurs, ou encore l'aide aux victimes, ainsi que la recherche universitaire.

Il propose deux parcours, un parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*, et un parcours *Sciences sociales et criminologie*. Ce deuxième parcours, qui a été introduit en 2017, se veut interdisciplinaire et est porté à la fois par l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et l'UFR de sociologie.

La formation est dispensée uniquement en formation initiale. Elle n'est pas proposée en alternance. Une expérimentation a été réalisée en 2020, qui n'a pas été concluante.

Les enseignements ont lieu sur le campus du Tertre.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité de la formation est clairement définie. Il s'agit de dispenser des enseignements qui couvrent l'ensemble des champs du droit pénal, et d'assurer à ses étudiants une bonne insertion professionnelle.

Le contenu de la formation est cohérent avec ces objectifs.

Le supplément au diplôme fourni est relativement succinct. Il ne mentionne le contenu de la formation pour aucun des deux parcours.

Les débouchés visés sont affichés et en adéquation avec les enseignements. Les métiers visés sont ceux de la justice, les emplois en lien avec la sécurité au sein de collectivités territoriales, les emplois en lien avec l'insertion, l'action éducative auprès de mineurs, l'aide aux victimes, ainsi que la recherche universitaire.

La fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) nationale de la mention n'envisage pas de distinction entre, d'une part, le droit pénal et carrières judiciaires et, d'autre part, les sciences sociales et la criminologie. La présence de ce deuxième parcours s'explique par la volonté, affichée, de proposer une formation interdisciplinaire, qui s'ouvre à la sociologie, et qui est adossée à deux unités de formation et de recherche (UFR), l'UFR Droit et l'UFR de sociologie. On peut toutefois regretter l'intégration insuffisante de ce parcours dans la mention.

Positionnement dans l'environnement

La formation affiche son positionnement dans l'espace local, régional et national. Elle précise que l'Université de Nantes ne propose aucune formation équivalente. Dans la région Grand Ouest, l'Université de Poitiers propose une formation semblable au parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*, mais pas à son parcours *Sciences sociales et criminologie*.

Par ailleurs, si plusieurs autres établissements proposent une formation de master en droit pénal sur le territoire national, la formation est attractive. Il est indiqué que le taux de pression serait élevé, sans communiquer de chiffres précis. Par contre, il est certain que la mention ne recrute pas uniquement ses étudiants au sein de l'Université de Nantes. En effet, en 2017-2018, sur 121 inscrits en master 1, 56 n'étaient pas inscrits à l'Université de Nantes l'année précédente. Ils étaient 50 sur 120 en 2018-2019.

La formation n'affiche pas de partenariat académique particulier.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* est adossé au laboratoire Droit et changement social. Mais il a également des liens avec le Centre nantais de sociologie auxquels sont rattachés les sociologues qui interviennent dans le parcours *Sciences sociales et criminologie*. Il est encore lié à l'Ecole doctorale régionale de Droit et sciences politiques.

L'implication des enseignants-chercheurs intervenant dans le diplôme dans la recherche est évidente. De nombreux projets collectifs sont mentionnés. Mais rien n'est précisé quant à la manière dont les étudiants peuvent y être associés.

Le master fait intervenir des magistrats et avocats à hauteur de 26 % des heures de formation. Cela permet une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.

La formation n'a conclu aucun partenariat formel avec des acteurs du monde socio-économique. Mais la faculté dispose d'un partenariat avec le Tribunal de grande instance de Nantes, qui comprend à la fois un volet formation/insertion professionnelle des étudiants et un volet recherche, dont la formation bénéficie.

La formation ne fait pas valoir l'existence de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers qui lui seraient propres. Par contre, elle bénéficie d'un partenariat entre l'Université de Nantes et l'Université de Cardiff, qui lui permet d'accueillir chaque année un enseignant qui vient animer un séminaire de droit pénal comparé. Mais ce partenariat pourrait être fragilisé à la suite du Brexit.

La formation dispose de partenariats internationaux qui permettent d'assurer la mobilité entrante et sortante des étudiants. Malgré tout, peu d'étudiants en bénéficient. En moyenne deux étudiants de master 1 profitent de la mobilité entrante chaque année. Il y en a entre 0 et 1 en master 2. Quant à la mobilité sortante, elle a concerné 4 étudiants de master 1 en 2017-2018, 3 en 2018-2019, et 1 en 2019-2020. Il n'y a eu qu'un étudiant à en bénéficier en deuxième année de master sur la période 2017-2020. Aucune précision n'est apportée sur la répartition de ces étudiants par parcours. La faiblesse de ces chiffres s'explique par la dimension très nationale de la formation et de ses débouchés.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en 4 semestres et présente deux parcours de spécialisation, un parcours *Droit pénal et carrières judiciaires* et un parcours *Sciences sociales et criminologie*. La première année de master comporte toutefois un tronc commun, même si une spécialisation apparaît déjà (à hauteur de 25 % au premier semestre et de 50 % au second semestre). La spécialisation est plus marquée en deuxième année de master. Mais des passerelles existent entre les deux parcours. La durée de la formation varie selon l'année et le parcours. En première année de Master, elle est de 486 heures, dans le parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*, et de 452 heures dans le parcours *Sciences sociales et criminologie*. En deuxième année de Master, elle est respectivement de 190 et 164 heures.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* propose des adaptations aux étudiants justifiant d'un travail salarié ou de certaines contraintes, en particulier de la possibilité de bénéficier d'une dispense d'assiduité ou de l'étalement d'une année sur deux ans. Elle accueille également des sportifs de hauts niveaux (un par an les deux années de master confondus depuis 2017). Mais les aménagements qui leur sont proposés ne sont pas détaillés.

La formation propose la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES). Sur la période 2017-2020, un dossier de VAE a abouti, mais aucun dossier de VES. Il apparaît toutefois que, s'agissant de la VES, aucune demande n'aie été formulée pour le master.

Le master n'est pas proposé en alternance. Une expérimentation est tentée en master 2 *Droit pénal et sciences criminelles* parcours *Droit pénal et carrières judiciaires* en 2019-2020. Le bilan est mitigé. La formation renvoie la décision d'une mise en place effective de l'alternance à un conseil de perfectionnement dont les décisions n'ont pas été transmises. Il n'est rien mentionné à propos d'une mise en place de l'alternance pour le parcours *Sciences sociales et criminologie*.

La formation s'est inspirée de la démarche par compétences pour dénommer ses unités d'enseignements (UE). Mais il n'est pas certain qu'elle soit parfaitement structurée en fonction d'une démarche par compétence.

Par contre, elle prévoit des modalités pédagogiques diversifiées, telles que la classe inversée, la simulation de procès, ou encore des ateliers transversaux d'études de cas, que l'on retrouve en première année de master. S'y ajoute, en deuxième année de master, un séminaire dédié à la préparation du concours national de plaidoirie Claude Lombois au sein du parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*. Le parcours *Sciences sociales et criminologie* ne mentionne pas de modalités pédagogiques spécifiques en deuxième année de master. Mais ce parcours se caractérise par l'interdisciplinarité.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* propose une formation par la recherche dans les deux années de master. Depuis 2018, les étudiants de première année de master se voient proposer des ateliers de veille juridique. Ils bénéficient par ailleurs, en deuxième année de master, de séminaires de méthodologie de la recherche. Ils sont encore invités à l'ensemble des manifestations scientifiques organisées au sein de la faculté de droit. Les étudiants de chacun des deux parcours réalisent par ailleurs un mémoire recherche en master 2. Ceux du parcours *Sciences sociales et criminologie* sont amenés à rédiger un mémoire d'une trentaine de pages dès la première année du master.

La formation prépare au doctorat, notamment par l'organisation, avec l'école doctorale, d'une réunion de présentation et d'information sur le doctorat. Durant la période 2017-2020, on dénombre trois soutenances de thèse et six directions de thèse en cours.

La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences utiles à son insertion professionnelle immédiate par l'existence d'exercices de mise en situation professionnelle tels que la simulation de plaidoirie ou les ateliers d'études de cas proposés en master 1 dans le parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*. De telles modalités d'enseignement sont toutefois moins présentes dans la deuxième année du parcours *Sciences sociales et criminologie*. Cela s'explique sans doute par le fait que ce parcours est davantage dédié à la formation à la recherche.

Par contre, dans les deux parcours, aucun stage n'était initialement obligatoire. Les étudiants pouvaient toutefois effectuer des stages hors cursus, ce qu'ont fait 42% des étudiants de master 1 en 2017-2018, 33 % en 2018-2019. En deuxième année de master, ces stages hors cursus ont concerné respectivement 58 % et 68 % des étudiants. Le stage a toutefois été intégré au cursus dans le parcours *Sciences sociales et criminologie* depuis 2019. Cela crée une rupture avec le parcours *Droit pénal et carrières judiciaires*. On peut regretter que l'évolution n'ait pas également concerné ce deuxième parcours.

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* comporte des enseignements obligatoires en langue étrangère. Par ailleurs, les étudiants suivent obligatoirement un enseignement en langue anglaise en deuxième année de master. Cela peut poser un problème pour les étudiants n'ayant pas choisi l'anglais en première année de master. L'équipe pédagogique dit y réfléchir.

La place accordée au numérique dans l'enseignement est réduite. Il est essentiellement fait état de l'existence d'un environnement numérique de travail (ENT), qui permet les échanges entre étudiants et enseignants, ainsi que l'accès à l'emploi du temps ou encore aux bases de données de la bibliothèque universitaire.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique. L'interdiction de la contrefaçon et du plagiat est rappelée dans le règlement de contrôle des connaissances du master. Les étudiants se voient également rappeler l'existence d'une Charte contre le plagiat au sein de l'Université de Nantes. Ces règles sont par ailleurs notamment rappelées dans le cadre des séminaires de méthodologie de la recherche. Les enseignants disposent d'un outil dédié à la détection du plagiat. L'Université de Nantes dispose par ailleurs d'un dispositif de recours en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique, de l'existence duquel étudiants et enseignants sont informés.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est présentée aux étudiants à chaque rentrée. Elle est adaptée aux différents contenus de la formation ; 59 % des heures d'enseignement sont assurées par des enseignants-chercheurs titulaires et des chercheurs CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Les intervenants professionnels, qui sont magistrats ou avocats, assurent 26 % des heures d'enseignement.

Les responsables pédagogiques sont clairement identifiés. La formation dispose de moyens administratifs suffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il y a deux supports administratifs et pédagogiques en Master 1 et un en master 2. Elle dispose par ailleurs du secrétariat, des salles, bibliothèques et autres moyens pédagogiques de la Faculté de droit. Il est seulement mentionné que la configuration des salles n'est pas toujours adaptée à la pédagogie innovante et interactive. Mais certaines salles ont été équipées.

Un conseil de perfectionnement est constitué. Mais il ne devait se réunir que dans le courant de l'année 2020. La réalité de sa tenue et les résultats des discussions ne sont pas connus.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et connues des étudiants. Elles sont présentées oralement aux étudiants, notamment le jour de la rentrée, et figurent dans le règlement de contrôle des connaissances.

Des certifications en langue et en informatique peuvent être délivrées aux étudiants de Master 1. On ne dispose toutefois d'aucune précision sur le nombre d'étudiants qui utilisent cette possibilité.

Par ailleurs, depuis l'année universitaire 2019-2020, l'engagement étudiant est reconnu. Il permet aux étudiants de master 1 de bénéficier d'une unité d'enseignement valorisation d'engagement de l'étudiant, qui n'est toutefois assortie d'aucun crédit du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS). La même possibilité n'est pas mentionnée pour la deuxième année de master.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis au niveau de la mention, mais pas de chaque parcours. Les informations sont détaillées : sont connus le nombre d'étudiants de master 1 primo-entrants et redoublants, ainsi que, pour la

seule année 2018-2019, le nombre de boursiers (78 %), le genre (76 % de femmes), la nationalité (4% d'étudiants étrangers), ainsi que l'origine géographique des étudiants.

L'attractivité du master est connue. Le nombre de candidatures et le nombre d'inscrits est donné par parcours. Il y a ainsi eu 558 candidatures pour l'année 2019-2020, contre 524 l'année précédente, pour la deuxième année du parcours Droit pénal et carrières judiciaires, pour, respectivement, 25 et 24 inscrits. Pour la deuxième année du parcours Sciences sociales et criminologies, il y eu 238 candidats en 2019-2020, contre 245 l'année précédente. Ce sont respectivement 15 et 14 étudiants qui se sont finalement inscrits. Par ailleurs, les candidats ne sont pas tous des étudiants nantais : en 2017-2018, sur 121 inscrits en master 1, 56 étaient des primo-entrants. Ils étaient 50 sur 120 en 2018-2019.

La réussite étudiante est mesurée au niveau de la mention. Elle est de 100 % en master 2. En master 1, elle était de 88 % pour l'année 2017-2018 et de 89 % en 2018-2019. Il est probable que les chiffres augmentent encore avec le passage à la sélection en master 1 en 2019. Il serait intéressant de l'étudier par parcours.

Le devenir des étudiants est également étudié au niveau de la mention. Le taux de passage en master 2 était de 16 % en 2017-2018, 30 % en 2018-2019, et 28 % en 2019-2020, ce qui est faible. Peu d'étudiants poursuivent en doctorat (2 en 2017-2018, 1 en 2018-2019, aucun en 2019-2020). On peut regretter que l'étude ne soit pas réalisée par parcours.

Le devenir des étudiants est analysé pour les années 2014-2015 et 2015-2016. On ne dispose de ce fait d'aucun chiffre pour le parcours *Sciences sociales et criminologie*.

La formation réaliser une auto-évaluation sous la forme de réunions de bilan, au sein de chaque parcours, qui regroupent les étudiants et les responsables pédagogiques. Par contre, aucun conseil de perfectionnement ne s'est tenu avant la remise du dossier d'évaluation.

Résultats constatés

L'attractivité du master est certaine. Elle le demeure avec le passage à la sélection en master 1. Pour l'année 2020-2021, il y a eu 1068 candidatures pour 30 places.

La formation recrute principalement ses étudiants au sein du territoire Bretagne-Loire au niveau master 1 et au sein du master 1 pour le master 2. Il y a un nombre important de boursiers (78 %) et 4 % d'étudiants étrangers. Les taux de réussites sont élevés. Ils sont de 100 % en master 2. En master 1, il était de 88 % pour l'année 2017-2018 et de 89 % en 2018-2019. Il est probable que les chiffres augmentent encore avec le passage à la sélection en master 1 en 2019. Il serait intéressant de l'étudier par parcours.

Les taux de diplômés en emploi sont bons, pour les chiffres dont on dispose, à savoir pour les promotions 2014-2015 et 2015-2016. Le taux d'insertion à 30 mois était respectivement de 94 et 92 %. Le taux de satisfaction varie toutefois d'une année sur l'autre, de sorte qu'il est difficile de tirer des leçons d'une étude menée sur deux années. Les étudiants diplômés en 2015 sont en effet 69 % à s'affirmer entièrement satisfaits. Et, à leur égard, les emplois occupés correspondent en grande partie aux débouchés envisagés (élève-officier de police, greffier des services judiciaires, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, avocat, etc.). Pour ceux diplômés l'année suivante, la satisfaction est moindre (33 % sont entièrement satisfaits). Les emplois occupés sont certainement moins en adéquation avec les débouchés naturels de la formation (juriste, inspecteur des douanes, gestionnaire de production, etc.).

Le dossier fait état de trois soutenances en cours et de six directions de thèse sur la période 2017-2020, ce qui est à noter, même si le nombre d'inscriptions en doctorat semble en baisse (deux en 2017-2018, une en 2018-2019, aucun en 2019-2020). Il est regrettable que les chiffres ne soient pas donnés par parcours.

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne attractivité du diplôme.
- Bonne représentation des acteurs du monde socio-économique dans la formation.
- Place importante accordée à la pédagogie innovante (classe inversée, initiation à la pratique professionnelle, etc.).
- Originalité du parcours Sciences sociales et criminologie.
- Nombre notable de diplômés poursuivant en thèse

Principaux points faibles :

- Absence de cohérence entre les deux parcours d'une même mention.
- Pas de chiffres par parcours sur la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.
- Faible place accordée aux stages, même si celle-ci est en partie compensée par des initiations à la pratique professionnelle.
- Faiblesse des Indicateurs parfois insuffisamment précis.
- Manque d'effectivité du fonctionnement du Conseil de perfectionnement

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* est un diplôme attractif, dont la moitié des inscrits en première année de master est un primo-entrant. Il bénéficie d'une bonne représentation des acteurs du monde socio-économique et accorde une place à la pédagogie innovante, ce qui contribue à bien préparer les étudiants à leur insertion dans la vie professionnelle, même si une partie des débouchés visés suppose de réussir un concours. Son parcours Sciences sociales et criminologie, par son interdisciplinarité, présente le mérite d'être originale. Il convient de consolider l'intégration de ce parcours dans la mention afin d'améliorer l'homogénéité de celle-ci.

On peut par ailleurs regretter la faible place accordée au stage, surtout pour le parcours *Droit pénal et sciences criminelles*.

Il conviendrait enfin d'améliorer les indicateurs. Les données sur l'insertion professionnelle ne correspondent pas au master tel qu'il est présenté pour cette évaluation. Les chiffres sont par ailleurs souvent donnés pour la mention, alors qu'il serait important de disposer d'indicateurs concernant chaque parcours. Le fonctionnement effectif du Conseil de perfectionnement ne pourra que favoriser le développement et l'appropriation de ces outils de pilotage.

MASTER DROIT PRIVÉ

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Droit privé* de l'Université de Nantes poursuit deux objectifs majeurs : initier les étudiants à la recherche et préparer à l'insertion professionnelle.

Il comporte cinq parcours : deux parcours tubulaires (première année de master (M1), deuxième année de master (M2), *Droit des affaires ; Propriété intellectuelle* ; et, après un M1 *Droit privé et carrières judiciaires*, trois parcours de M2 : *Droit des opérations immobilières ; Responsabilité civile et assurances ; Droit privé général*.

Le master est proposé en formation initiale, mais offre aussi des parcours en formation en alternance, sauf pour le parcours *Droit privé général*.

Tous les enseignements de la mention se déroulent sur le site de Nantes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation, ainsi que les connaissances et les compétences à acquérir sont à la fois indiqués sur la plaquette de la formation et sur le site internet de l'université.

Les objectifs consistent principalement à acquérir une bonne culture juridique en matière de droit privé ainsi qu'un esprit d'analyse et une capacité à établir des ponts entre les différentes disciplines enseignées.

Les connaissances à acquérir sont définies et affichées pour chaque parcours, aussi bien au niveau du M1 que du M2. Les compétences visées sont surtout précisées au niveau du M1. Elles ne sont que sommairement indiquées dans la plaquette de présentation du master au niveau du M2, sauf pour le parcours *Droit des opérations immobilières*.

L'intitulé, le contenu de la formation et les apprentissages sont cohérents et compréhensibles.

Le supplément au diplôme du master *Droit privé* précise effectivement les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant, quel que soit le parcours choisi.

Les poursuites d'études après le M1 sont clairement indiquées. Pour chaque M1, figurent en effet les parcours de M2 qui sont accessibles. Les débouchés après le M1 sont parfois indiqués : ainsi, le M1 *Droit privé général et carrières judiciaires* conduit à la préparation du concours d'entrée de l'Ecole nationale de la magistrature ou à l'examen d'entrée à l'école d'avocats.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle sont indiqués pour le M2, même si leur précision varie en fonction des parcours. Ainsi le M2 *Propriété intellectuelle* et le M2 *Responsabilité civile et assurances* sont allusifs quant à l'indication de ces débouchés.

Le positionnement par rapport à la certification professionnelle n'est pas précisé. La formation est en cohérence avec la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais rien n'indique que celle-ci est connue des étudiants.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* est présenté dans l'offre globale de formation de l'établissement du site, à la fin de la plaquette de présentation. Les conditions d'admission en M1 et en M2 sont précisées. Il en va de même pour les poursuites d'études après le M1. On peine toutefois à comprendre la manière dont la mention est conçue. Les différents parcours auraient pu constituer des mentions à part entière. Cela aurait sans doute donné de la lisibilité à l'ensemble.

La formation affiche sa position dans la carte régionale, en prenant en compte les universités présentes dans la même académie (Angers, Le Mans), ainsi que les universités bretonnes (Rennes, Université de Bretagne Sud, Université de Bretagne Occidentale...) et La Rochelle. Poitiers n'est en revanche pas indiquée. Pour le M1, la position dans la carte nationale est également affichée.

Un partenariat académique existe entre le M2 *Droit des affaires* et l'école de commerce AUDENCIA, qui permet aux étudiants d'intégrer directement la deuxième année de formation de l'école et d'obtenir un diplôme d'école de commerce en plus de leur master de Droit des affaires.

Le master *Droit privé* est appuyé sur l'Institut de recherche en droit privé (IRDP), dont les axes de recherche correspondent aux domaines de spécialité des parcours de la mention, ainsi que sur l'école doctorale régionale Bretagne-Loire de droit et sciences politiques. L'implication de l'équipe pédagogique dans les activités de recherche n'est pas recensée. La manière dont les étudiants prennent part aux activités de recherche non plus. Il est seulement précisé que la formation comprend des "séminaires de méthodologie de la recherche".

Le dossier n'indique pas en quoi les objectifs du master *Droit privé* s'inscrivent dans la politique scientifique de l'établissement.

De nombreux intervenants issus des mondes socio-économiques figurent dans la formation. Ils sont issus du barreau de Nantes, de services juridiques de grandes entreprises (Microsoft, Sodexo, Vinci, Société générale...), de grandes sociétés d'assurance (MATMUT, AGF...) et de juridictions (TGI de Nantes, Tribunal administratif de Nantes, Cour administrative d'appel ...)

Aucun accord de partenariat avec une institution du milieu socio-économique n'est indiqué dans le dossier.

Aucun partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur étranger n'est précisé dans le dossier.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en quatre semestres et présente des parcours de spécialisation.

Deux des cinq parcours de la mention sont tubulaires. Il s'agit des parcours *Droit des affaires et Propriété intellectuelle*. Les trois autres parcours offrent deux premiers semestres généralistes en droit privé, puis deux semestres de spécialisation soit en recherche, soit en droit des assurances, soit en droit immobilier.

Les deux premiers semestres de chaque parcours constituent le tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences qui correspond à ce qu'indique la fiche RNCP.

La formation n'est pas conçue comme partie d'un cursus *Master-Doctorat*.

Le master *Droit privé* offre des parcours permettant l'alternance au niveau du M2, sauf pour le parcours recherche de *droit privé général*. Il n'est pas précisé pourquoi l'alternance n'est pas prévue dès le M1. Tous les parcours accueillent des étudiants en reprise d'études.

La formation n'est pas prévue pour être suivie à distance, mais une hybridation a été mise en place au cours de l'année 2019-2020.

Les étudiants rencontrant des contraintes particulières peuvent être accueillis dans la formation. Ils peuvent se voir proposer des modalités pédagogiques spécifiques (dispense d'assiduité aux enseignements, soutien pédagogique...) et des modalités spécifiques de contrôle des connaissances (tiers temps pour les épreuves, épreuves de substitution, possibilité d'avoir un assistant pour la rédaction de devoirs...)

La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme. Aucun chiffre précis n'est toutefois donné sur le nombre de dossiers reçus ni de candidats ayant pu bénéficier du dispositif. On sait seulement que cinq demandes de VAE ont abouti depuis 2017 pour l'ensemble de la faculté.

Il est dommage que la définition de la formation suivant un référentiel de compétences n'existe qu'en deuxième année pour chacun des parcours à finalité professionnelle.

Les blocs de compétences ne sont définis que pour trois parcours : *Propriété intellectuelle*, *Droit des affaires*, *Droit des opérations immobilières*.

Il n'existe pas de portefeuille de compétences.

Des modalités pédagogiques diversifiées sont proposées (travaux de groupe, jeux de rôle, clinique juridique, jeux sérieux tels que les concours de plaidoirie...)

La formation comporte, dès le M1, des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche. Les étudiants sont incités à participer, dès le M1, aux conférences et aux colloques organisés par l'IRDP. Ces colloques sont obligatoires pour tous les étudiants du M2.

L'initiation à la recherche se concentre sur le M2 par un enseignement de méthodologie de la recherche et par la rédaction d'un mémoire qui est obligatoire dans tous les parcours. Une formation aux outils bibliographiques et aux bases de données est aussi proposée.

Les mémoires de recherche sont une partie importante du cursus en M2, un coefficient supérieur aux autres exercices leur étant conféré.

Le master *Droit privé* propose un programme de formation à la gestion de projet innovant appelé « Disrupt Campus Nantes ». Il s'agit d'un apprentissage par la pratique et le travail en groupe autour d'un projet réel de transformation numérique proposé par une entreprise.

L'ensemble des parcours de la mention *Droit privé* a pour objectif la poursuite en doctorat. Seul le M2 *Droit privé général* est toutefois expressément consacré à la recherche.

Les parcours professionnels comportent des modules de connaissance de l'environnement professionnel et de l'entreprise. C'est particulièrement le cas pour les parcours *Droit des affaires*, *Responsabilité civile et assurance* et *Propriété intellectuelle*.

Les étudiants sont incités dès le M1 à effectuer des stages en entreprise. Dans les parcours de M2 professionnels, le calendrier des enseignements est aménagé pour que les étudiants puissent faire des stages à partir du mois de mars. Chaque étudiant stagiaire a un enseignant référent. L'information des étudiants sur les objectifs, modalités et évaluation des stages n'est en revanche pas claire, au vu de la maquette de la formation. Le caractère obligatoire ou facultatif du stage ne l'est pas non plus pour tous les parcours. Il n'y a que pour les parcours droit des affaires et droit de la promotion immobilière qu'il est précisé que le stage est obligatoire.

Les modalités pédagogiques développant l'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels sont très limitées. Le dossier cite l'exemple des séminaires, mais dont le rapprochement avec des réunions en entreprises apparaît artificiel.

L'accompagnement des étudiants dans la recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel dépend de services de l'université.

La mention *Droit privé* ne comporte pas de cours en langue étrangère. Il y a par contre des cours d'anglais juridique. En principe facultatifs, ces cours sont obligatoires dans le parcours *Droit des affaires*, ainsi que pour les étudiants qui suivent l'unité « carrières judiciaires magistrature » du M1 *Droit privé général et carrières judiciaires*. Pour les mobilités entrantes, 14 % des effectifs sont des étudiants étrangers. Il n'y a pas de précision sur la mobilité sortante, bien qu'elle soit favorisée et préconisée. L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre des échanges internationaux est gérée par le bureau des affaires internationales de chaque faculté. Chaque étudiant signe un contrat pédagogique de formation.

Une plateforme numérique, MADOC, est utilisée par les enseignants pour mettre à disposition des étudiants du matériel pédagogique. Elle est un moyen d'interaction avec tous les étudiants inscrits. Un ENT est mis à disposition de chaque étudiant par l'Université de Nantes.

La formation à l'intégrité scientifique est assurée dans un séminaire de méthodologie de la recherche dispensé en M2. L'interdiction du plagiat est rappelée dans le règlement de contrôle de connaissances du master. Un logiciel anti-plagiat (Magister by Compilatio.net) est mis à disposition des enseignants pour détecter d'éventuelles fraudes. Les étudiants sont également alertés de l'existence de ce dispositif.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée. On dénombre 15 maîtres de conférences et 12 professeurs d'universités qui assurent les cours et les séminaires ; 40 vacataires (doctorants, avocats...) dispensent les travaux dirigés et des enseignements spécialisés de M2.

La liste des intervenants ainsi que leur qualité figurent sur l'emploi du temps distribué aux étudiants en début d'année. On note cependant qu'elle n'est diffusée ni sur la plaquette de présentation, ni sur le site internet.

Les intervenants extérieurs assurent plus du quart des enseignements, calculés en heures de travaux dirigés (27,5 % pour les vacataires). Les documents fournis ne permettent pas d'établir précisément quelles sont leurs activités professionnelles, même si un certain nombre d'entre eux sont vraisemblablement avocats. En M2, tous les intervenants extérieurs sont titulaires d'un diplôme au moins équivalent à celui dans lequel ils interviennent.

L'équipe pédagogique n'est pas formée, mais elle est sensibilisée sur l'approche par compétences.

Les responsables pédagogiques sont identifiés pour chaque parcours de M1 et de M2. Leur rôle et leurs responsabilités ne sont pas explicités.

La formation dispose visiblement de moyens administratifs et pédagogiques suffisants. On note un secrétariat commun pour les parcours de M1 et deux personnels administratifs sont en charge des parcours de M2. Les étudiants utilisent la bibliothèque universitaire et pour ceux inscrits en M2, les salles du centre de recherche, l'IRD.

Des réunions de concertation entre enseignants et étudiants se tiennent périodiquement dans chaque parcours de M2.

Des conseils de perfectionnement ont été mis en place à la fin de l'année 2018-2019, au sein de chaque parcours et au niveau de la mention. Ces conseils sont composés des enseignants intervenant dans la formation et de délégués étudiants. Il n'est pas précisé si parmi les membres du conseil figure des représentants du monde socio-économique. La communication de l'annonce de ces réunions et les comptes-rendus de celles-ci ne sont pas prévus. En revanche, ces conseils disposent des documents utiles pour mener à bien leurs réflexions.

Les étudiants sont informés dès le début de l'année du rôle et des modalités de réunion du jury. Les *modalités de contrôle des connaissances et des compétences* leur sont présentées également lors de la réunion de rentrée. Elles sont indiquées en outre sur le site internet. Les règles d'attribution des crédits ECTS et les règles de compensation sont précisées dans le règlement de contrôle des connaissances du master qui est distribué aux étudiants en début d'année.

Des certifications peuvent être délivrées à l'étudiant pour des enseignements de langues et d'informatique, dispensés en première année de master. Aucune indication n'est donnée sur le nombre d'étudiants qui en bénéficient.

La validation de l'engagement étudiant est prévue depuis l'année universitaire 2019-2020. Un engagement associatif, solidaire, universitaire permet aux étudiants de M1 de bénéficier d'une unité d'enseignement (UE)

par validation d'expérience étudiante (VEE) sans crédits ECTS, mais avec une bonification spéciale allant jusqu'à 0,25 sur la moyenne de l'année, sous réserve de la remise d'un rapport d'activité. La seconde chance n'est pas prévue. Les étudiants du master n'ont pas un droit à la deuxième session d'examen et ne disposent pas en M2 d'un droit au redoublement, sans qu'il soit précisé pourquoi.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis chaque année dans des tableaux. Un tableau de bord recense le nombre d'étudiants inscrits en M1 et en M2, au niveau de la mention seulement. Le suivi qualitatif n'est pas complet : on dispose d'informations sur la part des étudiants étrangers et des étudiants boursiers, mais pas sur celle des étudiants en formation continue.

La sélection des étudiants a été réalisée à l'entrée du M2 jusqu'en 2019-2020. Elle l'est désormais à l'entrée du M1. Peu de précisions sont données dans le dossier sur le dispositif de recrutement qui apparaît classique (examen du dossier du candidat ...).

L'attractivité de la formation est connue pour l'année universitaire 2020-2021, au niveau des trois parcours de M1 Droit privé général, Droit des affaires et Propriété intellectuelle. Le nombre de candidatures est indiqué par rapport au nombre de places (par exemple, 1122 candidatures pour 70 places en « droit privé général »). L'attractivité n'est pas analysée au regard du contexte de la formation.

En M1, les résultats globaux de chaque parcours sont publiés après chaque délibération. On peut regretter que cela ne soit pas le cas en M2.

Les taux de réussite au niveau du M1 et du M2 de la mention sont indiqués. Ils sont en baisse constante en M1 (74,6 % en 2014-2015, 58 % en 2017-2018), sans que des explications soient apportées pour permettre de comprendre la situation. Ils sont constants en M2 et toujours supérieurs à 90 %. En revanche, la mesure de la réussite n'est pas indiquée au niveau des parcours. Il n'y a pas de réflexion quant à son intégration à la démarche d'amélioration continue de la formation.

Les flux d'étudiants sortants non diplômés ne sont pas identifiés avec précision. Selon le dossier, il s'agit principalement d'étudiants étrangers qui n'ont qu'une maîtrise insuffisante de la langue française.

La formation connaît le devenir de ses diplômés. Des fiches détaillées sur le devenir des diplômés sont établies au niveau de la mention (promotion 2014-2015) et au niveau de chaque parcours (promotion 2015-2016). Les taux d'insertion, la nature des emplois occupés et les niveaux de rémunérations sont indiqués, ce qui est à saluer. Les résultats de ces enquêtes sont connus des étudiants, selon le dossier. Les chiffres sont anciens toutefois.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est laissée à l'initiative de chaque enseignant. Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. La formation précise qu'une première réunion est organisée entre enseignants et étudiants au sein de chaque parcours avant qu'une seconde réunion soit organisée entre enseignants et représentants des étudiants au niveau de la mention. Sa composition n'étant pas communiquée, il n'est pas possible de savoir si le conseil de perfectionnement comprend des personnalités extérieures. Ayant juste commencé à être mis en place, le conseil de perfectionnement n'a pu encore transmettre les résultats de l'évaluation interne.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation paraît relativement bonne. On note une augmentation des inscrits entre 2014-2015 et 2016-2017 (382 à 414 inscrits), puis une décline les années suivantes (302 en 2017-2018 et 343 en 2018-2019). On ne dispose toutefois que du nombre de candidatures en M1 pour la rentrée 2020. Au vu des chiffres fournis (*Droit privé général* : 1122 candidats pour 70 places ; « *droit des affaires* » : 856 candidats pour 35 places ; *Propriété intellectuelle* : 430 candidats pour 20 places), la formation paraît attractive, même s'il est probable que les étudiants sont candidats à plusieurs masters différents ou à différents parcours du master. La diversité du recrutement est appréhendée par nationalité (français/étranger), par condition de ressources (boursier/ non boursier), par genre et par série du baccalauréat. Aucune information n'est donnée sur la part de formation continue ou d'alternance, indiquant sans doute que la proportion est faible.

Les taux de réussite sont en baisse en M1. Ils passent de 74,6 % en 2014-2015 à 58 % en 2017-2018, sans que l'on dispose d'explication pour ce phénomène. Il est probable que ces chiffres seront en augmentation avec le passage à la sélection à l'entrée du M1. Les abandons sont en nombre très faible (par exemple, 2 étudiants en 2017-2018 et 6 en 2018-2019 pour l'ensemble de la formation en M1 et M2). Il faut également constater qu'un quart seulement des étudiants admis en M1 poursuivent en deuxième année de master dans un parcours de la mention (23,5 % en 2016-2017, 25 % en 2017-2018), ce qui signifie que la majorité des étudiants ayant obtenu un M1 font une poursuite d'études dans une autre formation, et sans doute dans un autre établissement. Aucune

explication n'est donnée sur cet état des choses. Il est possible que là aussi, la sélection à l'entrée en M1 fasse évoluer ces statistiques, même si la formation ne l'évoque pas.

Les taux de réussite en M2 se maintiennent à plus de 90 % chaque année, ce qui est normal pour des M2 sélectifs.

Au niveau de la mention, on constate qu'à partir d'une étude de 149 diplômés de la promotion 2014-2015, 62,6% avaient un emploi et 13,1 % étaient en recherche d'emploi 18 mois après l'obtention du diplôme. Ces chiffres passent respectivement à 86,8 % et à 3,8 % 30 mois après l'obtention du diplôme. Ces chiffres sont assez similaires à ceux qui sont donnés par parcours pour les promotions 2015-2016.

La durée moyenne de recherche du premier emploi au niveau de la mention est de 3 mois ou moins pour 38,6% des 70 réponses obtenues de la promotion 2014-2015 et de plus de 12 mois pour 30 % de ces 70 personnes. On note ici des disparités entre les parcours car la durée de recherche du premier emploi est plus courte en moyenne dans les parcours professionnels (Droit des affaires, propriété intellectuelle, droit des opérations immobilières ...) que dans le parcours de droit privé général (plus de 12 mois pour 50 % des répondants).

L'insertion professionnelle est en adéquation avec les objectifs affichés de la formation. On constate qu'il y a en effet des juristes d'entreprises, des avocats, des notaires, des responsables de programmes immobiliers par exemple. Les diplômés de la mention qui sont interrogés répondent à 67,1 % que l'emploi qu'ils ont obtenu est en accord avec la formation .

Peu de précisions sont données dans le dossier sur les poursuites d'études, à l'exception du nombre de diplômés de M2 inscrits en doctorat. Ce nombre est très faible puisqu'il est de trois en 2014-2015 (2,8 %) et d'un seul en 2017-2018 (1,1 %). Ceci s'explique pour partie parce qu'il n'existe qu'un seul parcours à finalité recherche sur les cinq ouverts en M2. Cela signifie également que les étudiants n'envisagent pas la thèse de doctorat comme une spécialisation qui peut être valorisée dans un parcours professionnel.

Conclusion

Principal point fort :

- Une équipe pédagogique stable et reconnue.

Principaux points faibles :

- Absence de cohérence de la mention, compte tenu du regroupement de parcours différents.
- Une faible proportion des étudiants ayant réussi M1 poursuit en M2 sans que cela ne soit véritablement expliqué
- Place insuffisante accordée aux langues étrangères (anglais),sauf en droit des affaires.
- Une faible place accordée à la formation en alternance.
- Fragilité dans la pérennité du parcours *Propriété intellectuelle* en raison du non-remplacement à ce jour de plusieurs enseignants chercheurs partis récemment.
- Peu de poursuites d'études en doctorat, malgré la présence d'un parcours recherche.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit privé* assure une bonne insertion professionnelle des étudiants, lesquels trouvent des emplois qui correspondent généralement aux objectifs du master. Le partenariat du M2 Droit des affaires avec une école de commerce constitue un plus pour les étudiants qui en bénéficient.

Les perspectives d'évolution de la formation, telles qu'elles sont indiquées dans le dossier, paraissent pertinentes, en particulier le renforcement de l'apprentissage de l'anglais et l'accroissement du nombre d'étudiants en alternance, notamment dans le parcours *Droit des affaires*. La réflexion engagée sur le passage de la sélection à l'entrée en M1, consistant en particulier à introduire un stage obligatoire en M1 ou entre le M1 et le M2 et à créer de nouvelles méthodes pédagogiques est la bienvenue.

Des points de vigilance sont néanmoins à prendre en compte : mesurer les effets du passage de la sélection à l'entrée du M1 sur le fonctionnement de la formation ; identifier l'origine des étudiants inscrits en M1, viennent-ils principalement de l'établissement ? ; être attentif à la poursuite d'études des étudiants : une faible proportion des M1 s'inscrivent en M2 ; très peu d'inscriptions en thèses ; même si les taux d'insertion professionnelle sont bons, procéder à des enquêtes sur plusieurs promotions et non une seule permettra de conforter ces bons taux.

MASTER DROIT PUBLIC

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Droit public* est une formation en deux ans, ouverte en formation initiale, continue, validation des acquis de l'expérience (VAE) et en apprentissage pour deux des parcours (*droit des collectivités territoriales* et *droit public des affaires*). La formation comprend deux parcours en première année de master (M1), *Droit public* et *Carrières et Management publics* (au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale – IPAG), et trois en deuxième année de master (M2), *Droit public approfondi*, *Droit des collectivités territoriales* et *Droit public des Affaires*. Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit et Sciences Politiques de Nantes situés sur le même campus que l'IPAG.

Analyse

Finalité de la formation

Ce master a vocation à former, dans une logique professionnalisante, sans pour autant exclure une finalité recherche, des juristes maîtrisant le droit public à destination des collectivités territoriales ou des établissements publics, entreprises et associations, notamment dans le cadre des relations économiques nouées entre les collectivités publiques et leur environnement économique. Ces objectifs sont clairement exposés et correspondent logiquement à la formation dispensée. Les débouchés sont cohérents avec la formation. La mention n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation au niveau national et régional est précisément analysé avec beaucoup de détails, soulignant les originalités lui permettant de se démarquer qualitativement, aussi bien pour ses parcours ayant des formations concurrentes à proximité que pour son parcours *droit public des affaires*, ne souffrant pas de concurrence directe locale en raison de sa forte spécialité professionnalisante sur les contrats publics.

L'articulation avec la recherche est classique et consiste principalement dans les liens existant avec les laboratoires Droit et changement social (DCS), Unité mixte de recherche (UMR) 6297, et Centre de droit maritime et océanique (CDMO), EA 1165. Cela reste raisonnable compte tenu de la dimension professionnalisante pleinement assumée par cette mention de master. Le parcours *droit public approfondi* cherche néanmoins à susciter des vocations pour la recherche qui demeurent limitées.

L'articulation du Master droit public avec les partenaires socio-économiques, au premier rang desquels les collectivités et les établissements publics locaux, est développée sans que de véritables partenariats ne soient formalisés. Ces relations, ainsi que le réseau professionnel des anciens diplômés, sont précieux pour l'organisation des stages des étudiants.

Cette formation ne présente pas de véritable dimension internationale, ce qui ne saurait surprendre au regard de son orientation sur un marché du travail avant tout local et national. Elle accueille tout de même 14% d'étudiants étrangers.

Organisation pédagogique de la formation

La spécialisation progressive de chaque parcours est des plus classiques. Elle est parfaitement lisible et offre des possibilités variées : en présentiel, à distance, en apprentissage, en formation continue ou en validation des acquis de l'expérience (VAE). Des adaptations spécifiques sont possibles pour les situations particulières (handicap, sportifs). Elle met en œuvre le système européen de transfert des crédits (ECTS) mais elle n'est pas structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences. En réalité le rapprochement des différents parcours dans la mention reste assez artificiel, chacun ayant une forte autonomie pédagogique. Seuls les parcours de M1 partagent quelques cours mutualisés.

La formation donne une modeste place à l'approche compétence, réduite à une unité d'enseignement (UE) dans chaque parcours de M1 et M2. En revanche, des modalités pédagogiques diversifiées sont prévues mais dans le parcours *carrières et management publics* en M1 et *droit public des affaires* en M2 (séminaires en appel d'offres ou en montages contractuels notamment).

La démarche scientifique est indéniablement prise en compte, y compris en M1 qui offre l'opportunité de réaliser un mémoire de recherche et, à défaut, une note de synthèse documentaire (sans qu'au demeurant soit précisée la ventilation) requérant exploitation de matériaux documentaires et problématisation. Et si le parcours *droit public approfondi* rend logiquement impératif le mémoire de recherche, un tel exercice n'est pas exclu par les deux autres parcours professionnalisants dans une perspective d'éventuelles poursuites en doctorat.

L'acquisition de compétences transversales utiles à l'insertion professionnelle immédiate concerne principalement le M1 *carrières et management publics* et plus secondairement les M2 même si ceux-ci réservent une place significative au stage de longue durée pour les deux parcours professionnalisants.

L'ouverture internationale de la formation ne lui est pas spécifique et n'est pas détaillée. L'enseignement des langues se limite au M1, son absence en M2 n'étant pas explicitée.

La place du numérique est classiquement limitée à la numérisation des supports d'enseignement et à la consultation des ressources documentaires propres aux juristes. Outre les rappels de condamnation du plagiat, dans le cadre d'un séminaire de recherche en M2, les étudiants sont informés et sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est bien organisée et équilibrée avec un quart de professeurs, un quart de maîtres de conférences et 30% de vacataires professionnels sur l'ensemble de la formation. Sa composition varie avec le degré de professionnalisation du parcours : d'une magistrate en master 2 *droit public approfondi* à un quart de professionnels dans le parcours *droit des collectivités territoriales*, et près de la moitié dans le parcours *droit public des affaires*. Si les responsabilités sont clairement définies, les équipes pédagogiques fonctionnent par parcours et selon des modalités non précisées.

À l'image de l'équipe pédagogique scindée entre les différents parcours, chacun de ces derniers est doté d'un conseil de perfectionnement propre. En M1, où ils existent depuis 2014, leur fonctionnement semble réel quoiqu'erratique et leurs travaux ne sont pas spécifiés. En revanche, en M2, le conseil se résume à des échanges entre des représentants étudiants et le responsable du parcours et un conseil devait être réuni pour l'ensemble de la mention mais la crise sanitaire a provoqué son report.

Le suivi de l'acquisition des connaissances est varié et classique, selon des règles précisément définies. Celui des compétences, assimilées aux connaissances dans l'analyse du Master, ne s'en distingue pas.

Dispositif d'assurance qualité

Les modalités de recrutement sont transparentes et les flux spécifiés et analysés, La mention attire un tiers d'étudiants en dehors de Nantes, démontrant l'attractivité du master dans son ensemble. Cela recouvre cependant de grandes fluctuations selon les années. L'insuffisance des inscrits amenait les parcours de M2 à ne pas ouvrir de façon alternative. L'attractivité de chaque parcours est donc aléatoire. La mise en place d'une sélection en M1 à la rentrée 2020 va permettre de stabiliser les effectifs à 50 qui seront répartis entre les trois parcours en M2 mais les critères d'une telle distribution ne sont pas renseignés.

Le suivi des diplômés fait l'objet de beaucoup d'attentions. Il est réalisé par la Direction des Études et de la Vie Universitaire de l'établissement à partir des données collectées par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation. Pour le M1 *carrières et management public*, un réseau Alumni ouvre et pourrait compléter ce suivi des étudiants. La publication d'une information complète sur la réussite des étudiants correspond aux documents établis par la Direction des Études et de la Vie Universitaire.

La formation a mis place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation par des questionnaires anonymes.

Résultats constatés

De façon générale les effectifs sont conséquents avec en moyenne 90 étudiants en M1 et 46 en M2 mais cela recouvre des faiblesses et disparités importantes, en M2, ne serait-ce que parce qu'à plusieurs reprises et alternativement, les parcours *droit public approfondi* et *droit des collectivités territoriales* n'ont pas ouvert faute d'avoir atteint la jauge de 12 étudiants fixée par l'université, encore que le parcours *droit public des affaires* ait pu ouvrir avec des effectifs inférieurs à cette limite. Les taux de réussite sont satisfaisants, allant de plus de 83 %

en moyenne en M1 à plus de 89 % en moyenne en M2. Le différentiel d'effectifs entre le M1 et le M2 n'est curieusement pas analysé en dépit de ce bon taux de réussite en première année.

L'insertion professionnelle est bonne et témoigne de l'efficacité de la formation. Les diplômés sont logiquement recrutés à 78% dans le secteur public (résultats à 30 mois) mais ne détiennent qu'à 59 % des contrats à durée indéterminée.

Les poursuites d'études en doctorat restent limitées à quelques rares cas : deux par an, parfois trois.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une bonne insertion professionnelle
- Ouverture à l'alternance en M2 pour les deux parcours *droit des collectivités territoriales* et *droit public des affaires*
- Une bonne intégration dans son milieu socio-économique

Principaux points faibles :

- Le caractère aléatoire des effectifs selon les parcours de M2, au risque de la viabilité
- Des parcours plus juxtaposés qu'intégrés au sein d'une même mention
- Absence d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention
- La faiblesse des enseignements linguistiques

Analyse des perspectives et recommandations :

La master *Droit public* est une solide formation mais qui procède plus d'un regroupement de parcours dont l'autonomie reste très importante. L'aléa des effectifs de M2 condamnant certains parcours à une ouverture intermittente sera sans doute corrigé par la sélection mise en place dès le M1 depuis 2020. Il n'empêche que l'on peut s'interroger sur le positionnement du parcours *carrières et management publics* en tant que parcours de première année d'une mention dont les parcours de deuxième année paraissent davantage recruter dans le vivier du parcours *droit public* de la première année et qui pourrait expliquer le fort différentiel d'effectifs entre les deux années du master. La priorité du master porté par l'IPAG vise la préparation et le succès aux concours de la fonction publique, accessibles dès le M1, et non nécessairement l'obtention du master. C'est un indice supplémentaire d'une intégration perfectible des parcours au sein d'une mention dont le pilotage gagnerait à être amélioré par l'insitution de véritables structures communes à cet effet, notamment un conseil de perfectionnement propre à la mention. Par ailleurs, un renforcement des enseignements en langue conforterait les compétences des diplômés.

MASTER DROIT SOCIAL

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

L'objectif du master *Droit social* est de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans l'ensemble des domaines du droit social. Il propose une formation juridique avec une ouverture interdisciplinaire (philosophie, idées politiques, sociologie, économie, ressources humaines), européenne et internationale. La formation, de ce fait, est dispensée à l'Institut d'administration des entreprises de Nantes (IAE Nantes - *Économie et management*) et à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes.

La formation a pour objectif de former des juristes en droit social, avocats, personnels de nombreuses administrations ou du management des ressources humaines. La formation peut aussi ouvrir à la recherche et à des carrières dans des organisations internationales spécialisées dans le domaine du travail, de la protection sanitaire et sociale, dans les organisations syndicales représentatives, dans les organisations professionnelles, dans les organisations non gouvernementales.

En deuxième année de master (M2), le master *Droit social* propose deux parcours : *Droit social approfondi* (DSA) et *Droit social et management des ressources humaines* (DSMRH). L'alternance est mise en place (depuis 2012), pour les étudiants qui le souhaitent, pour les deux parcours de M2. Le parcours *Droit social et management des ressources humaines* présente la particularité d'être proposé en formation initiale classique et en formation continue.

Les effectifs sont de 50 places pour la première année de master (M1) et tournent autour de 70 étudiants en M2. En 2020, on dénombre 21 inscrits en DSMRH et 20 en parcours DSA.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation consistent à acquérir une culture juridique approfondie en matière de droit social mais aussi en gestion des ressources humaines, économie et management, tant au niveau national qu'international.

Les objectifs, ainsi que les connaissances et les compétences à acquérir sont définis dans la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la formation mais celle-ci ne distingue pas selon les parcours, ni selon les années (M1 ou M2). Les blocs de compétence sont ceux de tous les masters *Droit social* et n'ont pas été adaptés à la spécificité du master de l'Université de Nantes.

Les débouchés visés par la formation correspondent aux débouchés classiques d'un master *Droit social*. Ils consistent en la fonction de juriste d'entreprise, d'avocat, de personnel d'administrations, ou encore de professionnel du management des ressources humaines. La formation contient toutefois une dimension internationale qui permet à ses étudiants de postuler dans des organisations internationales spécialisées en droit social, ainsi que dans des organisations non gouvernementales.

Ainsi, l'intitulé, le contenu de la formation et les débouchés sont cohérents et compréhensibles.

Positionnement dans l'environnement

La formation n'affiche pas sa position dans l'offre globale de formation de l'établissement et du site. Le problème de cohérence du master *Droit social* au regard d'autres disciplines, en particulier les sciences de gestion et la mention *Management* du master de l'Institut d'administration des entreprises (IAE), soulevé par le HCERES lors du précédent contrat, n'a pourtant pas été réglé. Les responsables de la formation mentionnent seulement une proposition de refonte des parcours de la mention *Droit social* pour la prochaine accréditation. La formation n'affiche pas non plus sa position dans la carte régionale, en prenant en compte les universités présentes dans la même académie ou au-delà. Cependant, le master attire des étudiants d'universités voisines (Vannes, La Rochelle, Brest, Angers, Rennes) voire d'autres universités du grand Ouest ou d'autres régions » et même des étudiants étrangers qui postulent chaque année pour intégrer le M1 ou le M2.

Les passerelles entrantes et sortantes et les poursuites d'études possibles aux étudiants et diplômés ne sont toujours pas relatées, comme le reconnaît le dossier.

Les conditions d'admission en M1 et en M2 sont précisées dans le Règlement de contrôle des connaissances du diplôme (RCC) publié sur le site internet de la Faculté.

Outre le fait que la formation est opportunément dispensée à l'IAE Nantes - *Economie et Management* et à l'UFR de Droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes, le master a conclu un partenariat avec l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), centre de formation des inspecteurs du travail implanté à Nantes.

Le master mention Droit social est appuyé par trois structures : le laboratoire Droit et Changement Social, Unité mixte de recherche (UMR) CNRS, la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin et l'Institut d'Études Avancées (IEA). Chacun permettant de développer les divers aspects du master : interdisciplinaire, européen, comparé et international. Par ailleurs, la formation s'appuie également sur l'École doctorale de droit et de science politique Bretagne-Loire (ED DSP). Le master s'inscrit donc pleinement dans la politique scientifique de l'établissement.

De nombreux intervenants issus des mondes socio-économiques interviennent dans la formation : acteurs de terrain (directeurs des ressources humaines, consultants, avocats spécialisés en droit social), anciens étudiants. Il y a aussi des liens avec des structures telles que l'Association française pour l'Organisation internationale du travail (AFOIT) qui a pour but de promouvoir les valeurs et l'action de l'organisation internationale, et qui soutient un voyage d'études organisé chaque année au niveau M2. Un accord a par ailleurs été conclu avec **le centre de formation des inspecteurs du travail implanté à Nantes**.

La formation master droit social encourage les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. On note un partenariat avec l'Université de Séville où il existe une faculté spécifique et interdisciplinaire dédiée aux problèmes du travail. Mais rien n'est dit sur l'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges.

D'autres partenariats sont à l'étude, y compris peut-être dans le cadre de l'initiative naissante EUniWell, (projet Erasmus avec création d'une université européenne du Bien-être entre les Universités de Birmingham, Florence, Cologne, Leiden, Linnaeus, Nantes et Semmelweis).

Organisation pédagogique de la formation

La formation est conçue en quatre semestres. Elle présente un tronc commun au stade du M1 *Droit social* puis deux parcours de spécialisation en M2 : *Droit social approfondi* (DSA) et *Droit social et management des ressources humaines* (DSMRH). La fiche RNCP n'indique pas ces divisions, ce qui introduit une incohérence. L'ensemble des semestres est organisé en conformité avec le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (crédits ECTS) favorisant la mobilité des étudiants. La formation n'est pas conçue comme partie d'un cursus *Master-Doctorat*. L'alternance n'est mise en place (depuis 2012) que pour les deux parcours de M2. Tous les parcours accueillent des étudiants en reprise d'études. La formation n'est pas prévue pour être suivie à distance, mais une hybridation a été mise en place au cours de l'année 2019-2020. Les étudiants rencontrant des contraintes particulières peuvent être accueillis dans la formation. Ils peuvent se voir proposer des modalités pédagogiques spécifiques et des modalités spécifiques de contrôle des connaissances qui sont prévues dans le RCC du master. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme. Mais on peut regretter de lire que « plusieurs candidatures ont été instruites ces dernières années, et que seulement cinq ont abouti pour l'ensemble de la Faculté depuis septembre 2017 ». Aucun chiffre n'est donné s'agissant du seul master *Droit social*.

Il n'y a pas de réelle définition de la formation suivant un référentiel de compétences et les blocs de compétences n'ont pas fait l'objet d'une adaptation aux spécificités de la formation. On les trouve uniquement dans la fiche RNCP. Ils ne sont que la reproduction de ce qui a été établi pour tous les masters mention *Droit social*. Il n'existe pas de portefeuille de compétences. Des modalités pédagogiques diversifiées sont proposées (interdisciplinarité, approche par projets, amphithéâtre actif, jeu de rôle).

La formation comporte, en première année de master, des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche. Les étudiants sont incités à participer à l'organisation de journées d'études, de conférences thématiques, ou encore de travail d'équipe. L'initiation à la recherche se concentre sur le M2 parcours DSA par un séminaire de méthodologie de la recherche et par la rédaction d'un mémoire qui est obligatoire. Les mémoires de recherche sont une partie importante du cursus DSA, un coefficient supérieur (30 vs 10) aux autres exercices leur étant conféré. En revanche le parcours DSMRH n'exige qu'un rapport de stage/d'activités et un projet tutoré et ne semble pas offrir de formation par et à la recherche. Il n'y a pas de programme de formation à la gestion de projet innovant. La poursuite en doctorat ne semble pas être un objectif essentiel de la mention *Droit social*. Il n'est fait mention que d'un étudiant ayant poursuivi en thèse (financée par un contrat doctoral) et d'échanges organisés, en lien avec l'école doctorale Droit et sciences politiques (DSP) pour permettre d'informer les étudiants sur le doctorat.

L'insertion professionnelle est un objectif essentiel de la mention *Droit social*. C'est particulièrement le cas pour le parcours DSMRH dans lequel sont dispensés de nombreux séminaires en liens avec le mode professionnel. Le parcours DSA semble plus théorique. Malgré cela, avec les stages et les formations en alternance, ce sont près des deux tiers des étudiants qui peuvent se prévaloir d'une expérience en milieu professionnel non universitaire.

Ces expériences sont facultatives au niveau du M1, et obligatoires pour le parcours DSMRH du M2. À l'échelle de l'Université de Nantes, un dispositif de diffusion des offres de stages existe (Career Center).

A celle de la Faculté de Droit, le service « relations entreprise » relaie les offres de stages et d'emploi spécifique aux métiers du droit (en lien avec les responsables pédagogiques de master).

La certification du niveau atteint par l'étudiant en langue étrangère est facultative. Aucune indication n'est fournie quant au point de savoir si les étudiants la réclament. Les deux parcours sont assortis de l'enseignement de l'anglais, de manière obligatoire. Des enseignements disciplinaires sont dispensés en langue étrangère. Ces enseignements sont pour l'essentiel dispensés dans le cadre du séminaire « Droit social comparé et européen » du parcours DSA, mais aussi ponctuellement en M1. Trois intervenants étrangers interviennent par ailleurs devant les étudiants, principalement en langue anglaise. Dans le cadre de la mention *Droit social*, on dénombre un à cinq étudiants procédant à une mobilité entrante ou sortante.

Une plateforme numérique, MADOC, est utilisée par les enseignants pour mettre à disposition des étudiants du matériel pédagogique. Elle est un moyen d'interaction avec tous les étudiants inscrits. Ils disposent aussi d'espaces de stockage (UNCloud), d'espaces de Tchat et du logiciel Nomade pour accéder à distance à leur ENT ainsi qu'aux bases de données de la bibliothèque universitaire (Nantilus).

La formation à l'intégrité scientifique intervient dans les éléments préparatoires aux projets tutorés, rapports de stage ou mémoires de M2. L'interdiction du plagiat est rappelée dans le règlement de contrôle de connaissances du master ainsi que dans la Charte contre le plagiat de l'Université de Nantes (disponible sur le site internet). Un logiciel anti-plagiat (Magister by Compilatio.net) est mis à disposition des enseignants pour détecter d'éventuelles fraudes. Les étudiants sont également alertés de l'existence de ce dispositif.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée. On dénombre 8 maîtres de conférences, 5 professeurs d'universités, 6 autres enseignants et 21 vacataires dont la profession n'est pas précisée. L'équipe pédagogique n'est pas formée mais sensibilisée à l'approche par compétences.

La formation dispose visiblement de moyens administratifs et pédagogiques suffisants. Les responsables pédagogiques sont identifiés pour chaque parcours de M1 et de M2. Leur rôle et leurs responsabilités ne sont pas précisés. On ne dispose d'aucune information sur l'existence d'une concertation. Le conseil de perfectionnement est d'ailleurs « informel » et n'a pas été sollicité de manière active ces dernières années.

Des certifications peuvent être délivrées à l'étudiant pour des enseignements d'informatique, dispensés en première année de master (certification PIX+Droit).

La validation de l'engagement étudiant est prévue depuis l'année universitaire 2019-2020. Un engagement associatif, solidaire, universitaire permet aux étudiants de M1 de bénéficier d'une unité d'enseignement (UE) par validation d'expérience étudiante (VEE) sans crédits ECTS, mais avec une bonification spéciale allant jusqu'à 0,25 sur la moyenne de l'année, sous réserve de la remise d'un rapport d'activité.

La seconde chance n'est pas prévue. Les étudiants du master n'ont pas un droit à la deuxième session d'examen et ne disposent pas en M2 d'un droit au redoublement. Aucune explication n'est donnée pour justifier ce choix.

Dispositif d'assurance qualité

Un suivi des diplômés est réalisé. Toutefois, le nombre de candidatures et d'étudiants inscrits n'est connu depuis l'année 2007 que pour le M2. S'agissant du M1, on ne connaît que les chiffres pour l'année 2020. Cela s'explique sans doute par le fait que la sélection se fait à l'entrée en M1 depuis cette année.

L'attractivité de la formation ne fait malgré tout aucun doute. Il est dit que le M1 *Droit social* a attiré 648 candidatures pour 50 places (28 inscrits en 2020) et 1122 candidatures pour 70 places en M2 tous parcours confondus (21 inscrits en DSA et 20 en DSMRH en 2020).

Le flux d'étudiants sortants non diplômés (abandons, réorientations, passerelles, concours, etc.) ne sont pas encore connus et analysés, et ce, alors qu'il n'y a ni seconde session, ni redoublement possible. En revanche, la formation connaît le devenir de ses diplômés, même si les chiffres sont un peu anciens. Des fiches détaillées sur le devenir des diplômés sont établies au niveau de la mention (promotion 2014-2015) et au niveau de chaque parcours. Les taux d'insertion, la nature des emplois occupés et le taux de satisfaction des diplômés sont indiqués, ce qui est à saluer.

Une évaluation interne de la formation n'a pas été encore instaurée. Les processus d'amélioration ne sont pas définis mais ces points sont connus et font déjà l'objet d'une réflexion pour leur amélioration. On note la volonté d'« activer le conseil de perfectionnement, en promouvant les échanges entre enseignants et le travail d'équipe ».

Résultats constatés

Comme lors de l'évaluation précédente, l'Annexe relative aux effectifs et à la réussite annoncée n'est pas dans le dossier. On trouve le nombre d'étudiants inscrits et le taux de réussite en M2 dans un tableau relatif à l'ensemble des M2 du champ Droit.

Il est dit toutefois dans le dossier d'auto-évaluation que le taux de réussite du M1 *Droit social* est de 80 %. En 2020, il est de 100 % (21 inscrits et reçus en DSA et 20 en DSMRH). Il est encore dans le dossier d'auto-évaluation dit que le taux de réussite des parcours du M2 est plus élevé que celui de M1. Mais on ne trouve pas les taux de réussite des M1.

Les taux d'insertion professionnelle sont vraiment bons, avec de nombreux emplois stables (85 %) et à un niveau cadre (60 ou 40 % selon les parcours). Mais il serait bon de procéder à des enquêtes sur plusieurs promotions et non une seule.

Même si le taux d'insertion et la nature des emplois occupés par les diplômés sont indiqués, ce suivi qualitatif n'est pas pleinement pertinent. En effet, à côté des onglets en emploi, ou en recherche d'emploi, on trouve un onglet : « Autre (dont poursuite d'études et divers congés) », or la poursuite d'études après un M2 est un élément à prendre en compte à part entière. Est-ce pour un autre M2 ? - ce qui laisse supposer que le premier ne fut pas suffisant ou est-ce pour une poursuite en doctorat ? A cet égard, il n'y a aucun chiffre sur la poursuite en doctorat.

Conclusion

Principaux points forts :

- Professionnalisation élevée
- Ouverture interdisciplinaire riche, pertinente et fructueuse
- Bonne ouverture à l'international et aux questions européennes

Principaux points faibles :

- Absence de prise en compte des recommandations du Hcéres quant à la place du parcours DSMRH par rapport au master GRH lors de l'évaluation précédente pour la période soumise à évaluation.
- Absence de conseil de perfectionnement annuel, exemplaire d'un problème de pilotage récurrent.
- Poursuites d'études en doctorat quasi inexistante.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit social* est une formation riche et professionnalisante.

Certaines perspectives d'évolution de la formation, telles qu'elles sont indiquées dans le dossier, paraissent pertinentes, en particulier la mise en place d'un meilleur pilotage, d'échanges entre les responsables et l'annualisation du conseil de perfectionnement.

Il est évoqué à la fin de l'auto-évaluation une refonte des parcours de la mention *Droit social* qui vise à répondre aux recommandations présentées par le Hcéres lors du précédent contrat. Le Hcéres s'interrogeait sur la cohérence du master *Droit social* au regard d'autres disciplines en particulier les sciences de gestion et la mention *Management* du master de l'IAE. La refonte envisagée consisterait dans le maintien d'une année de M1 *Droit social* comme tronc commun suivi en M2 de trois parcours : un premier parcours dénommé *Droit social approfondi* correspondant au droit du travail et des relations collectives ; un deuxième parcours axé sur le *droit des ressources humaines*, spécifiquement organisé pour des étudiants juristes, et abandonnant une vision pluridisciplinaire droit-management et un troisième et nouveau parcours porterait sur le *Droit de la santé, de la protection et de l'aide sociales*.

Si cette perspective d'évolution obéit aux louables soucis de répondre aux recommandations du Hcéres, on peut regretter qu'elle n'intervienne que maintenant et s'interroger d'une part, sur l'abandon de la perspective pluridisciplinaire du parcours DSMRH dont les résultats, notamment en terme d'insertion professionnelle, sont de bonne qualité et d'autre part, sur la création d'un parcours consacré au droit de la santé, de la protection et de l'aide sociales sans prendre en compte les formations déjà existantes dans le bassin régional (notamment Angers) et dont les besoins restent incertains et non expliqués par cette auto-évaluation.

MASTER ÉCONOMÉTRIE ET STATISTIQUES

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Économétrie et statistiques* de l'Université de Nantes est une formation en deux ans qui a pour objectif principal de former des étudiants rompus aux traitements et à l'analyse des données économiques et financières, capables de fournir une réponse quantifiée à une problématique économique (évaluation de politiques publiques, analyse conjoncturelle, stratégie marketing, etc.). Un seul parcours, intitulé Econométrie Appliquée (EKAP), est proposé au sein de la mention. La structure et le contenu des enseignements dispensés offrent aux diplômés du master la possibilité de s'insérer sur le marché du travail ou de poursuivre leurs études en doctorat. Le master est accessible uniquement en formation initiale et en présentiel. La formation comprend un total de 728 heures d'enseignement. La formation inclut des stages, d'une durée minimale de 1 mois en première année de master (M1) et 3 mois en deuxième année (M2). Les cours se déroulent sur le site de l'Institut d'administration économique (IAE) de Nantes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont très clairement définis et correspondent à des besoins réels sur le marché du travail. Les compétences visées à l'issue de la formation ainsi que le contenu des enseignements sont en adéquation avec les objectifs du master. L'ensemble de ces informations est parfaitement relayé aux étudiants, aux intervenants professionnels et autres parties prenantes notamment via un site internet convivial et mis à jour très régulièrement.

Les débouchés et la poursuite d'études à l'issue du master sont clairement mentionnés et tournent autour de la "data" et de sa valorisation. Très clairement, il s'agit d'un domaine porteur en termes d'insertion professionnelle. Pour autant, le master ne se positionne pas, pour le moment, en termes de certification professionnelle (pas de certification en langues, ni en informatique). Une certification en programmation informatique (logiciel SAS) est envisagée dès la rentrée 2020. La formation dispensée est cohérente avec la fiche RNCP nationale de la mention Econométrie et Statistiques.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau de l'Université de Nantes, le master Econométrie et Statistiques (parcours Econométrie Appliquée) se positionne sur des champs proches du master Mathématiques et Applications (parcours Ingénierie Statistique) tant au niveau des enseignements que des débouchés ciblés. Néanmoins, cette co-existence sur le site n'est pas problématique pour au moins trois raisons: (i)- l'orientation plus économique du master Econométrie et Statistiques qui met l'accent sur l'analyse et l'interprétation des résultats statistiques et économétriques dans une optique d'aide à la décision, (ii)- la large place des travaux dirigés dans le cursus, sur le principe d'un homme - une machine, qui ne permet pas d'envisager des mutualisations conséquentes, (iii)- un vivier de recrutement différent, le master EKAP ciblant plus spécifiquement les étudiants issus de deux licences, Économie-gestion et Math-éco, de l'IAE de Nantes.

Au niveau régional, le master est bien positionné au sommet d'un triangle Rennes-Nantes-Orléans, villes qui offrent des formations plus ou moins similaires. Au niveau national, il existe huit masters Econométrie et Statistiques, principalement établies dans les grandes métropoles (Paris, Lille, Lyon, Nantes, Toulouse).

Le master Econométrie et Statistiques de l'Université de Nantes bénéficie par conséquent d'un positionnement clair au niveau des établissements d'enseignement supérieur locaux, régionaux et nationaux.

Le master Econométrie et Statistiques entretient des liens étroits avec trois des quatre axes de recherche du laboratoire d'Économie et de Management (LEMNA) de l'Université de Nantes et la Fédération de Recherche CNRS Travail et Evaluation des politiques publiques. Ces liens sont effectifs et se manifestent notamment par l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation des étudiants du master (Cours, Travaux dirigés, Encadrement de mémoire de recherche, Participation aux soutenances, etc.). Les étudiants, souhaitant poursuivre leurs études en Doctorat, peuvent opter pour le parcours recherche et bénéficier ainsi d'un environnement scientifique de qualité. Ils sont notamment libérés des enseignements dès le mois de mars en deuxième année, afin de se consacrer à leur mémoire de recherche.

Le positionnement du master vis-à-vis du milieu socio-économique est clair et des échanges réguliers (conférences métiers, cours, etc.) permettent une interaction efficace entre mondes académique et professionnel. Un partenariat d'échange avec l'Université de Valence (Espagne) existe permettant une double diplomation en deux ans. Néanmoins, les flux d'étudiants concernés semblent modestes (trois étudiants entrants, un étudiant sortant).

Organisation pédagogique de la formation

Le master se déroule en quatre semestres et permet de cumuler 30 crédits européens par semestre. Un seul parcours de spécialisation est proposé aux étudiants, intitulé Econométrie Appliquée (EKAP), avec toutefois le choix d'une orientation à finalité professionnelle ou recherche. La coloration recherche du master consiste à substituer au stage de M2 un mémoire de recherche ainsi que la participation à des séminaires de recherche (principalement ceux organisés par le LEMNA). Les unités d'enseignement proposées sont pleinement cohérentes avec les connaissances et les compétences visées dans le cadre de la fiche RNCP.

Le master est accessible en formation initiale et en présentiel. Aucune possibilité d'alternance ou de formation tout au long de la vie n'est mentionnée. Pourtant, les compétences ciblées par le master paraissent essentielles dans un contexte de transformation numérique des entreprises. Les étudiants en situation de handicap tout comme les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité. La VAE est possible mais aucune demande n'a été formulée depuis la création du master en 2017.

Les compétences visées sont clairement établies par l'équipe pédagogique et structurées autour de trois grands domaines. Afin de développer ces compétences chez les étudiants, l'équipe pédagogique s'appuie sur des modalités pédagogiques très diverses: cours, travaux dirigés, Jeux et défis divers (Econometric Game, Data Challenge, Hackathon). L'équipe pédagogique semble soucieuse de développer les compétences de chaque étudiant (part importante des travaux dirigés sur ordinateur sur le principe un étudiant-un ordinateur) ainsi que les aptitudes à travailler en équipe.

Les étudiants sont sensibilisés au monde de la recherche dès la première année de master: ils peuvent opter pour un mémoire de recherche centré sur la littérature relative à leur projet. Ils ont donc la possibilité réelle de donner une telle orientation à leur cursus. En deuxième année, six mois peuvent être consacrés à la réalisation du mémoire.

La formation fait une place importante à l'acquisition de compétences transversales devant permettre un insertion professionnelle rapide: dispositifs d'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, organisation de conférences-métiers, de projets tutorés et de stages obligatoires pour les étudiants n'optant pas pour le mémoire de recherche (1 mois minimum en M1 et 3 mois minimum en M2). Le calendrier du master est conçu de telle sorte que les étudiants puissent avoir jusqu'à 10 mois de stage durant les deux années (4 en M1 et 6 en M2).

La formation prépare les étudiants du master à l'international en faisant une place importante à l'apprentissage des langues. L'anglais est obligatoire et présent à chacun des semestres en M1 (44h) comme en M2 (48h). En M1, les étudiants qui le souhaitent peuvent également opter pour l'étude d'une deuxième langue vivante (24h). Pour l'heure, aucun enseignement disciplinaire n'est dispensé en anglais. En 2020-2021, deux cours de M1 seront dispensés en anglais (International Macroeconomics et Public Policy Evaluation) et en 2021-2022, ce sera le cas pour deux enseignements du M2 (cours non précisés). Néanmoins, il est regrettable que le master n'envisage pas de proposer de certification en langues du type TOEIC. Par ailleurs, les dispositifs et partenariats pour la mobilité étudiante sont bien réels (Espagne, Norvège et Canada) mais les flux entrants et sortants sont faibles.

Les étudiants bénéficient de ressources pédagogiques numériques accessibles via la plateforme Madoc. Par le biais d'installation de machines virtuelles, les étudiants peuvent accéder à certains logiciels scientifiques utilisés dans le cadre du master, ce qui est une ressource précieuse notamment dans les conditions d'enseignements exceptionnelles connues en 2020. Ils sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique lors d'une séance et le support de la présentation est mis à leur disposition via la plateforme Madoc.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée. Elle est en effet composée pour moitié d'enseignants-chercheurs de l'IAE de Nantes, pour un quart d'enseignants-chercheurs extérieurs et pour un quart d'intervenants professionnels. Cette composition est en adéquation avec les compétences variées que le master a pour objectif de donner aux étudiants. Les étudiants sont informés, en début d'année, de l'identité et des qualités des différents intervenants.

Les responsables du master (2 EC en M1 et 1 EC en M2) entretiennent des contacts réguliers avec l'équipe pédagogique et les étudiants. Ils peuvent compter sur l'appui d'un personnel administratif dédié (mais partagé avec un autre master) qui assure la gestion des deux années du master. Le master ne dispose pas d'une salle d'enseignement dédiée pour les cours magistraux mais d'un accès privilégié à une salle informatique pour les travaux dirigés. Cette salle informatique est mise à la disposition des étudiants, en libre accès, le vendredi après-midi.

L'équipe pédagogique et administrative se réunit une fois par an. Un conseil de perfectionnement, composé des responsables du master, de professionnels et de représentants des étudiants, est également organisé chaque année.

La différence entre les réunions de l'équipe de pilotage et le conseil de perfectionnement n'est toutefois pas mentionnée, ne permettant donc pas de comprendre l'apport spécifique du conseil de perfectionnement. A cela s'ajoutent des réunions chaque semestre entre les étudiants délégués de promotion et les responsables du master afin d'évoquer les difficultés rencontrées et les motifs de satisfaction. Le pilotage de la formation est donc bien réel et efficace. L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants répond à un dispositif clair et connu de l'ensemble des parties prenantes.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis à l'aide d'un tableau de bord annuel fourni par l'Université de Nantes: outre les effectifs, ce tableau de bord permet de connaître le baccalauréat d'origine, la répartition genrée, le pourcentage d'étudiants boursiers ainsi que le pourcentage d'étudiants étrangers.

Les modalités de sélection sont très clairement exposées. Les étudiants classés sur liste complémentaire sont notamment informés de leur rang sur cette liste. Pour l'année 2019-2020, une centaine de candidatures a été enregistrée en M1, 20 ont été retenues et au final 19 étudiants se sont inscrits. Le taux de sélectivité est donc d'environ 20%.

Les taux de réussite en M1 et M2, de poursuite en M2 et/ou en doctorat font l'objet d'un suivi attentif. Le jeune âge du diplôme ne permet d'apprécier les trajectoires des taux de réussite, néanmoins, le taux de réussite de la première promotion à l'issue de la première année était élevé, il était de 95%. En 2019, aucun étudiant n'avait encore poursuivi ses études en doctorat. Des dispositifs de suivi de l'insertion professionnelle sont également mis en place, notamment grâce à la création d'un profil LinkedIn. Le dossier ne mentionne pas de dispositif institutionnel de suivi de l'insertion professionnelle.

Résultats constatés

Le master a un taux de pression de 20%: une candidature sur cinq est donc retenue. Cela témoigne d'une attractivité satisfaisante.

La formation est de création trop récente pour apprécier efficacement l'insertion professionnelle des diplômés, du moins dans les conditions définies dans la plupart des universités (30 mois après le diplôme). Néanmoins, les premiers résultats, issus d'un suivi réalisé par les responsables du master auprès de la première promotion (2019), semblent prometteurs: 6 mois après l'obtention du diplôme, 72% des diplômés sont en activité et occupent des postes en adéquation avec les débouchés ciblés: Chargé d'études (28%), Consultant Data (18%), etc. La poursuite d'étude en doctorat concerne 9% des diplômés.

Conclusion

Principaux points forts :

- Des objectifs de formation clairement définis, correspondant à des besoins réels sur le marché du travail.
- Des pratiques pédagogiques diversifiées permettant de développer les compétences individuelles et les aptitudes à travailler en équipe.
- Une politique structurée de sensibilisation à la recherche.

Principaux points faibles :

- Relations encore insuffisantes avec le monde socio-professionnel.
- Flux d'étudiants en mobilité internationale relativement modeste.
- Formation accessible uniquement en formation initiale et en présentiel.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Économétrie et statistiques* est une formation de qualité dont les objectifs sont très clairement définis et en parfaite adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises et administrations dans un contexte de transformation numérique. La formation s'appuie sur une équipe pédagogique diversifiée et compétente ainsi que sur des pratiques innovantes (jeux, défis, etc.). Le master doit néanmoins envisager d'approfondir ses relations avec le monde socio-professionnel et s'ouvrir à d'autres types de public. La mobilité internationale pourra être développée.

MASTER ÉCONOMIE ET MANAGEMENT PUBLICS

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Économie et management publics* à parcours unique *Gestion des organismes de protection et d'assurances sociales (GOPAS)* est une formation délivrée en deux ans au sein de l'Institut d'administration économique de l'Université de Nantes. Sa finalité est essentiellement l'insertion sur le marché du travail à l'issue des deux années de formation. La formation prévoit 660 heures d'enseignements, dont environ un quart en travaux dirigés et trois quart en cours magistraux. Un stage obligatoire de quatre mois minimum est prévu en deuxième année de master. Il forme aux métiers du management des organisations de la sécurité sociale, de l'aide sociale et de la prévoyance d'entreprise. Il est délivré en formation initiale classique, accueille des étudiants en formation continue, et n'est pas délocalisé.

Analyse

Finalité de la formation

L'objectif du master est former les étudiants à l'acquisition des compétences nécessaires à l'insertion dans les métiers de l'action sanitaire et sociale : expertise pour évaluer les besoins et les risques de l'action sanitaire et sociale ; management et pilotage de projets des marchés publics et risques financiers ; management des unités de travail et des ressources humaines ; gestion des risques et gestion financière appliquée à la comptabilité sociale d'entreprise ; capacité de négociation et de rédaction de contrats d'assurance ; déontologie et responsabilité sociale. Les objectifs d'apprentissage et les compétences visées sont clairement exposés, et les informations relatives à l'organisation de l'année sont fournies aux étudiants via un livret spécifique, le livret de l'étudiant. Le contenu de la formation et les apprentissages sont cohérents avec les objectifs exposés. Aucun supplément au diplôme n'est délivré. Les débouchés visés sont explicites : les étudiants s'insèrent dans les organismes de sécurité sociale, de prévoyance, des mutuelles mais aussi des hôpitaux, collectivités territoriales ainsi que des banques et assurances. La poursuite d'étude en doctorat est possible même s'il ne s'agit pas d'un débouché visé par la formation. Le dossier mentionne l'intention d'un étudiant de poursuivre en thèse.

Positionnement dans l'environnement

La formation affiche un positionnement unique au niveau local et régional, puisqu'elle forme les étudiants dans trois grands champs disciplinaires: économie, gestion et droit. L'enseignement de l'économie différencie le master Économie et management public du master de droit social de l'Université de Nantes. De plus, la formation au traitement des données quantitatives apparaît également comme un atout différenciant. Des formations en économie de la protection sociale ou en économie sociale et solidaire existent dans l'espace national, notamment en régions parisienne et lyonnaise, mais l'approche pluridisciplinaire du master Économie et management public lui permet d'afficher un positionnement original. La dimension internationale du master renvoie par ailleurs principalement aux stages et à l'accueil d'étudiants internationaux. Néanmoins le nombre de stages effectués à l'étranger n'est pas reporté dans le dossier. Le master prend appui sur le Laboratoire d'Économie et de Management Atlantique (LEMNA) et son axe « Transformation du travail ». Les intervenants socioprofessionnels émanant d'organismes relevant de la thématique de la protection sociale sont largement représentés dans la formation (ils assurent 40 % de ses enseignements). De plus, les liens du master sont nombreux avec les organismes d'accueil de stagiaires, bien que l'existence de partenariats formalisés ne soit pas mentionnée. Il n'existe pas de partenariat avec des établissements d'enseignements supérieurs étrangers, ce qui s'explique par les débouchés visés.

Organisation pédagogique de la formation

Le master, qui ne comporte qu'un seul parcours, présente une structure en deux ans, avec une spécialisation progressive et délivrance de crédits européens. La formation compte 660 heures en présentiel, réparties en sept modules d'enseignement en première année, puis cinq en deuxième année. Le référentiel de la formation est la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) d'une mention *Politique et Management Publics*.

S'y ajoutent des enseignements spécialisés renvoyant à la spécialisation relative aux métiers de la sécurité sociale. Le référentiel compétences de la formation est également la fiche du Répertoire des activités et des compétences (RAC).

La formation a accueilli durant les dernières années des étudiants en situation de handicap. Elle offre une possibilité d'adaptation à des publics spécifiques et a permis la validation du diplôme par des acquis de l'expérience, mais sans précision sur le nombre d'étudiants concernés. Les modalités pédagogiques prévoient la réalisation de travaux en groupes à partir de données quantitatives concernant spécifiquement les domaines d'insertion professionnelle visés. Les étudiants sont sensibilisés à la recherche dès la première année de master à travers la réalisation d'un mémoire d'initiation à la recherche, et ce, bien que la poursuite d'études en doctorat ne soit pas un débouché naturel du master. Un mémoire de fin d'études est attendu en deuxième année, et un cours de méthodologie de la recherche le précède.

L'ancrage professionnel est fort par la présence de nombreux intervenants venant des organisations liées à la formation. La préparation à l'international s'opère par des cours de langues qui représentent 48 heures en première année. Il existe une mobilité entrante accompagnée de bourses pour étudiants étrangers, sans précision sur leur nombre. Les modalités de mise en œuvre de pédagogies interactives s'appuient sur la plateforme électronique universitaire (MADOC) mise à disposition par l'établissement. La sensibilisation des étudiants au respect de l'intégrité scientifique et l'éthique procède d'informations aux étudiants et de l'usage du logiciel anti-plagiat Compilatio ainsi que de textes de référence fournis par l'université.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et équilibrée avec des enseignants-chercheurs (39,1% des effectifs), un enseignant (4,3 % des effectifs) et des enseignants issus du monde socioprofessionnel (56,1%). Elle intègre des professeurs (PR) et des Maîtres de conférences (MCF) de plusieurs composantes de l'université de Nantes (IAE, UFR de Droit et de Sciences politiques, de Médecine) et un PR de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publiques de Rennes, de nombreux représentants du monde socioprofessionnel. Les étudiants sont informés de la composition de l'équipe pédagogique via le livret de l'étudiant. Deux secrétaires assurent la gestion administrative de la formation, mais leur temps est partagé pour plusieurs autres formations. Les équipes pédagogiques se réunissent régulièrement. Le conseil de perfectionnement est en place et se réunit une fois par an. Il intègre les parties prenantes de la formation. Le compte rendu du conseil de perfectionnement est transmis au conseil d'administration de l'IAE mais n'est pas fourni dans le dossier. Les modalités du contrôle des connaissances sont fournies aux étudiants grâce au livret de l'étudiant, il en est de même pour les règles d'attribution des crédits ECTS, et des règles de compensation.

Dispositifs d'assurance qualité

Les taux de réussite sont également suivis, et les échecs en deuxième année sont essentiellement dus à des abandons. Ces données permettent d'analyser la réussite des étudiants, toutefois aucun élément de réussite au regard de la provenance des étudiants n'est fourni. Le dossier ne comporte pas d'élément sur l'insertion professionnelle des étudiants sortant du master dans sa nouvelle version. Ces éléments étant néanmoins collectés par l'Université de Nantes, ils le seront lorsque la formation sera suffisamment ancienne. Le suivi qualité est assuré grâce aux évaluations des enseignements par les étudiants, et grâce à des réunions avec les représentants des étudiants. L'absence de compte rendu du comité de perfectionnement ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse de l'évaluation interne de la formation. La certification Qualicert permet cependant d'assurer qu'un dispositif suivi d'assurance qualité est en place à l'échelle de l'Institut d'administration économique.

Résultats constatés

La formation comportait 47 inscrits en 2017/2018 et 39 l'année suivante. La première année peut accueillir 24 étudiants, et environ 50 dossiers sont reçus. Ces deux dernières années, la formation n'est donc pas au maximum de ses capacités. Les étudiants inscrits en deuxième année proviennent majoritairement de la première année, mais des dossiers de formation continue sont également acceptés. Sur les deux années d'exercice, les taux de réussite en première comme en deuxième année se sont améliorés, passant de 67,6 % à 85,7 % en première année, et de 87 à 88,5 % en deuxième année. L'origine des étudiants est analysée afin de retenir prioritairement les profils aux meilleures chances de réussite.

L'existence récente de la formation ne permet pas d'avoir suffisamment de recul pour apprécier l'insertion professionnelle des étudiants. Les taux d'emploi fournis correspondent à ceux de la formation qui précédait le master *Économie et management publics* : le taux d'insertion à 18 mois s'élevait 82 %, et le taux d'insertion à 30 mois s'élevait à 100 %. Les étudiants occupent des emplois pour lesquels ils sont formés. Le détail de l'insertion des promotions récentes (2017/2018) et (2018/2019) n'est pas fourni, il eut permis d'appréhender plus précisément les résultats pour cette nouvelle mouture de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Positionnement original et différencié dans la carte des formations locales, régionales et nationales
- Bonne mise en situation professionnelle des étudiants
- Mobilisation forte des intervenants professionnels du secteur

Principaux points faibles :

- Faible attractivité en raison de la jeunesse de la formation
- Peu d'innovation pédagogique
- Manque d'information sur les apports du conseil de perfectionnement pour l'amélioration progressive de la formation.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Économie et management publics*, parcours GOPAS, est une formation dont les spécificités propres lui confèrent un bon ancrage professionnel dans le paysage régional. Néanmoins, s'agissant d'une formation de niche, l'accent pourra être mis sur une spécialisation accrue en gestion, analyse et interprétation de données quantitatives afin de renforcer la spécificité de la formation. Bien qu'étant en place au niveau de l'Université, les dispositifs d'assurance qualité ne permettent pas d'analyser en profondeur les résultats du master dans version actuelle, dans la mesure où le master est récent. Une collecte d'informations, hors enquêtes de l'Université eut permis d'approfondir l'analyse des résultats du master et ainsi contribuer à la démarche d'amélioration continue, notamment par l'intermédiaire du conseil de perfectionnement. Malgré tout, les chiffres d'étudiants inscrits laissent supposer que l'attractivité de la formation pourrait être améliorée. La construction d'un site internet propre à la formation, mentionnée dans le rapport d'auto-évaluation, sera à cet égard une bonne initiative.

MASTER ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* (EEET) de l'Université de Nantes est une formation en deux ans qui a pour objectif principal de former des étudiants aptes à mener des réflexions stratégiques et à mettre en oeuvre des projets autour des questions de développement durable et de la responsabilité sociétale des organisations. Un seul parcours, intitulé Conduite de projets en développement durable, environnement-mer-énergie (CODEME), est proposé au sein de la mention. La structure et le contenu des enseignements dispensés offrent aux diplômés du master la possibilité de s'insérer sur le marché du travail ou de poursuivre leurs études en doctorat. Le master est accessible en formation initiale comme en formation continue et uniquement en présentiel. La formation comprend un total de 742 heures d'enseignement. La formation prévoit un stage facultatif en première année, et un stage de quatre mois minimum en deuxième année. Les cours se déroulent sur le site de l'Institut d'administration économique (IAE) de Nantes.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont clairement définis et correspondent à des besoins du marché du travail amenés à se développer rapidement au cours des prochaines années. Les compétences visées à l'issue de la formation ainsi que le contenu des enseignements sont en adéquation avec les objectifs du master. L'ensemble de ces informations est relayé aux étudiants, aux intervenants professionnels et autres parties prenantes par divers moyens (Plaquette, Site internet de l'IAE, etc.). Il n'existe pas de supplément au diplôme précisant les compétences et les connaissances acquises par l'étudiant.

Les débouchés et la poursuite d'études en doctorat à l'issue du master sont clairement mentionnés et tournent autour de la transition écologique et du développement durable, domaine dont les besoins en personnel qualifié sont appelés à croître. Pour l'heure, le master ne se positionne pas en termes de certification professionnelle. La formation dispensée est cohérente avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* affiche une spécialisation spécifique et différenciante en économie de l'énergie. Le master entretient des liens étroits avec le Laboratoire d'Économie et de Management de l'Université de Nantes et la Fédération de Recherche CNRS Institut Universitaire Mer Littoral. Ces liens sont effectifs et se manifestent notamment par l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation des étudiants du master (Cours, Travaux dirigés, Encadrement de mémoire de recherche, Participation aux soutenances, etc.).

Le positionnement du master vis-à-vis du milieu socio-économique est très clairement présenté. Des échanges intenses avec le milieu socio-économique ainsi que des collaborations pérennes avec une diversité d'acteurs économiques (entreprises, associations, collectivités locales, etc.) constituent sans aucun doute un atout du master. Le master a noué des partenariats internationaux avec des établissements d'enseignement supérieur permettant aux étudiants de réaliser un semestre d'étude à l'étranger ou un stage international (Norvège, Espagne, Danemark, Vietnam, Cambodge). Chaque année, environ deux étudiants partent pour valider un semestre à l'étranger, un étudiant opte en moyenne pour le double diplôme avec l'Université de Valence. Enfin ces dernières années, une dizaine d'étudiants a profité des dispositifs en place pour partir en stage au Cambodge.

Organisation pédagogique de la formation

Le master se déroule en quatre semestres et s'articule autour de 30 unités d'enseignement par semestre. La formation met en oeuvre le système européen de crédits d'enseignements.

Un seul parcours de spécialisation est proposé aux étudiants, intitulé *Conduite de projets en développement durable environnement-mer-énergie* (CODEME), dont la finalité est indifférenciée (Professionnelle/Recherche). Les unités d'enseignement ainsi que les méthodes pédagogiques permettent d'assurer une professionnalisation des étudiants dès le M1. Par ailleurs, tous les étudiants doivent réaliser un mémoire de recherche en M1, et en fonction de leurs aspirations professionnelles, soit un rapport d'étude professionnelle, soit un mémoire de recherche en M2. Les unités d'enseignement proposées sont pleinement cohérentes avec les connaissances et les compétences visées dans le cadre de la fiche RNCP.

Le master est accessible en formation initiale comme en formation continue, et uniquement en présentiel. L'organisation actuelle du master n'est pas compatible avec la formation en alternance, mais des étudiants en contrat de professionnalisation ont déjà été intégrés. Les étudiants en situation de handicap tout comme les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité (politique de l'établissement). La procédure VAE est possible, sans que l'on dispose d'information sur son caractère effectif (nombre de demandes, etc.).

Les compétences visées sont clairement établies par l'équipe pédagogique et calquées sur deux référentiels : d'une part, la fiche du Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) associée au diplôme et d'autre part, sur une fiche du Répertoire des Activités et des Compétences (RAC). Afin de développer ces compétences chez les étudiants, l'équipe pédagogique s'appuie sur des modalités pédagogiques très diverses: cours magistraux, travaux dirigés, projets tutorés, jeux sérieux (C-Roads), ou encore diagnostic territorial. L'équipe pédagogique semble soucieuse de développer les compétences de chaque étudiant ainsi que les aptitudes à travailler en équipe.

Les étudiants sont sensibilisés au monde de la recherche dès la première année. Ils ont la possibilité de s'orienter dans cette direction en optant pour la rédaction d'un mémoire de recherche en deuxième année. Les étudiants, souhaitant poursuivre leurs études en Doctorat, bénéficient ainsi d'un environnement scientifique de qualité. Des stages de recherche leur sont proposés. Au cours des trois dernières années, 3 à 4 étudiants par an ont fait ce choix.

La formation fait une place importante à l'acquisition de compétences transversales devant permettre une insertion professionnelle rapide : initiation à la conduite de projets innovants en première année, et projets tutorés par groupe de 3 étudiants en M2. Par ailleurs, le master comporte des périodes d'expérience en milieu professionnel via un stage facultatif en M1 et un stage obligatoire en M2 d'une durée de 4 mois minimum.

La formation prépare les étudiants du master à l'international en faisant une place importante à l'apprentissage des langues. L'anglais est obligatoire et présent à chacun des semestres en M1 (40 h) et un enseignement est dispensé en anglais dès le second semestre (Environmental Valuation, 20h CM et 10h TD). Toujours en première année, les étudiants qui le souhaitent peuvent également opter pour l'étude d'une deuxième langue vivante (48h). L'apprentissage de cette deuxième langue vivante peut être poursuivie au 1er semestre du M2 (20h). En deuxième année, l'anglais n'est plus enseigné en tant que tel, mais quatre enseignements sont dispensés en anglais pour un volume horaire très conséquent (124 h). Cela concerne les enseignements suivants : *Life Cycle Analysis and Carbon Footprint Assessment* (20 h CM, 10h TD), *Business Models in Circular Economy and Product Services Systems* (20 h CM, 10h TD), *Energy Economics and Policy* (20h CM, 10h TD) et *Environmental Impact Studies* (24 h CM, 10 h TD). Ces dispositifs contribuent à offrir aux étudiants de bonnes conditions d'accès à l'international.

Les étudiants bénéficient de ressources pédagogiques numériques accessibles via la plateforme Madoc ainsi que d'une plateforme d'enseignement à distance (UN-eSEA). Ils sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique lors d'une séance consacrée à la réalisation du mémoire de fin d'études et pour le développement des projets professionnels. Tout ceci est formalisé dans le cadre du livret de l'étudiant.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est principalement constituée d'enseignants-chercheurs issus du site nantais qui assurent 80 % des enseignements en volume sur les deux années du master. L'équipe est constituée d'enseignants-chercheurs en économie, en gestion et en droit. Les vacataires extérieurs et intervenants professionnels assurent 20 % des enseignements (en volume). Cette composition est en adéquation avec les compétences variées que le master a pour objectif de donner aux étudiants, et la qualité des intervenants professionnels contribue à la qualité de formation. Les étudiants sont informés, en début d'année, de l'identité et des qualités des différents intervenants. L'équipe pédagogique est rompue à l'expression en compétences des enseignements et a contribué à l'élaboration des fiches RNCP et RAC.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe sont clairement définis. Les moyens humains et matériels mis à la disposition de la formation sont correctement dimensionnés et suffisants. Le conseil de perfectionnement se réunit chaque année en mai ou juin et sa composition assure le caractère constructif des échanges (étudiants actuels, anciens diplômés, enseignants, intervenants professionnels, etc.). Il est présidé par une personnalité appartenant au monde socio-économique. Le compte-rendu du Conseil de Perfectionnement est transmis au Conseil d'Administration de l'IAE.

L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants répond à un dispositif clair et connu de l'ensemble des parties prenantes.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants sont suivis à l'aide d'un tableau de bord annuel fourni par l'Université de Nantes: outre les effectifs, ce tableau de bord permet de connaître le baccalauréat d'origine, la répartition par sexe, le pourcentage d'étudiants boursiers ainsi que le pourcentage d'étudiants étrangers. Les modalités de sélection sont très clairement exposées dans le cadre de la procédure SURF commune à l'ensemble des masters de l'Université de Nantes. Le calendrier ainsi que les différentes phases des candidatures/recrutements sont connus de toutes les parties prenantes. Environ 125 à 130 candidatures sont déposées chaque année en M1 pour une capacité d'accueil de 25 étudiants. Le taux de pression oscille autour de 5. Les taux de réussite en première et deuxième année, de poursuite en deuxième année et/ou en doctorat font l'objet d'un suivi attentif. La sélection des étudiants en première année a permis d'améliorer très sensiblement les taux de réussite au cours des 3 dernières années. Le devenir des diplômés est une préoccupation constante des responsables du master, qui parallèlement au dispositif de suivi mis en place par le service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) réalisent leur propre enquête de suivi chaque année. Les enseignements font l'objet d'une évaluation par les étudiants et les résultats sont communiqués à la personne concernée.

Résultats constatés

L'attractivité du master est satisfaisante avec un taux de pression de 20 % en moyenne sur les trois dernières années. Le master attire majoritairement des étudiants de nationalité française (75%), non boursier (67 %) et autant de femmes que d'hommes (44 % de femmes). Les taux de réussite sont en progression très nette depuis trois ans, depuis que le master sélectionne les étudiants dès la première année. Ils avoisinent désormais 90-95% en première année et 100 % en deuxième année.

Le taux d'emploi à 18 mois de la promotion 2017/2018 est de 50 %. Le taux d'emploi à six mois de la promotion diplômée en 2019 est de 73 %. Les postes et fonctions occupés correspondent aux compétences visées par le master et le secteur des énergies renouvelables est le principal pourvoyeur de postes.

La poursuite d'études en doctorat concerne entre 0 et 4 étudiants selon les années, entre 2014/2015 et 2017/2018.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation très lisible reposant sur des objectifs clairement définis.
- Formation en adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Ancrage fort et diversifié avec le milieu socio-économique (entreprises, associations, collectivités locales).
- Adossement fort à la recherche, se traduisant par des poursuites d'études en doctorat.

Principaux points faibles :

- Suivi des diplômés encore insuffisant.
- Internationalisation à poursuivre, notamment la mobilité internationale entrante et sortante.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Économie de l'Environnement, de l'Énergie et des Transports* de l'Université de Nantes est une formation de qualité dont les objectifs sont très clairement définis et en parfaite adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises et administrations dans un contexte de transition écologique et de développement durable. Les taux de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants sont en progression nette. Le master doit néanmoins envisager d'améliorer son dispositif qualité de suivi des diplômés. L'internationalisation pourra également être poursuivie pour accroître la mobilité des étudiants.

MASTER ÉTUDES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Études européennes et internationales* de l'université de Nantes est une formation en deux ans et propose quatre parcours de première année de master (M1) : *Droit européen et international*, *Science politique de l'Europe*, *Juristetrilingue* et *Ingénierie en projets européens et internationaux* (IPEI) et 7 parcours de deuxième année de master (M2) : *Droit de l'Union européenne*, *Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques*, *Droit du marché* (option concurrence et consommation, option agroalimentaire), *Ingénierie en projets internationaux et européens*, *Juriste trilingue*, *Science politique de l'Europe*, *Droit International et européen des droits fondamentaux*.

Les enseignements ont lieu à Nantes (campus Tertre) ou en e-learning (Dakar, Abidjan) et se déroulent hors alternance à l'exception explicite du parcours *droit du marché* en M2.

L'objectif de la formation consiste après avoir fourni un socle de connaissances liées à l'environnement international et européen en master 1 à former des spécialistes de ces questions dans les différents domaines visés par les parcours de master 2.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage du master *Etudes européennes et internationales* sont clairement définis. Le master entend offrir aux étudiants un socle de connaissances dans le domaine européen et international. A cette fin, le *master Etudes européennes et internationales* comprend différents parcours qui permettent aux étudiants d'acquérir des compétences tout à la fois transversales et ciblées dans ces domaines. La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) de la mention.

Positionnement dans l'environnement

La création du *master Etudes européennes et internationales* s'inscrit dans une démarche réfléchie de l'université de Nantes qui a souhaité structurer son offre de formation sur les questions européennes et internationales. Cette mention concerne l'UFR, Droit et science politique (3 parcours de master 1 et 6 master 2), et l'UFR Histoire, Histoire de l'art et archéologie (un master 1/master 2). Le *master Etudes européennes et internationales* constitue une originalité à l'échelle française à la fois pour certains de ses parcours (*Ingénierie en projets européens et internationaux*, *Droit et Sécurité des activités maritimes et océaniques*, *Droit du marché* en master 2 option agroalimentaire) mais aussi pour leur regroupement au sein d'une même mention qui dépasse le cadre d'une seule UFR.

Le *master Etudes européennes et internationales* présente un lien fort entre l'enseignement et la recherche à travers quatre laboratoires de recherche (l'unité mixte de recherche *Droit et changement social* et les équipes d'accueil *centre de droit maritime et océanique*, *institut de recherche en droit privé* et *centre de recherche en histoire internationale et atlantique*). Le même constat peut être fait à l'égard des partenariats extérieurs, cependant pas toujours formalisés, et avec toutefois des nuances selon les parcours. Le parcours *Juriste trilingue* entretient des relations avec des cabinets d'avocat dans le monde entier, le parcours *Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques* a noué des partenariats institutionnels majeurs tout comme le parcours *Droit du marché* ou le parcours *Droit international et européen des droits fondamentaux*. De nombreux accords de partenariat répondant aux objectifs de la formation ont été passés avec des universités étrangères ce qui favorise la mobilité entrante et sortante même si une certaine disparité peut être relevée selon les parcours, deux n'en n'étant pas dotés. Aucun parcours n'est intégré à une école universitaire de recherche (EUR) ou une graduate school mais l'université de Nantes est candidate à un projet d'université européenne.

Organisation pédagogique de la formation

Le *master Etudes européennes et internationales* présente 4 parcours en première année (dont 2 sont juridiques : *Juriste trilingue* et *Droit européen et international*). Le parcours *Droit européen et international* fait office de tronc commun pour les parcours juridiques spécialisés de M2.

Les parcours *Ingénierie en projets européens et internationaux* et *Science politique de l'Europe* possèdent une unité d'enseignement en commun. Hormis ces éléments, les différents parcours de master 1 présentent cependant peu de points de rencontre, le module interdisciplinaire Jean Monnet intitulé « L'Europe en crise dans la mondialisation » n'étant pas crédité dans tous les parcours.

La construction des différents parcours ne repose que très partiellement sur une alliance entre blocs de compétences et blocs de connaissances que l'on retrouve davantage dans le supplément au diplôme dont est dotée la formation qui précise les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant.

Tous les parcours de master 1 et master 2 prévoient une unité d'enseignement de méthodologie de la recherche et la réalisation d'un mémoire de recherche. Le master *Etudes européennes et internationales* comporte également des périodes de stage et d'expérience en milieu professionnel, facultatifs ou obligatoires selon les parcours. De même tous les parcours accueillent des publics diversifiés. Le master *Etudes européennes et internationales* s'adapte aux différents publics qui le composent notamment en permettant la formation tout au long de la vie quoique n'ouvrant que deux parcours de master 2 à l'alternance. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme sans que soit documentée leur mise en oeuvre pour le master, les données fournies concernant l'ensemble de la composante de formation.

En ce qui concerne les langues étrangères, elles sont a minima dispensées en master 1 sous forme de travaux dirigés. Les cours disciplinaires en anglais sont très peu présents dans les maquettes des différents parcours (sauf *Science politique de l'Europe* et *IPEI*), pourtant orientés à l'international. Les parcours ne font pas l'objet d'une certification en langues étrangères mais ouvrent la possibilité, quoique non documentée, aux étudiants de s'inscrire en ligne pour suivre des processus de certification.

La certification informatique Pix Droit est présente à l'échelle de la mention en master 1 dans tous les parcours juridiques et de science politique. Le master *Etudes européennes et internationales* a développé des pédagogies innovantes y compris dans les deux parcours dispensés en e-learning.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique du master *Etudes européennes et internationales* est globalement diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation. La formation est principalement dispensée par des enseignants statutaires de l'Université de Nantes (56,7%). Les professionnels réalisent pour leur part 20% des heures d'enseignement en moyenne sur l'ensemble de la mention. Toutefois, il existe des écarts importants selon les parcours : si les parcours *Droit du marché*, *Ingénierie en projets européens et internationaux*, *Juriste trilingue*, *Droit et Sécurité des activités maritimes et océaniques* ont une part importante d'intervenants extérieurs, d'autres en sont dépourvus à l'image du parcours *science politique de l'Europe*. Le pilotage de la formation est assuré par un directeur de mention mais une grande autonomie caractérise le fonctionnement de chacun des parcours au risque de rendre peu lisible la teneur de la fonction dudit directeur. Chaque parcours est dirigé par au moins un responsable de parcours par année soit 15 personnes. Les équipes pédagogiques se réunissent a minima une fois par an. Et c'est également chaque parcours qui comporte ses organes de concertation et de pilotage se réunissant avec une composition et selon une fréquence variables. Les étudiants ne sont pas toujours associés à la concertation. Le conseil de perfectionnement de la mention ne s'est encore jamais réuni. Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont clairement explicitées et n'intègrent pas le principe de seconde chance, seuls les étudiants empêchés pouvant passer des épreuves en décalage.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux étudiants sont clairement identifiés et suivis par le biais d'un tableau de bord annuel. On constate, malgré le passage de la sélection du M2 au M1 une stabilité à la hausse des effectifs inscrits et un nombre important de candidatures.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements et de la formation elle est réalisée à l'échelle des parcours selon des modalités différentes : évaluation formalisée ou laissée à la discrétion des étudiants. Un pilotage de cette évaluation par le conseil de perfectionnement de la mention semble à juste titre envisagé.

L'évolution de la réussite des étudiants est connue et analysée. Le taux global de réussite en M1 varie de 84 % à 78 % entre 2014 et 2019 et en M2 entre 81 et 84 %.

Résultats constatés

Les taux de réussite sont importants aussi bien en M1 qu'en M2. Les statistiques mettent en lumière un relativement faible taux d'admis en M1 inscrits en M2 l'année suivante (entre 35 et 51% de 2014 à 2019). Cela est sans doute le résultat de la sélection en M 2 et devrait être corrigé avec le passage de la mention en sélection en M1. Les chiffres attestent également de l'attractivité des M2.

Les résultats des enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont connus des équipes pédagogiques. Le devenir des diplômés est analysé à l'échelle de la mention. En 2017, 77 % des diplômés avaient trouvé un emploi 18 mois après l'obtention de leur diplôme. S'il n'est pas pertinent de présenter des chiffres annuels sur des petites cohortes de M2, l'existence d'un annuaire des anciens devrait permettre d'avoir une vision par parcours sur plusieurs années qui compenserait l'ancienneté de l'enquête réalisée sur la mention.

Le taux d'inscription en doctorat est très faible voire nul en 2017-2018 et ce sans explication apparente. L'hétérogénéité préside au processus d'évaluation des enseignements par les étudiants allant de modalités formalisées à une pratique artisanale selon les parcours.

Conclusion

Principaux points forts :

- Structuration originale de la mention
- Pluridisciplinarité des parcours
- Attractivité significative de la mention et des parcours.

Principaux points faibles :

- Faible pilotage à l'échelle de la mention.
- Insuffisance de cours disciplinaires dispensés en langue étrangère.
- Absence de certification obligatoire en langue étrangère.
- Absence d'uniformisation de l'évaluation de la formation et des enseignements.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Etudes européennes et internationales* est un master original, à l'attractivité réelle mais à l'amplitude ambitieuse au risque d'une certaine juxtaposition des parcours. La mise en place d'un pilotage concerté de la mention notamment par le biais d'un conseil de perfectionnement (qui est toutefois annoncé) devrait permettre de consolider les atouts de cette mention en en corrigeant ses aspects par trop disparates. Par ailleurs, le renforcement de la présence de cours disciplinaires en anglais accroîtrait également l'originalité de ce master résolument axé sur l'international et la démarche par compétences mériterait d'être développée.

MASTER GESTION DE PATRIMOINE

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Gestion de patrimoine* (GP) est une formation portée conjointement par l'Institut des administrations des Entreprises (IAE) de Nantes Economie et Management et par l'UFR (unité de formation et de recherche) de Droit et de Sciences Politiques. Ce master a pour but de former des étudiants aux métiers relatifs à la gestion patrimoniale, à la fois sur des problématiques financières et sur des problématiques juridiques. Il n'existe qu'un seul parcours intitulé *Conseil et ingénierie du patrimoine*. Délivré uniquement à l'Université de Nantes, la formation comprend un total de 910 h d'enseignements réparties sur 4 semestres. Les étudiants doivent effectuer un stage de trois à cinq mois à la fin de la première année de master (M1) et un stage de quatre à six mois à la fin de la deuxième année de master (M2).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de ce master sont sans ambiguïtés. Il s'agit de former des futurs professionnels de la gestion de patrimoine en leur apportant des compétences à la fois financières et juridiques. Bien qu'étant une formation interdisciplinaire, le master *Gestion de patrimoine* est relativement spécialisé et cette spécialisation commence dès le M1.

Les compétences et connaissances à acquérir sont en cohérence avec la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Elles sont de trois types : 1) des connaissances générales en finance, droit et fiscalité, 2) des compétences techniques et 3) des « soft skills ».

Un supplément au diplôme n'est pas disponible.

Une liste détaillée et claire des métiers accessibles à l'issue de la formation est présentée ainsi que les études fréquemment poursuivies à l'issue du master (en général, des formations juridiques nécessaires à l'exercice de professions réglementées).

Il n'est pas fait mention de certification professionnelle.

Positionnement dans l'environnement

Le master GP fait partie d'un ensemble de quatre formations en gestion de patrimoine proposées en partenariat par l'IAE Nantes Economie et Management et l'UFR de Droit et Sciences Politiques (avec le DU *Conseiller en gestion de patrimoine*, le DU *Gestion de patrimoine du dirigeant d'entreprise*, et le DU *gestionnaire de clientèle patrimoniale*). Dès l'origine, la structuration et le pilotage de ces formations au sein de l'IAE, en partenariat avec l'UFR de droit et Sciences politiques, a permis un développement coordonné et complémentaire, sans réelle concurrence entre les formations (chaque formation a son utilité par rapport aux compétences et aux publics visés). Cette organisation a également permis la mise en place de synergies entre les filières (colloque commun, etc). La formation se rapproche d'autres masters existants en gestion de patrimoine au niveau régional (Angers, Lorient, Rennes et Caen) ainsi qu'au niveau national (universités et écoles de commerce).

Le master GP est une formation initiale (un ou deux étudiants par année sont en formation continue). La plupart des masters en gestion de patrimoine ont tendance à privilégier la formation en alternance. Cette possibilité est actuellement envisagée par le master étant donné le temps déjà passé en entreprise par les étudiants à la suite des deux stages de M1 et M2.

Il n'est pas fait mention de partenariats académiques actuels ou à venir.

La formation est adossée au laboratoire d'Economie et de Management de Nantes-Atlantique (LEMNA) dont sont issus une majeure partie des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique. La formation bénéficie également de l'existence de la Chaire gestion de patrimoine Caisse d'Epargne – Vega IM. La chaire permet d'organiser une conférence annuelle à destination des étudiants et propose des prix de mémoire de M2.

Les étudiants sont amenés à rédiger un mémoire de fin d'études. Ce mémoire peut éventuellement être un mémoire académique. Le master est intégré dans un contexte de recherche mais l'initiation et la découverte du monde de la recherche ne semble pas être une priorité (seul un cours de 6h et dédié). Sans surprise, mais de manière cohérente avec la finalité du master, une poursuite d'étude en doctorat n'est pas envisagée. Toutefois les responsables du master encadrent deux thèses financées par la Chaire en gestion de patrimoine de la Fondation de l'Université de Nantes.

Les relations avec les entreprises s'établissent principalement par le biais des stages et des enseignants vacataires. A l'exception de la Chaire en gestion de patrimoine évoquée précédemment, aucun lien formel entre le master et des entreprises ou des réseaux d'entreprises n'est mentionné.

Il n'existe pas de partenariat avec des établissements d'enseignements supérieurs étrangers au-delà des partenariats établis par l'Université de Nantes.

Organisation pédagogique de la formation

Le master est structuré en quatre semestres de 30 crédits ECTS (*European credit transfer system*) chacun. Le premier semestre de M1 comporte des enseignements relativement généraux en finance, fiscalité et droit. La spécialisation commence dès le 2ème semestre de M1 et s'accroît jusqu'à la fin du master. Cette structuration est cohérente avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La formation ne fait pas partie d'un cursus *Master-doctorat*.

Le master GP est en formation initiale mais offre la possibilité de le suivre en formation continue. Cette option est très rarement utilisée. Les enseignements sont en présentiel. Des adaptations existent pour les étudiants en situation de handicap ou les sportifs de haut niveau. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme et des étudiants en bénéficient.

La formation est définie en blocs de compétences de la fiche RNCP et la maquette du master reprend ses compétences. Un portefeuille de compétence ou outil similaire n'est pas proposé.

L'interdisciplinarité est au cœur de la formation par son positionnement à la fois en Economie et en Droit. En plus des modalités pédagogiques traditionnelles, certains enseignements de la formation proposent des simulations professionnelles (« jeux de rôle », "amphithéâtre actif"), des travaux de groupe, des revues de presse. Une équipe de cinq étudiants du M2 participe chaque année au Talents du Patrimoine organisé par l'AGEFI actifs (magazine pour les professionnels du patrimoine).

Au-delà des contacts avec les enseignants-chercheurs, les étudiants ne sont que peu confrontés aux problématiques de recherche. Aucun module n'est dédié à la recherche. Le mémoire de M2 n'est pas à proprement parler un mémoire académique. Chaque année, un cours enseigné par des chercheurs invités aborde des problématiques de recherche (*Global Wealth Management*). Cependant, le volume horaire est très réduit (6 heures).

Globalement, l'insertion professionnelle est soignée. Deux unités d'enseignement (UE) y sont dédiées. Cela se traduit par un cours à la préparation à l'emploi, des conférences métiers, une sensibilisation à la certification AMF (autorité des marchés financiers) et un module optionnel sur l'entrepreneuriat. A cela vient s'ajouter deux stages obligatoires de respectivement 3-5 mois (en M1) et 4-6 mois (en M2), supervisés par un enseignant-chercheur et un tuteur en entreprise, et qui font l'objet de rapport de stage et/ou d'une soutenance.

L'insertion professionnelle est facilitée par l'existence d'une plateforme web intitulée « Career center » au niveau de l'Université de Nantes. Le master utilise également son réseau d'*alumni* pour trouver des offres de stages aux étudiants. De plus, un forum des stages est organisé annuellement.

La formation pêche par une quasi absence d'internationalisation. Au niveau de l'apprentissage des langues étrangères, seul un cours d'anglais de 20h en M1 et 12H en M2 est proposé. Les étudiants ont la possibilité de valider le TOIC, sans que des statistiques soient présentées sur la proportion d'étudiants qui passe cette certification. Aucune matière n'est enseignée en anglais à l'exception du cours de 6h intitulé *Global Wealth Management* (et qui représente déjà la « caution » recherche du master). La mobilité est inexistante.

Les outils numériques proposés sont de bons supports pour les étudiants. Au-delà des services de mise à disposition des ressources, la formation offre aux étudiants la possibilité d'utiliser un logiciel spécifique à la gestion de patrimoine ("Big Expert" de la société *Harvest*). De nombreux cours utilisent ce logiciel. Les étudiants ont donc la possibilité de se familiariser avec un outil important dans leur futur emploi.

Les étudiants sont sensibilisés par les enseignants chercheurs aux considérations éthiques liées à l'activité scientifique. Un logiciel de détection de plagiat est utilisé. Les enseignants et étudiants ont connaissance des sanctions éventuelles en cas de non-respect des principes d'intégrité scientifique et d'éthique.

Pilotage de la formation

La formation est dirigée par trois enseignants-chercheurs : un Maître de Conférences en économie, un Professeur en économie et un Professeur de droit privé. L'équipe pédagogique est facilement identifiable par les étudiants. Elle est composée d'une faible proportion d'enseignant chercheurs sur le nombre d'intervenants (29 % pour le M1 et 13 % pour le M2) qui assurent une minorité des enseignements (34 % en M1 et seulement 17% en M2). Bien qu'étant une formation professionnalisante, la part des enseignants-chercheurs dans l'équipe et 72 pédagogique semble faible. Les intervenants professionnels assurent 54% des enseignements en M1 % en M2 L'organisation de la formation est claire et les moyens attribués aux étudiants semblent satisfaisants. La concertation avec les étudiants se fait par le biais de deux délégués. Une évaluation en ligne est effectuée par les étudiants pour chaque matière. Les contacts avec l'équipe pédagogique se font individuellement entre les responsables et les différents enseignants.

Un conseil de perfectionnement a lieu chaque année pour le master. Son objectif est de faire le point sur le déroulé actuel de la formation et d'identifier les axes d'amélioration. Sa composition est précisée dans une annexe.

Les modalités de contrôle des connaissances, les règles d'attribution des crédits ECTS, les règles de compensation et les dispositions relatives à l'organisation des jurys sont clairement précisées. Elles sont mises à disposition des étudiants à la fois sur l'intranet et sur des tableaux d'affichage. Elles sont également rappelées par oral en début d'année. L'engagement étudiant et la pratique du sport à haut niveau peut conduire à des aménagements dont la nature n'est pas précisée. Le principe de seconde chance est respecté et clairement expliqué.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, l'attractivité de la formation, les taux de réussite, les taux d'insertion professionnelle et le devenir des diplômés sont analysés à la fois quantitativement et qualitativement. L'évolution du nombre d'étudiants prend en compte le fait que le master *Gestion de patrimoine* a été créé en 2017 (c'était auparavant un parcours du master *Finance des affaires internationales*). Ces différentes informations sont mises à disposition par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) de l'Université de Nantes.

Le recrutement se fait sur dossier, suivi d'un oral devant le jury (dont la composition n'est pas détaillée). Les critères de sélection ne sont pas précisés.

L'évaluation de la formation se fait par le biais de questionnaires que les étudiants remplissent en ligne pour chaque enseignement. Les différentes informations sont traitées par l'équipe pédagogique lors d'échanges ainsi que par le conseil de perfectionnement lors de sa réunion annuelle. Les résultats des évaluations internes sont ensuite transmis au service communication et certification qualité de l'IAE Economie et Management pour transmission aux différents services et directions.

Résultats constatés

Le grand nombre de candidature reçues par le master est révélateur de son attractivité (en 2020-2021, 178 dossiers déposés pour le M1). Des informations sont fournies sur le type de BAC obtenu par les étudiants (principalement S et ES) mais pas sur le type de licence et l'endroit où celle-ci a été obtenue. Le master compte presque exclusivement des étudiants de nationalité française, ce qui peut s'expliquer partiellement par la spécificité de la thématique et son ancrage national fort. La parité est parfaitement respectée et le taux d'étudiants boursiers est de 42%.

Les taux de réussite sont proches de 100% et le taux de passage en M2 est de 88% (chiffres 2017-2018). L'insertion professionnelle est excellente. L'intégralité des étudiants ont trouvé un emploi dans les 6 premiers mois (statistiques de 2017), dont 87% en CDI. Les niveaux de rémunérations sont également très bons.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une excellente insertion professionnelle
- Une formation à la fois interdisciplinaire et spécialisée
- Une utilisation intéressante d'outils numériques spécialisés
- Bonne innovation pédagogique

Principaux points faibles :

- Une part trop faible d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs
- Une internationalisation inexistante (pas d'étudiants étrangers, pas de mobilité, pas ou presque de cours en anglais)
- Une sensibilisation limitée à la recherche

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Gestion de Patrimoine* de l'université de Nantes est une formation attractive, présentant une très bonne insertion professionnelle.

Une augmentation du nombre d'enseignements en anglais serait le bienvenu ainsi qu'une augmentation de la mobilité. En dépit des spécificités de la gestion de patrimoine qui impliquent d'être centré sur le contexte national, une ouverture à l'international est nécessaire et serait bénéfique pour les étudiants. La formation devrait faire une place plus importante aux enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique ainsi qu'à la recherche (tout en prenant en compte le caractère « professionnalisant » du master).

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Management des Ressources Humaines* prépare à des fonctions de management et d'encadrement supérieur. Il permet de former des spécialistes du management des organisations et du développement humain amenés à travailler au sein de directions des ressources humaines ou de cabinets de conseil en organisation et ressources humaines. La formation, organisée autour d'un parcours unique, permet de développer des compétences à la fois techniques, disciplinaires et comportementales. Le Master fonctionne en formation initiale avec intégration des publics de formation continue. Au sein de l'Université de Nantes, le Master *Management des Ressources Humaines* est porté par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Nantes et les cours ont lieu dans ses locaux, campus du Tertre.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité du Master Management des Ressources Humaines est d'apporter des compétences techniques, disciplinaires et comportementales à des étudiants se destinant à assumer des postes à responsabilités au sein de directions des ressources humaines ou de cabinets de conseil en organisation. Les objectifs, les connaissances et compétences visés par la formation sont clairement définis dans différents supports qui sont communiqués aux étudiants et aux différentes parties prenantes.

Le contenu de la formation est détaillé dans le dossier et est cohérent par rapport à la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles du diplôme, aux objectifs affichés et à la finalité du diplôme. Le supplément au diplôme n'est pas disponible mais une fiche référentielle des activités et des compétences existe.

La formation permet aux étudiants d'évoluer vers des fonctions à responsabilité dans le domaine des ressources humaines: les débouchés sont connus et communiqués.

Une poursuite d'études en Doctorat est possible mais les conditions d'accès ne sont pas explicitées.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau de l'Université de Nantes, la formation est la seule spécialisée sur les métiers des ressources humaines. Une concurrence existe néanmoins avec d'autres formations universitaires (autres Masters RH au niveau régional et national) et avec des établissements privés et la présence d'un master en droit social orienté GRH à l'université de Nantes interroge quant aux possibles interactions, cependant non renseignées.

La formation fait preuve d'une bonne articulation formation/recherche dans la mesure où elle s'appuie sur un laboratoire de recherche reconnu en Sciences de Gestion (Laboratoire d'Economie et Management Nantes Atlantique) et des enseignants chercheurs spécialistes du domaine (Maîtres de Conférences et Professeurs d'Université en gestion des ressources humaines) qui assurent des modules en lien avec leurs domaines de compétence à en juger par la liste des publications fournie en annexe dans le dossier.

Les étudiants sont formés à la démarche de recherche, certains étudiants s'orientent vers une poursuite d'études en Doctorat (2 durant les 3 dernières années) sans que le lien Master/Doctorat soit explicité.

Les relations avec le monde socioéconomique sont développées et entretenues. La formation s'appuie sur le réseau des diplômés et un réseau d'entreprises partenaires du diplôme (dont certaines depuis la création du Master en 2011 comme Cap Gemini) qui s'investissent à différents niveaux (enseignement, conférences, insertion professionnelle, accueil de stagiaires, embauche de diplômés...).

Les partenariats académiques sur lesquels s'appuie la formation sont ceux de l'IAE de Nantes, de l'Université de Nantes et de IAE France (Université McGill au Canada). La mobilité des étudiants est favorisée par l'IAE qui fournit une information (notamment sur l'acquisition des crédits ECTS associés aux échanges internationaux). La mobilité étudiante est à la fois sortante (3-4 étudiants concernés chaque année en M1 et 2-3 pour les césures basées sur un programme similaire à celui du M2) et entrante (effectifs non fournis). En revanche, aucune information n'est donnée sur la mobilité des enseignants et des personnels administratifs. Les diplômés délocalisés sont inexistant.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée autour d'un parcours unique, conçu en quatre semestres avec une logique de spécialisation progressive. En Master 1, les cours du premier semestre sont mutualisés avec d'autres parcours (*management des systèmes d'information, métiers du conseil et de la recherche, études et actions marketing*) avant une spécialisation RH sur les trois autres semestres. La formation met en oeuvre le système européen des ECTS favorisant ainsi la mobilité étudiante. Les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche, permettant ainsi à certains de s'orienter ultérieurement vers un Doctorat.

Le Master est ouvert en formation initiale et continue mais non en alternance ni en enseignement à distance sans que cela soit justifié. La formation a déjà accueilli des sportifs de haut niveau et peut accueillir des étudiants en situation de handicap. L'obtention du diplôme par VAE et VES n'est curieusement pas renseignée.

Les acteurs de la formation sont engagés dans une approche compétences qui est formalisée (blocs de compétences, portefeuille de compétences) mais cette démarche reste à finaliser au niveau de leur évaluation.

Les modalités pédagogiques sont diversifiées au vu des nombreux exemples donnés (jeu d'entreprise, études de cas en groupe, travail sur une demande émanant d'une entreprise, séminaire de lecture, épreuves orales, séminaires, grand oral...). Cette diversité permet aux étudiants de développer des compétences variées à la fois générales, spécifiques et comportementales.

La sensibilisation à la démarche scientifique est présente à travers un cours d'initiation à la recherche en Master 1 et du fait que les enseignements sont assurés par des universitaires spécialistes du domaine, alimentant de leurs dernières recherches la formation délivrée. Les enseignants chercheurs fournissent de nombreuses lectures aux étudiants et s'investissent également dans l'encadrement des étudiants pour leurs mémoires. Durant le Master, les étudiants doivent réaliser deux stages (le premier de trois mois en Master 1, le deuxième de quatre à six mois en Master 2). Les attendus et les modalités d'évaluation sont clairement définis et bien communiqués aux étudiants. Globalement, la formation prépare bien les étudiants à leur insertion professionnelle tout en permettant des poursuites d'études en Doctorat (2 inscriptions sur 3 ans).

De nombreuses actions contribuent à la professionnalisation des étudiants : présence d'intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique (25% des heures en M1, 40% en M2), conférences, ateliers CV et lettres de motivation, entretiens individuels, mises en situation, études de cas, conduite de projets... Les étudiants sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel par l'équipe enseignante et par l'existence d'un Career Center au niveau de l'Université de Nantes.

La dimension internationale est présente au sein de la formation. Les étudiants suivent des cours d'anglais et doivent passer le TOEIC en Master 2 en n'omettant pas des enseignements disciplinaires dispensés en anglais. Pour la mobilité étudiante, la formation bénéficie des accords internationaux de l'IAE de Nantes, du réseau IAE France et de l'Université de Nantes. L'acquisition des crédits ECTS fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. La mobilité sortante est réelle lors du parcours d'études ou dans le cadre de césures entre le M1 et le M2. La mobilité entrante est limitée ce qui est expliqué par la dimension juridique spécifiquement nationale régissant le domaine RH.

L'utilisation du numérique revêt une forme classique avec l'utilisation d'outils pédagogiques (plateforme pédagogique, ressources en ligne, environnement numérique de travail, accès à des salles informatiques...) et la formation aux systèmes d'information des ressources humaines.

La formation est attentive à l'intégrité scientifique pour les étudiants comme pour les enseignants et veille au développement de l'éthique des étudiants : enseignement dédié, logiciel anti-plagiat, respect des droits d'auteurs, charte des examens...

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique s'avère diversifiée : elle est composée à la fois d'enseignants chercheurs spécialisés en gestion des ressources humaines et de professionnels RH sélectionnés au regard de leurs compétences et de leur expérience. Les professionnels assurent environ 25% des heures en Master 1 et 40% en Master 2. La liste des intervenants est fournie et permet d'apprécier l'adéquation entre leurs profils et les modules pris en charge. L'équipe pédagogique dans sa globalité s'investit dans l'approche compétences.

La formation est sous la responsabilité d'un enseignant chercheur qui répartit les rôles, encadre les étudiants, réunit régulièrement les instances de pilotage de la formation. La formation s'appuie sur les moyens administratifs et matériels de l'IAE de Nantes et de l'Université. Un conseil de perfectionnement existe. Il réunit un fois par an l'équipe pédagogique, des professionnels RH et des représentants des étudiants pour faire le point sur l'année écoulée, les améliorations à apporter à la formation. Pour ce faire, il s'appuie sur les informations disponibles (effectifs, données relatives à l'insertion, évaluation des enseignements...).

La composition et le calendrier de réunion du jury sont clairement définis. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites et en accord avec les attendus de la formation. Les règles d'attribution des crédits ECTS sont clairement exposées ainsi que celles de compensation et le principe de la seconde chance est respecté au travers d'une deuxième session. L'engagement étudiant fait l'objet d'une reconnaissance (via une unité d'enseignement en Master 1 par exemple).

Une fiche référentielle des activités et des compétences permet de reconnaître les compétences acquises par les diplômés. La démarche par compétences est bien engagée.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants font l'objet d'un suivi. On constate d'ailleurs que les effectifs sont réduits (entre 13 et 25 étudiants). Les effectifs de M2 et la baisse d'effectifs entre le M1 et le M2 auraient mérité d'être expliqués comme il aurait été opportun de préciser la capacité d'accueil. Les étudiants en formation continue s'ajoutent aux étudiants de formation initiale (flux de quatre à cinq étudiants par an).

La formation est indéniablement attractive (200 dossiers en M1 et entre 70 et 100 dossiers en M2) et les critères de recrutement sont explicités et communiqués.

Le taux de réussite atteint quasiment tous les ans les 100 %.

L'insertion professionnelle des diplômés est suivie grâce au bureau d'aide à l'insertion professionnelle du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation. Les résultats s'avèrent excellents tant quantitativement (100 % à 18 mois et à 30 mois) que qualitativement (adéquation entre la formation et les emplois occupés, embauches en CDI...).

L'évaluation des enseignements est réalisée de manière à la fois qualitative (échange entre le responsable du diplôme et les étudiants) et quantitative (enquête en ligne). Les résultats de l'évaluation sont discutés en conseil de perfectionnement et permettent de faire évoluer la formation. Lequel conseil se réunit une fois par an pour le M1 et pour le M2 sachant que son compte-rendu est diffusé ensuite à la Direction de l'IAE et la CFVU. Outre l'évaluation interne, la formation participe à l'évaluation de l'IAE dans le cadre de la procédure Qualicert.

Résultats constatés

La formation est attractive au regard du nombre de candidatures. Les effectifs sont en revanche limités. Le groupe rassemble à la fois des étudiants en formation initiale et en formation continue. L'alternance est inexistante à ce jour sans que l'on sache pourquoi. Le taux de réussite est excellent et les abandons sont extrêmement rares. Les données chiffrées sur les effectifs auraient pu être plus étoffées et analysées pour permettre d'apprécier leur évolution.

Les données fournies sur l'insertion professionnelle font ressortir la qualité de celle-ci (durée de la recherche d'emploi réduite, pertinence des emplois occupés, bon niveau des salaires, embauche en CDI...).

Les poursuites d'études sont rares avec une orientation vers un Doctorat quand elles existent (deux étudiants en trois ans).

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation débouchant sur une excellente insertion professionnelle
- Un adossement solide à la recherche
- De nombreux liens avec des réseaux professionnels
- Une grande diversité des méthodes et des activités pédagogiques

Principaux points faibles :

- Des effectifs restreints en dépit de l'attractivité de la formation
- L'absence de réflexion sur l'opportunité d'ouvrir la formation par la voie de l'alternance

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Management des Ressources Humaines* apparaît comme une formation de qualité qui dispose de nombreux atouts (adossement à la recherche, partenariats avec le monde socioéconomique, contenu de la formation, méthodes pédagogiques, implication des enseignants chercheurs, réseaux d'anciens, excellente réussite académique et professionnelle des étudiants...). La réflexion sur la démarche compétences est bien engagée. La qualité et la précision de l'autoévaluation fournie méritent d'être soulignées.

Seule l'analyse des effectifs aurait justifié un approfondissement. Il semble par ailleurs étonnant que l'opportunité d'ouvrir la formation par la voie de l'alternance ne soit pas à l'étude ni même simplement évoquée compte tenu des évolutions récentes de la formation professionnelle au niveau national et au regard des relations entretenues avec les entreprises partenaires.

Au surplus, la dimension internationale, déjà présente, pourrait éventuellement être davantage renforcée en développant des partenariats internationaux spécifiques au niveau de cette formation.

Il serait judicieux de réfléchir aux complémentarités avec le parcours droit social et management des ressources humaines du master droit social.

MASTER INTERVENTIONS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales* (IGISM) de l'université de Nantes est une formation professionnalisante en deux ans, ouverte en formation initiale et continue (FI et FC), ayant comme objectif principal de former des cadres dans le secteur de l'intervention sociale. La formation est organisée autour d'un tronc commun d'enseignements et deux parcours : Management des organisations d'intervention sociale & médico-sociale (MOISM) et Conseil en développement d'interventions sociales & médico-sociales (CDISM). Les enseignements ont lieu en présentiel à l'unité de formation et de recherche (UFR) de sociologie de l'université de Nantes et à la cité de la formation Marion Cahour à Rezé .

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de ce master sont doubles: il s'agit tout à la fois de fournir une formation universitaire de niveau bac+5 tout en permettant aux étudiants de valider un diplôme - le Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) - ou un certificat - Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) propres aux formations du travail social. La conception de la mention délivre des méthodes pédagogiques et des évaluations d'apprentissage variées et conformes avec les connaissances et compétences visées. La formation délivre un supplément au diplôme qui présente ces dernières de manière succincte, une amélioration est cependant prévue.

Les enseignements présentés dans les annexes sont cohérents par rapport aux domaines d'intervention visés : sciences humaines et sociales (SHS), sciences santé technologie (SST) et droit économie gestion (DEG). L'imbrication des contenus pédagogiques, des parcours et des diplômes de la mention (Master, CAFDES et DEIS) est cependant peu lisible dans le rapport et devrait être mieux présentée: la lecture du rapport ne permet pas de savoir quels enseignements permettent la validation de tel domaine de formation pour le diplôme d'État ou le certificat, le choix des enseignements communs et comment ceux-ci permettent la validation des diplômes de travail social et du master.

Les conditions d'accès dans le Master sont relativement explicites, notamment pour les étudiants issus de formations en travail social et les titulaires de diplôme d'État, les titulaires d'un diplôme de niveau 5 pouvant passer un diplôme d'université spécifique pour accéder ensuite au master IGISM. Pour les titulaires de licences universitaires, le rapport s'avère moins précis sur les modalités d'accès, même si les grands domaines sont mentionnés.

Les métiers accessibles à l'issue de la formation sont bien décrits grâce à l'accès à l'annexe synthétisant les résultats d'un questionnaire adressé en mars 2015 aux étudiants issus des promotions de 2010 à 2013. Le taux de retour des répondants est suffisamment élevé (2/3 des mails envoyés) pour être considéré comme exploitable. Les données présentées sont cependant anciennes et devraient être actualisées plus régulièrement. Les deux principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi pour ce Master sont les associations gestionnaires (50% des diplômés) et les collectivités locales (près d'un tiers des diplômés). Aucun étudiant du master ne poursuit ses études en doctorat. Des raisons disciplinaires (absence de section du travail social au conseil national des universités) sont exposées pour le comprendre. Le dossier n'interroge pas plus avant cette absence de poursuite en doctorat alors même qu'il est possible de faire une thèse sur le travail social en sociologie.

La formation est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), elle est en cohérence avec les attendus nationaux pour les masters de ce type.

Positionnement dans l'environnement

Le master Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales de l'université de Nantes est la seule formation dans la région Pays de la Loire qui forme à un niveau de cadre les personnes qui vont travailler dans le champ de l'intervention sociale. D'autres formations aux champs de compétences plus élargies existent dans les régions voisines mais ne présentent pas l'avantage d'une offre universitaire de niveau master tant pour l'obtention du DEIS que pour l'obtention du CAFDES. Le master est délivré en partenariat avec l'Association régionale des institut de formation en travail social (ARIFTS), cette proximité est un atout pour les étudiants en

ce qui concerne les débouchés professionnels. En revanche, aucun partenariat n'a été conclu avec des établissements étrangers et les mobilités étudiante et enseignante ne sont pas encouragées par l'équipe pédagogique, ce qui peut se comprendre pour une formation professionnalisante de ce type centrée sur l'intervention sociale. Les enseignements de langues étrangères (anglais) semblent particulièrement minces (3 heures par semaine par mois) pour une formation de niveau master.

Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est essentiellement orienté sur l'intervention sociale, ce qui explique l'absence de poursuite en thèse. Le rapport ne mentionne pas le lien avec un laboratoire de recherche, ni avec une école doctorale. Il évoque comme raison la pluridisciplinarité du master qui ne favoriserait pas les poursuites d'étude en thèse. Les étudiants du master bénéficient cependant des savoirs théoriques des enseignants-chercheurs de différentes disciplines (sociologie, sciences de la gestion, etc.) dans la méthodologie de la recherche, mais l'intégration de leurs recherches dans les enseignements n'est pas évoquée. Aucune information au sujet des formateurs vacataires n'est donnée dans le rapport. Une petite partie de ces intervenants provient de l'Association régionale des instituts de formation en travail social (ARIFTS), mais un tiers sont des intervenants vacataires. Il est impossible de déterminer leur niveau d'étude, même si le document précise que certains ont un doctorat, ce qui peut représenter un gage quant à l'apport de la recherche dans les enseignements.

Les liens avec les milieux socio-économiques sont formalisés seulement par des conventions de stage pour les étudiants en formation initiale. Le master n'apparaît pas avoir formalisé des liens plus forts avec les lieux de stage. Il revendique également placer les étudiants dans une mise en situation professionnelle plutôt qu'un stage proprement dit. Les étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stage et le suivi de celui-ci. Ils doivent réaliser un stage de 8 semaines en M1 et de 16 semaines en M2, ce dernier devant les amener à assumer des tâches d'encadrement dans une structure du travail social. Pourtant, un déficit d'information subsiste sur les stages dans le document dans la mesure où leurs modalités ne sont pas clairement exposées. On peut regretter l'absence d'un document recensant et présentant les stages effectués par les étudiants qui aurait ainsi pu compléter le dossier de manière pertinente. Le rapport d'autoévaluation ne dit rien par exemple sur le cas des étudiants en formation continue ou en alternance à propos de leurs possibilités de réaliser les stages demandés.

Organisation pédagogique de la formation

Le dossier mentionne que le master n'est pas structuré en blocs de compétences. L'offre globale propose un montage avec un croisement des évaluations. Les informations transmises sur ce point manquent de clarté. Donner des exemples sur le fonctionnement des soutenances ou de certaines épreuves ne suffit pas. En termes d'immersion en milieu social ou médico-social, les seules possibilités se trouvent dans les 8 semaines de stage pour les master 1 et 16 semaines pour les master 2. Les explications données sur le fonctionnement du stage, notamment sur l'étude terrain sont difficilement compréhensibles. Le principe de "recherche-action" évoqué dans le document semble pourtant intéressant à première vue, mais il est impossible à ce stade d'en repérer les enjeux. Le dossier mentionne l'utilisation de méthodes pédagogiques diversifiées, mais n'explique aucunement ce point.

En termes de dimension internationale, il n'y a pas d'acquisition de crédits ECTS (European Credits Transfer System) dans le cadre d'échanges internationaux, ni de possibilité de mobilité entrante ou sortante, ni même d'enseignements dispensés en langue étrangère.

Les outils numériques utilisés dans la formation sont assez classiques et finalement peu exploités. Ils sont concentrés autour de la plateforme d'apprentissage en ligne libre MOODLE (Dispositifs MADOC et EXTRADOC). Une formation à titre expérimental est en cours pour obtenir une certification C2I (Certificat Informatique et Internet). La sensibilisation à l'intégrité scientifique et éthique est présente dans le master, mais le document ne donne aucune information concrète sur le sujet.

Pilotage de la formation

Le dossier informe que chaque intervenant de la formation est choisi en fonction de son adéquation avec son domaine d'expertise. L'équipe est pluridisciplinaire et diversifiée: elle comprend des enseignants-chercheurs, des formateurs de l'ARIFTS et des intervenants professionnels vacataires. La présence importante de ces professionnels et des formateurs est *a priori* un gage de qualité et de professionnalisation pour les étudiants. Il est cependant regrettable que peu d'information soient retranscrites quant aux compétences des professionnels même dans les annexes. Il est donc impossible de déterminer si la part des enseignements confiés aux formateurs et aux intervenants professionnels est en accord avec la finalité de la formation car leur discipline et leur niveau de formation ne sont pas renseignés. Pour les intervenants vacataires, le dossier ne précise d'ailleurs pas leur qualité. Il fait état de professionnels de terrain agréés par les autorités de tutelle mais l'annexe dédiée ne précise ni leur domaine ni leur volume d'intervention. Il précise que la liste des intervenants est transmise aux étudiants mais n'explique pas quand ni comment. L'équilibre des cours entre les enseignants-chercheurs (ils forment 49% des effectifs, mais assument 60% du volume des enseignements) et les intervenants extérieurs est assez bon sur les deux années, avec un volume horaire plus important en deuxième année laissé aux professionnels, ce qui correspond à l'objectif d'une insertion professionnelle.

Le rôle du responsable pédagogique n'est pas détaillé, sauf au sein du comité technique et pédagogique (CTP) institué au niveau de la mention. Il ne paraît pas y avoir des responsables d'année alors même que cette fonction est précisée dans les statuts du CTP. L'équipe pédagogique est appuyée par une secrétaire pédagogique. Elle se réunit lors du CTP qui lie l'université de Nantes à l'ARIFTS. Le document n'explique pas dans quelle mesure le CTP tient lieu et place du conseil de perfectionnement, ce qui semble pourtant être le cas. Des délégués étudiants sont présents au CTP qui se réunit deux fois par an. Aucun compte-rendu du CTP n'est annexé.

Les modalités de contrôle des connaissances sont présentées avec des règles d'évaluation qui superposent les parcours, le DEIS, le CAFDES, les formations continues et initiales de telle sorte que l'explication qui en ressort est très peu compréhensible. Une clarification des modalités d'évaluation et de compensation par UE est nécessaire. Le rapport souligne à juste titre la lourdeur du travail demandé pour les étudiants qui doivent tout à la fois valider un diplôme universitaire et des certifications propres au domaine de l'intervention sociale. Ce point d'attention a été retenu par l'équipe pédagogique. La composition du jury de mention n'est pas précisée. L'engagement étudiant n'est pas reconnu dans le master.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la formation sont décrits avec clarté dans le document sur dix années. Ils sont globalement en hausse: ce sont les effectifs d'étudiants en FC qui augmentent tandis que ceux des étudiants en FI sont stabilisés à 15 par année pour des raisons compréhensibles de soutenabilité budgétaire. Le dossier n'explique pas cette augmentation des effectifs en FC.

Une enquête permettant de connaître les postes occupés et le taux de cadres a été menée en 2015, mais ne semble pas avoir été actualisée. Les taux de réussite par année sont très élevés, supérieurs à 93%.

Le dossier ne précise pas les modalités d'amélioration continue sur la base de l'autoévaluation, même s'il faut signaler le rôle du CTP ici et une certaine réflexivité présente dans le document.

Résultats constatés

La mention dispose d'un effectif assez élevé et relativement stable d'environ 90 étudiants par an (M1 et M2) avec une légère hausse sur les cinq dernières années. Son attractivité est donc bonne, notamment pour des professionnels qui cherchent à acquérir une formation de niveau cadre. Le taux de pression du master est inconnu. L'enquête menée en 2015 permet de voir cependant une très bonne insertion professionnelle, avec 61% des répondants qui sont devenus cadres, et des niveaux de rémunération assez élevés. Des données sur le suivi des étudiants du parcours CDISM montrent une insertion professionnelle de 94% 18 mois après la fin de la formation et 100% 30 mois après. La qualité de cette insertion à 30 mois est forte: 78% disposent d'un emploi stable et 67% sont cadres. Ces éléments sont à mettre au crédit de ce master qui semble ainsi avoir trouvé un public et des débouchés prometteurs. Des données plus récentes manquent cependant, et plus particulièrement sur le parcours MOISM. Aucun étudiant n'a poursuivi ensuite ses études en doctorat, et il n'est pas précisé si d'autres en ont poursuivi dans d'autres mentions.

Conclusion

Principaux points forts :

- Un master attractif et original
- Une formation élaborée en partenariat avec l'ARIFTS qui offre la possibilité d'obtenir le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ou le Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
- Une équipe pédagogique équilibrée qui comprend enseignants-chercheurs et praticiens de l'intervention sociale
- Une bonne insertion professionnelle pour les diplômés

Principaux points faibles :

- La faible lisibilité de l'articulation entre le master, le DEIS et le CAFDES dans la mention présentée
- Une formation à la recherche par la recherche peu présente et l'absence de liens entre le master et un laboratoire
- Une absence d'internationalisation de la formation, aussi bien dans les mobilités que les enseignements
- Des informations trop parcellaires sur les statuts des étudiants et leur place dans la formation

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Ingénierie et gestion des interventions sociales et médico-sociales* est une formation qui met en exergue une compétence assumée en matière d'intervention sociale et/ou médico-sociale dans le paysage régional. La formation s'appuie sur une équipe pédagogique diversifiée composée d'enseignants-chercheurs, de formateurs de l'ARIFTS (Association Régionale des Instituts de Formations en Travail Social) et des intervenants professionnels. La signature d'une convention avec l'ARIFTS garantit une coordination entre l'université et l'institut avec la mise en place d'un comité technique et pédagogique. Le rôle de ce dernier dans l'amélioration continue de l'offre de formation doit être renforcé, avec par exemple l'objectif d'adopter la démarche compétences et une utilisation plus large des outils numériques utiles au travail social. L'internationalisation devrait être développée, aussi bien dans les mobilités que les enseignements. La recherche reste trop discrète et ne prend pas la place qu'elle devrait avoir dans une formation de niveau master. La formation devrait assumer un adossement à un laboratoire de rattachement et une école doctorale, et ce en dépit de sa forte inclination vers le secteur social. Concernant le montage pédagogique, les agréments de la mention (DEIS et CAFDES) prennent une place importante sans que la dimension universitaire soit clairement assumée. Une orientation plus forte des objectifs de la mention et des modalités d'évaluation vers la recherche est maintenant clairement attendue.

MASTER MANAGEMENT

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Université d'Angers

Présentation de la formation

Le master *Management* est organisé autour d'un parcours unique dénommé *Métiers du conseil et de la recherche*. Il forme par la recherche aux métiers du conseil et de la recherche exercés en cabinet, en entreprise et dans l'enseignement supérieur. Les cours de M1 étant mutualisés avec ceux d'autres parcours, seule l'année de M2 est véritablement orientée vers cette finalité. Au sein de l'Université de Nantes, le master *Management* est porté par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Nantes. Le master est co-habilité avec l'Université d'Angers ce qui explique la composition de l'équipe pédagogique et la tenue de certains cours à l'IAE d'Angers.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité du master *Management* est de former par la recherche aux métiers du conseil et de la recherche. La formation apporte des compétences à la fois théoriques et méthodologiques.

Le master fonctionne principalement avec des étudiants de formation initiale mais intègre également des auditeurs inscrits en formation continue. Les objectifs, les connaissances et compétences visés par la formation sont clairement définis et communiqués via différents supports aux étudiants et aux différentes parties prenantes.

Le contenu de la formation est détaillé dans le dossier et est cohérent par rapport à la fiche du diplôme inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, par rapport, aux objectifs affichés et à la finalité du diplôme. Le supplément au diplôme n'est pas disponible mais une fiche référentiel des activités et des compétences existe.

La formation permet aux étudiants d'évoluer vers les métiers du conseil en gestion et en management ou vers les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche via une poursuite en doctorat en Sciences de gestion. Ces débouchés sont connus et communiqués.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Management* s'appuie sur son environnement local du fait d'une co-habilité avec l'Université d'Angers et d'un partenariat existant entre l'Université de Nantes et l'école supérieure de commerce Audencia. Au niveau régional, la formation est de ce fait présentée comme étant la seule à proposer une double orientation vers les métiers de la recherche et du conseil là où les universités environnantes proposent des formations centrées sur la recherche. La concurrence se situe donc davantage à un niveau national.

La formation fait preuve d'une bonne articulation formation/recherche. Le contenu des enseignements traduit clairement l'orientation vers la démarche scientifique. Le master s'appuie sur des enseignants-chercheurs publiant appartenant aux laboratoires de recherche en Sciences de Gestion de Nantes (laboratoire LEMNA) et d'Angers (laboratoire GRANEM) ainsi que sur des professeurs de l'école de commerce Audencia. Les autres intervenants sont des consultants eux-mêmes diplômés de ce master ou détenteur d'un doctorat.

Les liens avec le monde socioéconomique sont uniquement présentés à travers le réseau des diplômés qui s'investissent à différents niveaux (enseignement, conférences, insertion professionnelle, accueil de stagiaires...). Des consultants font partie du conseil de perfectionnement pour veiller à l'adéquation entre la formation et les besoins de ces professions. Des informations concernant les axes et terrains de recherche auraient été bienvenues ainsi que la présentation de l'adossement éventuel de la formation à des contrats et des chaires de recherche.

Il n'existe pas de diplôme délocalisé.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée autour d'un parcours unique, conçu en quatre semestres avec une logique de spécialisation progressive. En M1, le master est entièrement mutualisé avec les mentions *Management des ressources humaines*, *Management des systèmes d'information* et *Études et actions marketing*.

En M2, le master offre une formation méthodologique et théorique à la démarche scientifique et à l'activité de conseil. La formation met en œuvre le système européen des ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) pour d'éventuelles mobilités étudiantes. Cette formation par la recherche constitue clairement une première étape vers la réalisation d'un doctorat en Sciences de gestion.

Le master est ouvert en formation initiale et continue mais pas en alternance ni en enseignement à distance. La formation a déjà accueilli des sportifs de haut niveau et peut accueillir des étudiants en situation de handicap. L'obtention du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des études supérieures (VES) est prévue mais ces dispositifs n'ont jusqu'à présent pas été sollicités.

Les responsables de la formation ont mis le diplôme en correspondance avec la fiche *Référentiel des activités et des compétences* proposée par le service d'insertion professionnel mais la démarche par compétences n'est pas encore totalement intégrée.

Les modalités pédagogiques sont diversifiées. Le dossier fournit de nombreux exemples à ce niveau : jeu d'entreprise, études de cas en groupe, travail sur une demande émanant d'une entreprise, lecture d'articles scientifiques, épreuves orales et écrites, et utilisation de logiciels spécifiques. Cette diversité permet aux étudiants de développer des compétences variées.

La sensibilisation à la démarche scientifique est au cœur de la formation. En M1, les étudiants suivent un cours d'initiation à la recherche et un cours de méthodologie de la recherche. En M2, 80% du temps est consacré à la démarche scientifique. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs engagés dans des activités de recherche qu'ils partagent avec les étudiants. Les enseignants-chercheurs fournissent de nombreuses lectures aux étudiants et s'investissent également dans l'encadrement des étudiants pour leurs mémoires. Les 20% du temps de formation restants sont orientés vers l'activité de conseil : ces enseignements sont assurés par des consultants eux mêmes sensibilisés à la démarche scientifique.

Durant le master, les étudiants doivent réaliser deux stages, le premier de trois mois en M1, et le second de quatre à six mois en M2. Les attendus et les modalités d'évaluation sont clairement explicités et bien communiqués aux étudiants. Globalement, la formation prépare bien les étudiants à leur insertion professionnelle et permet aussi des poursuites d'études en doctorat (entre 2 et 5 inscriptions en doctorat sur les 6 dernières années). Des informations sur les structures d'accueil des stagiaires et, en particulier, le nombre de stages à orientation recherche, au sein du laboratoire LEMNA par exemple, auraient pu être fournies.

Différentes actions contribuent à la professionnalisation des étudiants : présence d'intervenants issus du monde académique et du monde professionnel dans l'équipe pédagogique du M2, conférences, entretiens individuels, mises en situation, études de cas, conduite de projets, ou encore participation à des soirées des anciens. Les étudiants sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel par l'équipe enseignante et par l'existence d'un *Career Center* au niveau de l'Université de Nantes. Par rapport à la finalité recherche de la formation, les étudiants ont aussi la possibilité de participer aux séminaires de recherche du laboratoire de Nantes, d'assister aux soutenances de thèses, et de rencontrer des doctorants.

La dimension internationale est présente au sein de la formation. En M1, les étudiants suivent des cours d'anglais ainsi que des enseignements disciplinaires dispensés en anglais. En M2, tous les intitulés de cours sont en français mais le contenu des cours s'appuie en grande partie sur la lecture d'articles scientifiques en anglais. Les étudiants peuvent également suivre les séminaires proposés par l'école de commerce Audencia qui se tiennent en anglais, ainsi que des cours donnés en anglais par des professeurs étrangers invités.

La mobilité étudiante s'organise autour des accords internationaux de l'IAE de Nantes, de l'Université de Nantes et du réseau IAE France. L'acquisition des crédits ECTS fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. La mobilité sortante a lieu avant tout durant le M1 ou dans le cadre de césures entre le M1 et le M2. La mobilité entrante existe également. Les données fournies sont partielles et semblent davantage concerner l'année de M1 mutualisée.

L'utilisation du numérique passe par le déploiement d'outils pédagogiques (plateforme pédagogique, ressources en ligne, environnement numérique de travail, accès à des salles informatiques...) et par la formation à des logiciels liés aux méthodes de recherche (NVivo, Alceste, Gephi, SPSS).

La formation est attentive à l'intégrité scientifique pour les étudiants comme pour les enseignants et veille au développement de l'éthique des étudiants: enseignement dédié, logiciel anti-plagiat, respect des droits d'auteurs, chartes, formations en ligne.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est avant tout composée principalement d'enseignants-chercheurs investis dans des activités de recherche qui assurent 80% des cours en M2, ce qui est cohérent par rapport à l'orientation de la formation. Les intervenants extérieurs assurent les 20% restants en M2. La liste des intervenants est fournie et permet d'apprécier l'adéquation entre leurs profils et les modules pris en charge.

La formation est sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de Nantes et d'un enseignant-chercheur d'Angers compte tenu de la co-habilitation du diplôme. Ils pilotent conjointement la formation, font des points réguliers durant l'année universitaire et réunissent régulièrement les acteurs impliqués dans la formation. Du fait de la présence de plusieurs intervenants sur certains cours, un responsable de cours peut être désigné pour assurer la coordination pédagogique. La formation s'appuie sur les moyens administratifs et matériels des IAE de Nantes et d'Angers.

Des efforts ont été mis en œuvre pour limiter les difficultés ressenties par les étudiants liées à ce rattachement à deux établissements universitaires (inscription administrative dans les deux établissements par exemple pour leur permettre d'accéder aux ressources numériques). Un conseil de perfectionnement se réunit un fois par an et est composé de l'équipe pédagogique, de professionnels et des représentants des étudiants. Afin de piloter au mieux le diplôme, le conseil dispose des informations disponibles tels que les effectifs, les données relatives à l'insertion, ou encore l'évaluation des enseignements.

L'évaluation des connaissances est pratiquée de manière transparente. La constitution et les modalités de réunion du jury sont clairement définies. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites et en accord avec les attendus de la formation. Les règles de validation de la formation et d'obtention des crédits ECTS sont explicitées. Une fiche *référentiel des activités et des compétences* permet de reconnaître les compétences acquises par les diplômés. En M1, une unité d'enseignement permet de reconnaître l'engagement étudiant. En revanche, la démarche par compétences reste à engager et le principe de la seconde chance ne semble pas mis en œuvre.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants font l'objet d'un suivi. Il est néanmoins dommage que les effectifs ne soient pas commentés a minima dans le dossier. On constate en effet que les effectifs sont réduits en M2, entre 10 et 19 étudiants dont une majorité d'étudiants de nationalité étrangère. Les fluctuations d'effectifs et les petits effectifs certaines années sont expliquées par des soucis d'ordre administratif. Le nombre d'étudiants en formation continue n'est pas précisé.

L'IAE de Nantes reçoit une soixantaine de candidatures par an pour cette formation. Les critères de recrutement sont explicités et communiqués mais ne sont pas rappelés dans le dossier.

Le taux de réussite est proche de 100%. Les quelques échecs sont expliqués avant tout par des abandons ou des réorientations dès le début de l'année universitaire.

L'insertion professionnelle des diplômés est suivie grâce au bureau d'aide à l'insertion professionnelle du SUIO (Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation). Les résultats de l'enquête 2020 montrent une très bonne insertion professionnelle quantitativement (100% à 18 mois et à 30 mois) mais aussi qualitativement avec une adéquation entre la formation et les emplois occupés (entre 5 et 10 poursuites en doctorat par an, qui débouchent ensuite sur des postes d'enseignants-chercheurs au sein des universités ou des écoles de commerce ; orientation vers les métiers du conseil en management ou la direction d'entreprises). Compte tenu du nombre d'étudiants d'origine étrangère, il serait intéressant de savoir si ceux-ci restent en France à l'issue de la formation. L'évaluation des enseignements est réalisée de manière à la fois qualitative (échange entre le responsable du diplôme et les délégués étudiants) et quantitative (enquête en ligne). Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. Un ordre du jour est défini en amont et un compte-rendu est rédigé puis diffusé ensuite à la direction de l'IAE et la Commission de la formation et de la vie universitaire. Outre l'évaluation interne, la formation est évaluée dans le cadre de la procédure Qualicert.

Résultats constatés

La formation est globalement attractive avec une soixantaine de dossiers par an pour l'IAE de Nantes spécifiquement mais il est important de noter que plus de 80% des candidatures sont d'origine étrangère ce qui aurait mérité d'être commenté. Les effectifs se situent en moyenne autour d'une quinzaine d'étudiants. Le taux de réussite est bon. Les abandons sont rares et liés à des choix personnels des étudiants.

Les données fournies sur l'insertion professionnelle montrent l'adéquation entre les emplois occupés et la finalité de la formation (100% d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois, poursuite de plusieurs étudiants en Doctorat chaque année, orientation vers la direction d'entreprises ou des postes de consultants en CDI). Les diplômés se déclarent satisfaits de la formation. Il aurait été intéressant de préciser si les diplômés qui poursuivent en thèse bénéficient d'un financement et, le cas échéant, de quel type.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation à et par la recherche de qualité
- Très bonne insertion professionnelle dans les domaines de la recherche et du conseil
- Méthodes et activités pédagogiques variées adaptées aux objectifs de la formation

Principaux points faibles :

- Structuration confuse de la mention, les deux parcours étant très différents et la double localisation Nantes /Angers peu convaincante
- Manque d'analyse sur l'origine des étudiants
- Manque d'informations sur l'adossement à des contrats et chaires de recherche

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Management* apparaît comme une formation de qualité pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la recherche et du conseil. La qualité de la formation et de l'équipe pédagogique qui l'anime contribue à la réussite des étudiants. Les diplômés s'orientent effectivement à la fois vers une poursuite en doctorat en Sciences de gestion ou vers les métiers du conseil en management.

Hormis la poursuite du travail de structuration de la mention, le principal point d'amélioration tient aux données d'effectifs et à l'origine des candidatures : une plus grande mise en valeur des axes de recherches, des terrains d'études et des modalités de financement des activités de recherche (contrats et chaires de recherche) pourraient être un moyen de rendre la formation plus attractive auprès des étudiants, notamment à un niveau régional compte tenu de l'adossement de la formation à deux IAE de l'ouest de la France. Par ailleurs, la réflexion sur la démarche compétences nécessite d'être renforcée.

MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master Management de l'innovation (MI) est dispensé par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Nantes. Il est principalement orienté sur la gestion de projets innovants et sur l'accompagnement des organisations à la transformation et à l'innovation.

Le master est accessible en M1 à des étudiants inscrits en parallèle dans un autre cursus, hors gestion et économie, puis se décline en M2 sous la forme de deux parcours dispensés soit en alternance soit à l'étranger avec le concours de la Foreign Trade University de Hanoi (Vietnam).

Il s'agit d'une formation *double compétence*, très proche des masters Management et administration des entreprises (MAE) dispensés dans les IAE et destinés à des étudiants diplômés d'autres spécialités ou à des professionnels cherchant une formation complémentaire en management.

Analyse

Finalité de la formation

Le master MI proposé ici vise un public à la recherche d'une double compétence en gestion mais souhaitant une spécialisation plus importante qu'un master Management et administration des entreprises (MAE) généraliste. Les métiers visés sont nombreux et correspondent au contenu.

Les enseignements sont en accord avec les objectifs et les compétences précisées dans le référentiel du répertoire national des certifications professionnelles de la mention (capacité à gérer des projets innovants, maîtrise des financements de projets, mise en place d'une stratégie marketing...). S'agissant d'une formation en management de l'innovation, les disciplines abordées sont diversifiées et très souvent vues de manière transversale et complémentaire.

Positionnement dans l'environnement

Au regard des objectifs visés, le choix d'une mention *Management de l'innovation* plutôt que la construction d'un parcours au sein du master MAE n'est malheureusement pas argumenté. Le dossier fait état d'une concurrence importante à l'extérieure de l'université (écoles consulaires, privées), d'où l'intérêt de démarquer la formation par l'ajout au socle des compétences premières, de connaissances plus originales tels que l'expérience utilisateur, ou encore le *design thinking*. Son organisation sous forme d'alternance en M2 apporte également une plus-value importante au master, tout comme le partenariat avec la *Foreign Trade University Hanoi*, avec la mise en place d'un parcours spécifique délocalisé à Hanoi.

Un lien étroit existe entre les recherches des enseignants-chercheurs et le contenu de ce master : l'innovation, la transformation numérique des organisations et l'environnement sont au cœur des problématiques étudiées. L'objectif affiché de professionnalisation des étudiants, implique un faible taux de poursuites d'étude en doctorat et ce, malgré la réalisation d'un mémoire intégrant une exigence de revue de littérature académique.

Le lien avec le monde socio-économique est très développé. De nombreux intervenants viennent du monde socio-économiques nantais et apporte un ancrage fort avec les réalités des entreprises et institutions visées.

Le master est clairement identifié par de grandes entreprises locales, sans que pour autant des conventions de partenariat ne soient signées. Un dispositif Phoenix co-porté par le MEDEF et l'IAE sera effectif pour la rentrée prochaine. Il vise à faciliter l'insertion des étudiants en recherche d'alternance avec des entreprises partenaires. Le parcours organisé au Vietnam bénéficie de collaborations avec l'UNESCO à Hanoi et permet à des étudiants d'accompagner et de mettre en œuvre des projets innovants, sans toutefois que le dossier ne précise spécifiquement l'implication des enseignants-chercheurs et des étudiants.

Organisation pédagogique de la formation

Le contenu de la formation est en cohérence avec la fiche inscrite au répertoire national des certifications professionnelles de la mention Management de l'innovation, et propose des enseignements fondamentaux en gestion et en économie aux étudiants.

La master est organisé autour d'un M1 commun à d'autres mentions, puis de deux parcours en M2 spécifiques. Il est précisé que le M1 est allégé en volume horaire (119h) et qu'il est aménagé sous forme de séminaires notamment programmés les samedis afin de favoriser les inscriptions en double cursus, essentiellement pour les élèves d'écoles d'ingénieurs. Ce parcours allégé interroge sur la possibilité de délivrer le même nombre d'ECTS qu'un M1 en simple inscription. Une phase d'expérimentation est en cours, afin d'offrir aux étudiants la possibilité de suivre la M1 à distance.

Les dispositifs de VAE ou de VES sont disponibles pour ce master, mais le volume de dossier reçus est très faible : deux demandes infructueuses de VAE ont été déposées lors des 3 dernières années.

Le M2 est organisé en alternance, mais les étudiants ne trouvant pas de contrat peuvent s'inscrire sous le régime de la formation initiale. Le nombre d'étudiants qui relèvent de la formation continue n'est pas précisé.

L'approche par compétences est peu présente : aucun lien entre les unités d'enseignements et les compétences à obtenir n'est présenté.

Les modalités pédagogiques apparaissent variées et permettent l'acquisition de compétences clés en management classique et en management interculturel. Le dossier aurait pu être plus exhaustif sur les unités d'enseignement (UE) dispensées et les modalités innovantes d'enseignement. Une précision est toutefois faite sur l'existence de l'*Innovation Campus Day*, marathon créatif de 48h sans toutefois indiquer la proportion des étudiants participants. Des plateformes et des outils numériques sont utilisés, sans que leurs usages ne soient détaillés, ce qui peut questionner au vu de la spécialité de ce master.

Comme déjà indiqué, la formation est fortement orientée vers la professionnalisation des étudiants, notamment en M2 avec une organisation sous forme d'alternance de périodes d'enseignement et de périodes en entreprise. L'équipe pédagogique est composée d'intervenants extérieurs qui dispensent environ 50 % du volume horaire total. La présence d'enseignants-chercheurs est significative. Ils assurent environ 50 % des enseignements. Le lien avec la recherche académique est peu développée mais présente. Elle est abordée au travers de l'écriture du mémoire de fin d'année dans lequel une revue de littérature doit être réalisée. Les étudiants sont formés à l'éthique au cours de leurs enseignements, et leurs productions sont soumises à un logiciel anti-plagiat.

Sur le plan de l'enseignement des langues étrangères, tous les étudiants doivent fournir un score minimal de 780 au TOEIC. Seul le parcours dispensé au Vietnam permet une réelle internationalisation de la formation, l'organisation sous forme d'alternance ne permettant pas de facilement développer d'échanges internationaux. Il n'est pas fait mention de cours dispensés en anglais (ou de cours d'anglais) à l'exception d'un voyage d'étude de 4 jours à l'étranger organisé depuis 2019.

Pilotage de la formation

L'équilibre entre les enseignants et les professionnels est très bon avec 40% d'enseignants-chercheurs, 20% d'enseignants et 40% d'intervenants professionnels. Il est cependant regrettable qu'aucune information ne soit donnée quant aux spécialités des intervenants extérieurs, ce qui ne permet pas de juger de la pertinence des choix de recrutement aux regards des enseignements effectués.

Une réunion annuelle de l'équipe pédagogique est organisée. Le conseil de perfectionnement se tient également une fois par an et réunit les entreprises partenaires, les étudiants et l'équipe pédagogique dans l'objectif de faire progresser la formation. Une évaluation collective est également effectuée en fin d'année via un atelier de co-développement. Le dossier ne donne pas d'exemple d'évolutions permises par ces pratiques. Les modalités d'évaluation des connaissances sont précisées chaque année aux étudiants par l'intermédiaire d'un livret de l'étudiant dans le respect des règles d'attribution des points ECTS. Toutefois, aucune certification n'est délivrée, ni supplément au diplôme. Le dossier fait état d'une évaluation de compétences complémentaires obtenues ou développées par les étudiants sans donner plus de détails.

Dispositif d'assurance qualité

L'IAE de Nantes, comme tous les IAE du réseau IAE FRANCE, dispose de la certification QUALICERT, ce qui implique un suivi qualitatif de l'ensemble des données.

Les chiffres de l'alternance sont connus et suivis, tout comme les taux d'insertion. Ces derniers sont très bons avec une insertion immédiate proche de 60 %, puis de 100 % à 12 mois.

Les diplômés sont membres d'un groupe LinkedIn, ce qui permet aux responsables de suivre le devenir des diplômés et ainsi de juger de l'adéquation entre les postes occupés et la formation proposée. Un blog a été créé afin de permettre une mise en relation des diplômés avec les étudiants actuels.

Résultats constatés

Environ 15 d'étudiants sont inscrits chaque année, principalement issus d'une formation d'ingénieurs, même si le parcours s'ouvre désormais à d'autres formations de l'université.

Le parcours organisé au Vietnam, compte une vingtaine d'étudiants inscrits. Il rassemble des étudiants français et des étudiants locaux.

Il est spécifié que très peu d'abandons sont à déplorer en M2, sans toutefois disposer de chiffre. Nous ne disposons d'aucune information concernant le taux de réussite en M1 et le taux de continuité en M2. Le taux d'insertion est très bon, 100 % à 1 an.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation originale en double compétence spécifique au management de l'innovation
- Organisation de la formation bien adaptée aux emplois du temps des étudiants en double cursus
- Formation accessible en alternance
- Existence d'un parcours au Vietnam permettant une découverte du management interculturel

Principaux points faibles :

- Effectifs faibles
- Mention avec une faible lisibilité par rapport au master MAE
- Manque d'information sur de nombreux points

Analyse des perspectives et recommandations :

La formation est bien structurée, mais elle semble souffrir d'une forte concurrence. Elle semble ainsi friable, comme l'attestent ses faibles effectifs. Le positionnement de la formation au sein du master MAE ou la mise en place de modules communs permettrait d'améliorer la lisibilité du positionnement du master MI, même public et même approche double compétence.

Il serait intéressant de disposer de plus d'informations et d'analyses complémentaires sur de nombreux points et notamment les emplois occupés par les diplômés. Cela permettrait de mieux cibler les partenaires potentiels, les intervenants professionnels et de mieux évaluer l'adéquation entre les objectifs scientifiques visés et l'insertion professionnelle. Cette analyse permettrait également de développer l'approche par compétences encore balbutiante.

MASTER MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Management des systèmes d'information* (MSI) de l'université de Nantes forme en deux ans des cadres généralistes en sciences de gestion et spécialisés dans la transformation des organisations. La formation proposée combine plus particulièrement trois dimensions majeures de la transformation digitale que sont l'insertion des technologies de l'Information dans le business model de l'entreprise et dans tous ses processus, le management de projet et la gestion du changement, ainsi que les métiers de la maîtrise d'ouvrage. Le master est uniquement accessible en formation initiale.

Analyse

Finalité de la formation

Le master MSI forme des cadres disposant d'un socle solide et généraliste en sciences de gestion. La spécialisation en management des systèmes d'information est bien pensée et affiche une bonne complémentarité des contenus relatifs à la conduite de la transformation digitale.

Cette formation répond ainsi avec cohérence à un fort besoin des entreprises ayant pour objectif d'optimiser les atouts qu'offrent les technologies digitales afin d'améliorer leur positionnement sur le marché, ainsi que leur performance décisionnelle et opérationnelle.

La formation possède une fiche inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) accessible aux étudiants. Ils peuvent ainsi facilement visionner les compétences clés du master, ainsi que les nombreux débouchés professionnels clairement établis et en adéquation avec les enseignements dispensés. Le master ne possède pas de supplément au diplôme, mais utilise une fiche spécifique, basée sur la fiche RNCP, enfin d'assurer le suivi des activités et des compétences acquises par l'étudiant.

Le dossier mentionne que la formation ne prépare pas à la poursuite en doctorat.

Positionnement dans l'environnement

La formation est portée par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'université de Nantes et bénéficie de la visibilité et de l'attractivité des IAE. La mention du master est la seule localement et sa forte dimension managériale et organisationnelle la différencie des spécialités homonymes portées par des écoles d'ingénieurs.

Le master est clairement à vocation professionnelle avec un taux d'enseignants issus de monde professionnels de 60% contre 40% par des enseignants ou enseignants-chercheurs. Néanmoins, les atouts de la recherche y sont fortement valorisés puisque la formation s'adosse à l'axe de recherche « numérique et transformation des organisations » du laboratoire d'économie et de management de Nantes (LEMNA), thématique en parfaite adéquation avec la spécialité de ce master.

Le master s'inscrit pleinement dans un paysage régional dynamique ou de nombreuses ESN (Entreprises de Service du Numérique), d'envergure nationale et internationale (Accenture, Cap Gemini, Sopra Steria,...) sont implantées. Un point fort de l'ancrage territorial réside dans l'intégration du partenaire Cap Gemini dans l'équipe responsable du master. Cela permet notamment de garantir l'adéquation de la formation aux besoins du marché.

La mobilité des étudiants est possible via les 50 partenariats internationaux conclus par l'IAE. A cela s'ajoute un partenariat spécifique au master avec le Mack Robinson College de la Georgia State University (GSU) aux USA, qui constitue un atout indéniable. Il aurait cependant été intéressant de disposer du nombre d'étudiants bénéficiaires de ce dispositif. L'enseignement de l'anglais appliqué aux métiers des systèmes d'information occupe une part importante de la formation (environ 25% de la formation), facilitant ainsi la mobilité professionnelle à l'international.

Organisation pédagogique de la formation

La formation s'organise sur quatre semestres avec une montée en compétence progressive et l'acquisition d'ECTS, conformément aux exigences européennes. Le programme de formation est construit autour de blocs de compétences, et conformément au RNCP. La première année est en partie commune avec l'ensemble des masters en sciences de gestion, puis se spécialise progressivement.

Le master propose une validation des acquis de l'expérience (VAE) mais est uniquement accessible en formation initiale et en présentiel. Une réflexion d'organisation, sous forme d'alternance, ouverte aux contrats de professionnalisation et à l'apprentissage, ainsi que la possibilité de suivre la formation à distance pourrait être menée.

Chaque étudiant effectue un stage obligatoire d'une durée minimum de 3 mois en M1 et de 4 mois en M2 sur la période d'avril à septembre. La durée du stage est fréquemment portée à 6 mois en M2 enfin de faciliter l'insertion professionnelle. La plupart des stages de M2 donnent lieu à une embauche en CDI.

Un environnement numérique de travail (MADOC) est utilisé pour de nombreux enseignements.

Les étudiants sont amenés à participer à la réalisation de projets en mode agile, répondant à des besoins exprimés par des entreprises. À cela s'ajoute la participation des étudiants à des ateliers transverses (système d'information et ressources humaines, cybersécurité, atelier collaboratif), les plaçant en situation opérationnelle.

Des étudiants du M2 sélectionnés peuvent également obtenir en double compétence, un diplôme interuniversitaire (DIU) innovation et transformation numérique délivré par l'IAE de Nantes.

Nous pouvons cependant regretter l'absence d'enseignements relatifs aux impacts des technologies de l'information et de la communication sur l'environnement et le développement durable. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) prend une place de plus en plus importante dans les entreprises. Ainsi, former les étudiants à l'éco-TIC, leur permettrait d'intégrer les enjeux de RSE dans la stratégie digitale des organisations. De même, une formation à l'analyse statistique et à l'intelligence artificielle pourrait élargir les débouchés des étudiants, vers les métiers de la gestion et de la valorisation de la donnée.

Les enseignants portent une grande attention au respect de l'intégrité scientifique et de l'éthique, pour la conduite des différents travaux demandés aux étudiants. L'IAE utilise l'outil anti-plagiat Compilatio et les étudiants en sont informés.

Les apports de la recherche sont aussi valorisés par un enseignement exerçant les étudiants à mettre en perspective les apports des publications scientifiques pour les organisations.

L'absence d'une formation à la recherche suffisamment complète pour ouvrir l'accès au doctorat peut néanmoins être regrettée.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est bien équilibrée. Elle est formée par des enseignant-chercheurs et des intervenants issus du monde professionnel en proportions égales (40%) ainsi que de d'un professeur associé (past) et d'un ingénieur de recherche (20%).

Le livret d'accueil permet aux étudiants de prendre connaissance des modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement (UE). En M1, une deuxième session est prévue pour chaque UE. Si besoin, une attestation de connaissances et de compétences est délivrée aux étudiants par le responsable de la formation comme par exemple en cas de recrutement avant réception du diplôme. Des dispenses ponctuelles de cours sont aussi possibles pour les sportifs de haut niveau.

L'organisation, le suivi pédagogique et le recrutement des étudiants sont assurés par les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation tandis que les intervenants professionnels sont consultés sur le contenu de la formation et participent aux conseils de perfectionnement, en juillet pour le M1 et en septembre pour le M2. L'équipe pédagogique est éclairée dans ses décisions par un ensemble d'indicateurs : évolution des effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements.

Dispositif d'assurance qualité

L'assurance qualité de la formation s'appuie depuis 2007 sur le dispositif Qualicert (SGS) propre aux IAE.: chaque année sont établis des tableaux de bord et la formation peut être audité, information malheureusement non communiquée.

L'accès en M1 est sélectif et conditionné à l'examen du dossier de candidature. Ce dossier inclus notamment le passage du score message IAE.

Le processus de recrutement des étudiants se clos par un examen oral devant un jury d'enseignants-chercheurs.

L'université produit également des indicateurs permettant de mesurer l'attractivité de la formation ainsi que l'évolution quantitative et qualitative des flux d'étudiants (taux de boursiers, étudiants étrangers, recrutement externe, etc.). Le taux de réussite et d'échec à la formation, ainsi que le devenir des étudiants sont aussi évalués chaque année. Tous les indicateurs produits sont mis en ligne sur le site institutionnel de l'IAE.

Le conseil de perfectionnement s'appuie sur les évaluations des enseignements pour proposer et mettre en œuvre des actions d'amélioration continues.

Résultats constatés

Les taux de réussite sont élevés en M1 et en M2 (respectivement 90 % et 100 %).

L'enquête réalisée en 2017 affiche un taux de satisfaction des anciens étudiants dans leur poste est excellent et s'explique probablement par un taux d'insertion parfait (100 % à six mois) sur des emplois pérennes (100% en CDI en 2019), permettant des évolutions de carrière significatives (+25 % d'augmentation salariale en 5 ans).

Le master n'était accessible qu'en M2 à sa création en 2014 et jusqu'en 2017. L'adoption d'un cursus en deux ans a mécaniquement doublé les effectifs.

La totalité des étudiants ayant validé le M1 est reconduit en M2 avec un effectif total sur les deux années de 42 étudiants (2018-19).

On observe une tendance à la baisse, faible mais régulière de l'effectif du M2 : -4 % entre les promotions 2017 et 2018, -9 % entre 2018 et 2019, -16% depuis la création du master. Une analyse détaillée permettrait de mieux analyser et comprendre ce phénomène, et éventuellement de mettre en place un certain nombre d'actions correctives.

Conclusion

Principaux points forts :

- Excellente Insertion professionnelle sur un marché porteur et en tension
- Très bon taux de réussite en M1 et en M2
- Possibilité de suivre un semestre de formation dans une université américaine
- Innovations pédagogiques notables

Principaux points faibles :

- Absence de dispositif permettant à une étudiant de poursuivre en doctorat
- Absence d'alternance
- Des compétences laissant trop peu de place aux enjeux de la RSE et des sciences de données

Analyse des perspectives et recommandations :

Une formation solide, très bien organisée, attractivemais avec une tendance baissière. Il y a toutefois des leviers d'amélioration. Il est ainsi nécessaire de mieux faire connaître la gestion des systèmes d'information aux étudiants de licence afin d'améliorer l'attractivité : cela pourrait se matérialiser par un enseignement plus précoce des fondamentaux de cette spécialité et la tenue d'ateliers permettant aux étudiants d'appréhender la réalité des métiers du management des systèmes d'information.

Les organisations intègrent de plus en plus des enjeux de RSE dans leur stratégie. Il conviendrait d'en tenir compte dans la formation, par exemple en intégrant l'éco-TIC dans les processus de transformation.

Intégrer les sciences de données et l'intelligence artificielle dans le programme de formation pourrait renforcer l'attractivité du master. Cela ouvrirait également des perspectives dans les métiers de la gestion et de la valorisation de la donnée.

La place de la recherche devrait être renforcée par la participation des étudiants à des séminaires de recherche organisés par l'axe « numérique et transformation des organisations » du LEMNA.

Une ouverture à l'alternance devrait être étudiée dès le M1 permettrait très certainement d'augmenter l'attractivité de la formation et de simplifier la recherche de stages.

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Management et administration des entreprises* (MAE) est un diplôme historique des IAE (institut d'administration des entreprises) de France. Il vise à former aux sciences de gestion des étudiants ou salariés en recherche d'une double compétence. Il concerne donc des étudiants d'autres filières (ingénierie, droit, filières médicales et paramédicales...), des cadres en activité ou en phase de reconversion. La formation est déclinée en sept parcours dont des parcours dits management double compétences (MDC) en formation initiale en alternance (1), en formation continue (2), en un parcours MDC Chine-Asie (3). Le parcours est également décliné dans le cadre de deux partenariats à Nantes, l'un avec l'École de design de Nantes-Atlantique (4) et l'autre avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU de Nantes, dans un parcours MDC – Management des organisations de santé (5) et d'un partenariat stable avec l'institut de l'agence universitaire de la Francophonie ESFAM de Sofia (Bulgarie) depuis 24 ans (6). Enfin, un dernier parcours MDC plus spécialisé a été développé : parcours Marketing des Produits et Services de Santé (MPSS) en présentiel et en distanciel (7).

Analyse

Finalité de la formation

Les compétences visées s'appuient sur la fiche du répertoire national des certifications professionnelles et correspondent à des compétences de gestion et de management. Elles doivent favoriser l'insertion à des postes d'encadrement ou de pilotage de projet par la double compétence que la formation a pour objectif d'apporter. Les compétences et débouchés visés sont cohérents avec le contenu de la formation.

Positionnement dans l'environnement

La présence de formations analogues dans une grande majorité des 35 IAE de France, et ce depuis la naissance des IAE, confère au master MAE une bonne visibilité nationale. Les partenariats établis d'abord au sein de l'université pour faire valoir le parcours MAE en double compétence (Polytech, faculté de lettres, sociologie et psychologie, faculté de droit et sciences politiques) et le parcours MPSS (faculté de pharmacie, de médecine et école vétérinaire) puis au sein du bassin nantais (Ecole de design, Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU de Nantes) confortent sa position régionale. Enfin, le partenariat avec l'ESFAM de Sofia financée par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et celui avec des universités chinoises (Université de Technologie de Pékin, Université de commerce international et d'économie de Shanghai (SUIBE), Université des études étrangères du Guangdong, Université des études internationales de Jilin et l'Université de Chongqing), pour le parcours MAE Asie-Chine offrent une fenêtre internationale à la formation.

Les enseignants-chercheurs intervenant dans le master assurent l'adossement du master à la recherche puisqu'ils interviennent sur leurs domaines de spécialité. Un module de méthodologie dispensé dans les parcours de la mention offre une familiarisation avec la démarche de recherche.

En plus des pratiques habituelles favorisant la proximité entre le milieu socio-professionnel (interventions de professionnels, conduite de projets, stage), le master MAE est associé à l'opération Phénix, portée par le Medef, visant à rapprocher de l'entreprise des filières universitaires qui en sont traditionnellement éloignées (lettres, sociologie). Cependant, aucun chiffre n'est donné sur le nombre d'étudiants concernés.

L'IAE de Nantes met à disposition de ses étudiants une application facilitant la mise en relation de l'offre et de la demande de stages, d'alternance et d'emploi à travers le *Career Center*.

Organisation pédagogique de la formation

Le master se décline en trois parcours en M1 (Management Double Compétences - MDC- en formation initiale, en formation continue et parcours Chine – Asie) et en sept parcours en M2, présentés plus haut. Des étudiants et auditeurs de la formation continue intègrent directement le M2.

De manière très cohérente, un tronc commun structure la formation, complété par des parcours de spécialisation. Les maquettes présentées en annexe proposent une compilation des enseignements mais ne permettent pas de saisir facilement le pourcentage du volume horaire des spécialités par rapport au tronc commun. La fiche de la formation expose les compétences visées par la formation mais n'est pas organisée selon l'approche par compétences. Une réorganisation des unités d'enseignement de la maquette par blocs de compétences serait judicieuse.

Les parcours MDC Chine – Asie et le partenariat avec l'ESFAM à Sofia participent à l'ouverture de la mention à l'international. Le premier parcours se fait en lien avec de nombreux partenaires chinois, mentionnés dans la présentation de la formation, et ce dès 1997. Cela se concrétise par de la mobilité entrante et sortante pour les étudiants et entrante pour les enseignants. Le second contribue à la formation de cadres francophones, en initialement en provenance d'Europe centrale et orientale, mais avec aujourd'hui l'ambition d'un rayonnement plus large.

La formation en distanciel a permis à l'IAE d'expérimenter et de perfectionner les dispositifs de formation à distance, avec une plateforme dédiée et des outils de travail collaboratifs devenus classiques. On peut signaler l'existence d'un module d'e-marketing demandant aux étudiants de présenter sur des pages web la synthèse des travaux menés dans le cadre des projets tutorés. Ce faisant, les étudiants mobilisent ainsi des supports numériques afin d'accroître leur visibilité professionnelle sur le web, et en particulier sur les réseaux sociaux.

Le dispositif « le fil rouge » est issu d'une ingénierie de formation au management de projets innovants. Il s'agit de solliciter les étudiants afin qu'ils viennent en soutien à des organisations dans la résolution de leurs problématiques d'innovation ou de changement, répartis en équipes interdisciplinaires, mixant les étudiants et/ou auditeurs selon leurs formations. Cette mise en situation réelle permet de relier les enseignements proposés dans différents modules de formation, de leur donner du sens et de les mettre en application sous la supervision d'un enseignant-chercheur. L'équipe pédagogique a pour projet de déployer cette expérimentation à une plus large échelle dans un dispositif baptisé « fil rouge Innovation », à travers un dispositif de formation en « blended learning » déployé par l'intermédiaire d'une plateforme de ressources. La plateforme a également pour vocation à recueillir les projets proposés par les parties-prenantes de l'éco-système local de l'innovation. Cette initiative est intéressante et parfaitement en cohérence avec le projet de la formation. L'exposé d'exemples concrets issus de cette expérimentation apparemment satisfaisante aurait été bienvenu.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels. Le nombre enseignants-chercheurs à intervenir dans le master est conséquent mais les besoins requis par la multiplication des parcours sont couverts par de nombreux intervenants professionnels, dans des proportions significatives : ils assurent environ 50% des enseignements selon les parcours, et représentent environ 75% du nombre des intervenants. Il aurait été souhaitable d'indiquer dans un dossier d'auto-évaluation le point de vue de l'équipe pédagogique sur ce point. Le dossier fait état de la perspective de départs à la retraite d'enseignants investis dans ce master : une diminution de la présence des enseignants-chercheurs serait préjudiciable à la formation. Le dossier signale l'existence d'un conseil de perfectionnement et de procédures qui le régissent mais les documents fournis ne permettent pas d'analyser le rôle et les missions du conseil de perfectionnement et de comprendre la manière dont sont opérés les changements induits dans chacun des parcours. Le dossier fait part de la présence d'outils d'évaluation des enseignements. Il aurait été intéressant de joindre des exemples de retours et de fournir une explication de ce qui en est fait dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Dispositif d'assurance qualité

L'IAE de Nantes Economie & Management est certifié Qualicert depuis 2007, selon une procédure brièvement présentée. Cette accréditation certifie les processus de travail, notamment l'évolution du suivi de effectifs, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de l'auto-évaluation.

Résultats constatés

Les résultats ne sont ni présentés, ni commentés dans le dossier. Il est regrettable que l'évolution des effectifs présentée en annexe ne soit pas commentée, en particulier la baisse des inscrits en M1 (de 73 en 2014-2015 à 56 en 2018-2019) ainsi l'évolution du taux de poursuites d'étude du M1 au M2 (66% en 2014-2015 à 46% en 2017-2018) : pourquoi cette augmentation des départs entre M1 et M2 ?

Le dossier indique que « le devenir des diplômés est analysé » mais il est dommage que cette analyse ne soit pas livrée dans ce dossier d'auto-évaluation. En l'occurrence, on ne peut que constater en annexe une présentation des données sur l'insertion hétérogène, calculée à 89% pour la promotion 2019 du parcours MDC Chine-Asie, annoncée à 95% à 30 mois pour le parcours MDC formation initiale et par alternance, et estimée sommairement pour le parcours MPSS (« la majorité des diplômés trouvent un emploi dans les trois mois »). Il n'y a pas d'autre information pour les quatre autres parcours et rien n'indique qu'elle est analysée à l'échelle de la mention. C'est d'autant plus dommage que les données semblent être favorables à la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Positionnement régional fort établi à l'appui de nombreux partenariats
- Variété importante des publics accueillis rendue possible par la variété des parcours
- Bonne ouverture à l'international à travers des partenariats durables (Chine et Bulgarie)
- Forte expérience dans l'enseignement à distance et dans l'usage des outils numériques

Principaux points faibles :

- Faiblesse de l'auto-évaluation sur des données essentielles comme l'évolution des effectifs, l'insertion professionnelle, notamment pour le parcours MPSS.
- Absence apparent d'appui sur les résultats des conseils de perfectionnement et les évaluations des enseignements pour servir la démarche d'amélioration continue

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master MAE de l'IAE de Nantes présente de nombreux atouts. La restructuration de la formation et de sa maquette selon l'approche par compétences constituera une échéance importante dans l'évolution de la formation. Le conseil de perfectionnement gagnera à exploiter les données à sa disposition, issues de l'IAE et de l'Université (nature de l'insertion professionnelle et des évaluations des étudiants) pour y parvenir. Enfin, alors que se profilent des départs, le renouvellement des postes est nécessaire pour maintenir un niveau d'intervention satisfaisant des enseignants-chercheurs.

MASTER MARKETING, VENTE

ETABLISSEMENT(S)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Marketing, vente* est composé d'une première année, ayant un socle d'enseignement commun avec deux autres masters (elle réunit les étudiants des master *Marketing, vente, Ressources humaines* et *Système d'information*), et d'un parcours en deuxième année *Études et Actions Marketing*. Le master forme les étudiants aux métiers de chargé d'études, chef de produit et responsable marketing. Il est proposé en formation initiale, en M1, et au choix en formation initiale ou en alternance en M2. Le master 2 est délocalisé, en anglais, à l'Université Nationale du Vietnam, à Hanoï.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont clairement annoncés. La formation vise à former des étudiants aux métiers de chargé d'études, chef de produit et responsable marketing. Un seul parcours est proposé: *Etudes et Actions Marketing*, de manière à afficher clairement les métiers auxquels la formation mène.

La formation bénéficie d'un partenariat avec l'école d'ingénieurs agro-alimentaires Oniris pour les projets tutorés.

Le nombre d'heures de cours en M1 est difficile à établir, car la maquette contient deux spécialités, un bloc d'unités d'enseignement, d'options et plusieurs langues vivantes 2 au choix. Le nombre total d'heures de cours affiché dans la maquette est ainsi de 801 heures équivalentes de TD. La maquette du Master 2 comporte 445 heures de cours équivalentes de TD. Toutefois, le décompte d'heures réellement effectuées dans l'ensemble du M1 et M2 est de 780 heures équivalentes de TD.

Les enseignements sont cohérents avec les objectifs annoncés, sauf des options de découverte en M1, dont les cours « Management de la santé » (90 héd) et « Engagement associatif » (45 héd).

Il n'y a pas dans l'immédiat de supplément au diplôme présenté.

Les enseignements sont dispensés à l'Université de Nantes et à Hanoï dans le cadre d'une formation délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau national, il existe des Masters Marketing dans toutes les universités du Grand Ouest (Brest, Angers, Poitiers, La Rochelle, Bordeaux, Tours). Sur le plan régional, des Masters Marketing sont proposés au CNAM (conservatoire national des arts et métiers) de Nantes et dans les écoles de commerce (Audencia, ISEG, IPAG notamment). Depuis 2017, le Master 2 « *Etudes et Actions Marketing* » se positionne en « études marketing », ce qui lui permet de se différencier. Le Master est adossé au Laboratoire de recherche LEMNA (laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes) et les 4 enseignants chercheurs qui interviennent dans le Master publient des articles dans le domaine du marketing. Pour les projets tutorés, le Master est partenaire avec l'école d'ingénieurs agro-alimentaires Oniris dans le cadre du programme ID4Food (plateforme collaborative). Les étudiants peuvent faire un semestre d'études à l'étranger ou une césure, dans le cadre d'un programme Erasmus, ISEP (International student exchange program) ou BCI (Bureau de coopération inter-universitaire) pour les départs vers le Québec, ou d'accords de l'IAE de Nantes bilatéraux, ou encore du réseau IAE France (McGill). Le dossier ne précise pas combien d'étudiants font réellement une mobilité internationale, ni à quel moment dans leurs études.

Organisation pédagogique de la formation

La formation se spécialise progressivement. Le M1 s'organise autour d'un socle commun de cours pour 3 masters (*Marketing, vente, Ressources humaines* et *Système d'information*), suivi de cours de spécialités. Le M2 consiste en un seul parcours « *Etudes et Action Marketing* ». Le contenu des cours est cohérent avec le positionnement du parcours « *Etudes et Action Marketing* ». Les étudiants sont progressivement confrontés au monde professionnel à travers des projets tutorés, des stages ou de l'alternance. La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement professionnel à travers 8 séminaires professionnels (4 en M1 et 4 en M2) dispensés par des spécialistes du Marketing et des études de marché.

En M1, les étudiants font un projet tutoré pour le compte d'une entreprise tout au long de l'année et un stage de 14 semaines minimum. Les étudiants du M2 en FI font un stage de 5 à 6 mois. Environ 33 à 50 % des étudiants font leurs études en alternance. Les alternants passent 2,5 jours par semaine en cours et 2,5 jours par semaine en entreprise. Pendant que les alternants sont en entreprise, les étudiants du M2 en FI font un projet tutoré.

La formation s'appuie sur des outils numériques, dont l'application Mentimeter (quiz, questionnaires sur smartphone), un jeu d'entreprise en ligne, la plateforme MADOC, qui est en réalité Moodle, et la plateforme ID4food. La place de l'international dans la formation paraît faible. 24 heures de cours en M1 sont donnés en anglais, les étudiants peuvent suivre des enseignements d'anglais et/ou de trois langues vivantes. Aussi, l'autoévaluation annonce des possibilités de mobilité internationale, sans toutefois préciser le nombre d'étudiants concernés.

Pilotage de la formation

Le master est sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant-chercheur de Nantes pour la formation en France et d'un autre enseignant-chercheur de l'IAE de Nantes pour la formation délocalisée au Vietnam. Le dossier mentionne un risque dans le renouvellement de plusieurs postes d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, et bientôt en retraite. Sur l'ensemble du M1 et M2, l'équipe pédagogique est composée de 7 enseignants-chercheurs (2 professeurs d'université, 5 maîtres de conférences), donnant 62 % des heures de cours, et de 15 vacataires professionnels, ayant des compétences adaptées à la formation, donnant 38 % des heures de cours. En M1, les intervenants professionnels représentent 25 % des enseignements et en M2 50 %. Une fiche référentiel des activités existe et précise les compétences acquises par les étudiants sur ce cursus. Le dossier mentionne les difficultés à mobiliser les enseignants de l'IAE sur des missions d'enseignement délocalisées au Vietnam. Il existe des conseils de perfectionnement séparément pour le M1 et le M2, qui se réunissent une fois par an. Ils sont bien constitués et les comptes rendus sont clairs. Les modalités de contrôle de connaissances sont claires et annexées au dossier d'auto-évaluation.

Dispositif d'assurance qualité

Le recrutement des étudiants fait l'objet d'un dispositif transparent dans lequel les éléments de décision sont rendus publics. L'attractivité de la formation, si l'on se réfère au nombre de candidatures et d'étudiants inscrits n'est pas très élevée et en diminution. La réussite aux examens en M1 se situe autour de 90% et de 100% en M2. Le devenir des diplômés est analysé.

Résultats constatés

Les effectifs inscrits en M1 et M2 apparaissent un peu faible et en diminution, avec seulement 16 étudiants inscrits en M1 et 19 étudiants en M2, en 2018-2019. Il semble exister une déperdition entre les étudiants inscrits dans le M1 et les étudiants qui s'inscrivent dans le M2. Des enquêtes de suivis de diplôme à 6 mois sont réalisées tous les ans. Le dossier d'auto-évaluation met en annexe une enquête à 30 mois de l'obtention du diplôme de décembre 2017, faite par le SUIO (service universitaire d'insertion et d'orientation), portant sur les diplômés de septembre 2015. Les étudiants diplômés s'insèrent relativement facilement dans la vie active (à six mois, le taux d'insertion est de 80 à 95 % sur les cinq dernières années). Il n'y a pas de poursuite d'études en Doctorat. L'enquête à six mois qui date de 2017 montre une cohérence entre les objectifs du Master et les emplois occupés par les diplômés.

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne préparation progressive à la vie professionnelle (projets, deux stages, alternance)
- Bon taux d'insertion professionnelle
- Méthodes pédagogiques innovantes

Principaux points faibles :

- Effectif d'étudiants faible et en diminution en M1 en 2018-2019
- Difficulté à mobiliser les enseignants sur des missions au Vietnam et concurrence des universités anglo-saxonnes
- Le manque de données sur la mobilité étudiante

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Marketing, vente, parcours Études et action marketing* est cohérent, bien positionné et sérieux. Le point le plus faible étant le nombre d'étudiants inscrits, notamment en M1 (16 en 2018-2019 contre 23 en 2017-2018), il faudrait accroître la visibilité du Master et le nombre de candidatures. Il faudrait aussi fidéliser les étudiants entre le M1 et le M2 par une alternance sur deux années par exemple et une maquette plus cohérente entre les deux années. Il serait intéressant peut-être d'accentuer davantage la possibilité d'une mobilité internationale, soit durant un semestre d'études, soit en césure entre le M1 et le M2. Le parcours délocalisé à Hanoï répond bien aux attentes des professionnels localement et les effectifs sont encourageants. Il faudrait accroître l'implication du corps enseignant dans les missions d'enseignement au Vietnam.

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Monnaie, banque, finance et assurance* (MBFA) a pour objectif de former les étudiants aux métiers de la banque, de la finance et de l'assurance. Ce master comprend quatre parcours rattachés à différents secteurs des industries bancaire, financière et de l'assurance : le parcours *Chargé d'affaire entreprises et gestion des risques* (CAEGR) et le parcours *Shipping-Trading* (ST) qui sont tous deux en formation initiale, le parcours *Banque, chargé de clientèle professionnels* (CCPro) dispensé en alternance, et le parcours *Banque finance assurance international* (BFAI) en formation continue.

La formation dure deux ans au sein des parcours CAEGR, CCPro et ST. Elle est dispensée à Nantes, à l'Institut d'administration économique (IAE), au Centre de formation de la profession bancaire, et à l'École nationale supérieure maritime. Le parcours BFAI, qui dure quinze mois, est délocalisé à Hanoï (Vietnam) et Phnom Penh (Cambodge).

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de ce master sont pertinents et clairement présentés. Les connaissances mobilisées en économie, finance, gestion et droit sont détaillées. A ces connaissances théoriques viennent s'ajouter l'acquisition de compétences opérationnelles spécifiques au secteur bancaire et au secteur maritime, ainsi que des compétences transversales. Il n'existe pas de supplément au diplôme mais une fiche référentiel des activités et compétences est disponible.

Une liste détaillée et claire des métiers accessibles à l'issue de la formation est présentée. La possibilité pour les étudiants de poursuivre leurs études avec un doctorat est également mise en avant. On peut noter toutefois que cette voie n'a été suivie par aucun étudiant depuis 2014.

Par suite de l'arrêt du financement par la Fédération Bancaire Française (FBF) régionale et ses banques adhérentes, le parcours CAEGR n'intègre plus la certification AMF depuis 2019 alors que celle-ci figurait dans la maquette auparavant. Le parcours CCpro intègre dans son programme les certifications AMF et Voltaire. Enfin, le parcours ST donne un accès favorisé aux examens de l'Institute of Chartered Shipbrokers (ICS) de Londres. Globalement, la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) nationale de la mention est en adéquation avec ce qui est proposé par la formation.

Positionnement dans l'environnement

Le master MFBA se rapproche d'autres masters existants au niveau national et régional (dans l'Ouest), spécialisés dans la banque, finance et assurance. Ses points de spécificité sont le parcours ST, unique en son genre, et le parcours BFAI axé sur l'Asie du sud-est et effectué en coopération avec une université vietnamienne (Hanoï) et une université cambodgienne (Phnom Penh).

Au niveau local, le master MFBA partage un socle de connaissances communes et mutualise donc des cours au niveau M1 avec le master *Gestion de Patrimoine* ; ces deux masters résultant de la scission du master *Finance des affaires internationales* en 2017. Des conférences sont aussi partagées ponctuellement avec le master *Economie de l'environnement de l'énergie et du transport* dans le cadre de l'orientation du master autour des thèmes maritimes.

La formation est adossée au Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes-Atlantique (LEMNA) dont les axes de recherches *Défis environnementaux, mer et énergie*, et *Évolution des entreprises et des marchés financiers* sont en lien direct avec les cours dispensés dans les différents parcours. Les différents parcours sont majoritairement portés par des enseignants-chercheurs. Les étudiants sont amenés à réaliser un mémoire académique supervisé par un enseignant-chercheur. Des formations et conférences de formation en recherche sont dispensés dans ce sens.

La formation s'appuie sur de solides relations avec le secteur bancaire (FBF, Banque Public d'Investissement, BNP Paribas, etc.) ainsi qu'avec le secteur maritime. Le master entretient de nombreuses interactions avec la Banque de France tant au niveau des débouchés qu'au niveau de l'organisation de conférences.

Le master MBFA est représenté au sein de réseaux professionnels tels l'association Nantes Atlantique Place Financière regroupant les établissements bancaires, d'assurances et financiers du Grand Ouest. La formation est un des principaux membres de l'association des directeurs d'IUP et de Masters en Banque-Finance-Assurance (ADIM-BFA). Cette association est en relation avec la FBF, la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA), le centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) ainsi que de nombreux acteurs privés. La formation dispose solides liens avec le milieu socio-économique, ce qui facilite la recherche d'emploi des étudiants et facilite les conditions d'embauche.

Le master est bien implanté internationalement avec un parcours délocalisé (BFAI) au Cambodge et au Vietnam. Il est aussi évoqué des liens avec l'Institute Chartered Shipbroker (ICS) sans que cela soit précisé en quoi cela impacte la mobilité des étudiants. La parcours CCPro n'offre pas de dispositifs favorisant la mobilité à l'international en raison des particularités réglementaires propres à la France enseignées dans ce parcours. Les possibilités de mobilité pour le parcours CAEGR ne sont pas précisées.

Organisation pédagogique de la formation

Les parcours CAEGR, CCPro et ST sont conçus en quatre semestres et utilisent le système européen d'unités d'enseignements cumulables. Un tronc commun cohérent avec la fiche RNCP permet de mettre en place un socle de connaissances en économie, finance, gestion et droit. Par la suite, chaque parcours possède ses propres enseignements spécialisés. Les parcours CAEGR et ST sont des formations initiales. Le parcours CCPro propose une formation en alternance. Le parcours BFAI fait figure d'exception car il s'agit d'un parcours délocalisé en formation continue : seul un M2 est proposé (15 mois). Les enseignements sont principalement en présentiel.

Des dispositifs de Validation des acquis de l'expérience (VAE) et de Validation des études supérieures (VES) existent et ont été utilisés par le passé. Cela concerne chaque année deux à trois candidats pour le parcours Shipping Trading, tandis que trois VAE ont été validées pour le parcours CAEGR, et quatre en parcours CCpro depuis la dernière évaluation HCERES. Le master accueille également des candidats en reprises d'études au sein de ses parcours CAEGR, CCPro et ST. La formation a la capacité d'accueillir des étudiants avec tout type de contraintes (à l'exception du parcours délocalisé).

Bien que la formation soit définie par deux référentiels de compétences, une fiche du RNCP et une fiche du Répertoire des Activités et des Compétences (RAC), l'approche par compétences est peu développée. Le seul parcours où des blocs de compétences sont définies est le parcours CCPro, dans le cadre des UE professionnelles. La formation utilise cependant des approches pédagogiques diversifiées (analyse de presse, études de cas, pédagogie inversée, etc.)

Le master a mis en place de solides liens entre la formation et la recherche. Les étudiants sont amenés à étudier et discuter des articles de recherche et se voient proposé une UE « formation à la recherche ». Le parcours CCPro propose également deux modules de méthodologie du mémoire et d'introduction à la recherche. Enfin, chaque étudiant doit réaliser un mémoire académique supervisé par un enseignant-chercheur en fin de M1 et fin de M2. En dépit de ce cadre propice à la découverte du monde de la recherche, aucun étudiant du master ne s'est orienté vers un doctorat au cours des dernières années. Cela n'est cependant pas surprenant, étant donné l'aspect professionnalisant de la formation. Il est cependant regrettable que le doctorat soit présenté comme un choix de dépit (« le marché de l'emploi [...] est suffisamment porteur pour que les étudiants ne s'orientent pas naturellement vers une thèse de doctorat »).

Globalement, il existe une grande variété dans les modalités pédagogiques tant au niveau des enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels de secteurs variés, qu'au niveau des pratiques qui incluent des projets en sus des cours et des travaux dirigés. Le parcours délocalisé BFA est entièrement dispensé en anglais. Les autres parcours se déroulent majoritairement en français. Néanmoins, les étudiants suivent des cours d'anglais et ont accès aux certifications en langue de l'Université de Nantes. Le nombre d'étudiants ayant passé ces certifications en langue n'est pas reporté. La mobilité entrante paraît satisfaisante mais la mobilité sortante semble faible: en première année, seul un à deux étudiant(s) réalise(nt) son premier semestre à l'étranger.

Les outils numériques sont principalement dédiés à la mise à disposition de ressources pour les étudiants et à la formation à l'utilisation des bases de données financières. Dans le cadre du parcours CCPro, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le CFPB fournissent aux étudiants des ressources de type *e-learning*.

Les étudiants sont sensibilisés par les enseignants chercheurs aux considérations éthiques liées à l'activité scientifique. Un logiciel de détection de plagiat est utilisé. Les enseignants et étudiants ont connaissance des sanctions éventuelles en cas de non-respect des principes d'intégrité scientifique et d'éthique.

Pilotage de la formation

Les différents parcours de la formation sont pilotés par 5 enseignants chercheurs et deux enseignants (PAST et contractuel). L'équipe pédagogique est facilement identifiable par les étudiants. Elle est composée d'une faible proportion d'enseignants-chercheurs (22,3% pour l'année 2017-2018) qui assurent 37,6% (chiffres de 2017-2018) des enseignements. La répartition est très hétérogène selon les parcours. De manière cohérente avec les objectifs du master, les enseignants-chercheurs interviennent principalement en M1 tandis qu'une place importante est donnée à des professionnels des secteurs compétents dans le M2.

L'organisation de la formation est bien structurée autour des différents parcours et les différents parcours sont coordonnés. Un certain nombre de réunions réunissent personnel enseignant, personnel administratif et étudiants. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention, seulement au niveau du parcours CCpro. Des conseils d'étude sont mis en place pour les autres parcours. Ces conseils apparaissent moins formels qu'un conseil de perfectionnement. Le conseil des études du parcours CAEGR n'inclut pas les représentants des professionnels. Bien que ces derniers soient conviés lors d'autres occasions, on peut regretter leur absence à cette occasion car elle permet notamment d'avoir une vision plus globale du parcours. Les modalités de contrôle des connaissances, les règles d'attribution des crédits ECTS, les règles de compensation et les dispositions relatives à l'organisation des jurys sont clairement précisées. Elles sont mises à disposition des étudiants à la fois sur l'intranet et sur des tableaux d'affichage. Elles sont également rappelées par oral en début d'année. L'engagement étudiant peut conduire à une dispense d'assiduité à certains cours. Le principe de seconde chance est respecté et clairement expliqué.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, l'attractivité de la formation, les taux de réussite, les taux d'insertion professionnelle et le devenir des diplômés sont disponibles sur toute la période. Des analyses sont également fournies, qui prennent en compte le départ du parcours *Gestion du patrimoine* de la formation en 2017, et qui permettent d'évaluer notamment l'origine des étudiants, leur genre, etc. Ces différentes informations sont mises à disposition par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) de l'Université de Nantes.

Le recrutement se fait sur dossier, suivi d'un oral devant le jury (dont la composition n'est pas détaillée). Les critères de sélection ne sont pas précisés. L'insertion professionnelle peut être analysée grâce aux enquêtes menées par l'Université, et complétées par des dispositifs internes afin de mieux appréhender le devenir des étudiants sortants.

L'évaluation de la formation et des enseignements se fait de manière informelle en fin d'année lors de réunions avec les délégués des étudiants ou lors d'entretiens individuels. Ce choix d'évaluation étant par nature non anonyme, les résultats peuvent s'en trouver affectés.

Il existe au niveau de l'Institut d'administration économique une démarche d'évaluation externe (Qualicert).

Résultats constatés

Le master reçoit un grand nombre de candidatures, ce qui indique sa forte attractivité. Seules l'origine des candidatures du parcours CAEGR sont fournies : elles proviennent en grande partie de l'Université de Nantes mais également d'autres universités en France (80%/20%). Le master compte 29% d'étudiants étrangers ; ce nombre doit cependant être interprété en regard du parcours délocalisé en Asie du Sud Est. Le dossier ne fournit pas de détail quantitatif sur ces parcours. La formation compte 14% de boursiers (malgré un parcours en formation continue et un parcours en alternance).

Les taux de réussite sont supérieurs à 90% et la fidélisation est importante avec un taux de passage en M2 supérieur à 80%. Près de 90% des diplômés trouvent un emploi en moins de six mois. 94% des contrats obtenus sont des emplois stables (CDI, fonctionnaire, etc.). Globalement l'insertion professionnelle est très bonne et, en ce sens, les objectifs du master sont remplis.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une très bonne insertion professionnelle
- Une formation bien intégrée dans le milieu professionnel régional
- Une grande diversité parmi les différents parcours proposés (alternance, formation continue et initiale, délocalisation)

Principaux points faibles :

- Une faible proportion d'enseignants-chercheurs (EC) dans l'équipe pédagogique, et d'enseignements dispensés par les EC
- Une faible mobilité des étudiants hors parcours BFAI
- Le faible nombre de cours en anglais au sein des trois parcours localisés à Nantes

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master MBFA de l'université de Nantes est une formation attractive, présentant une très bonne insertion professionnelle. Renforcer la place des enseignants chercheurs au sein de l'équipe pédagogique apparaît également pertinent et nécessaire. L'approche par compétences devra être généralisée et homogénéisée au sein de la formation. Une augmentation du nombre d'enseignements en anglais serait la bienvenue ainsi qu'une augmentation de la mobilité sortante dans les parcours non délocalisés afin notamment d'accompagner les opportunités de stages et semestres à l'étranger.

MASTER SOCIOLOGIE

Établissement(s)

Université de Nantes

Présentation de la formation

Le master *Sciences humaines et sociales*, mention *Sociologie* de l'université de Nantes dispense un enseignement sociologique à la fois généraliste et professionnalisant, et propose 4 parcours de formation distincts: Terrains, enquêtes, théories (TET) ; Action publique territoriale (ACT) ; Santé et conditions de travail (SCT); et Sciences sociales et criminologie (SSC) développé en partenariat avec l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et sciences politiques. Le master est ouvert en formation initiale et en formation continue. La formation se déroule sur deux ans avec un tronc commun sur les quatre semestres et des enseignements relatifs à un ou plusieurs parcours à chaque fois, permettant une spécialisation progressive. Elle a pour objectif de former des professionnels de la sociologie, en vue d'une insertion professionnelle ou d'une entrée en doctorat. Elle est délivrée uniquement en présentiel au sein de l'UFR de sociologie de Nantes.

Analyse

Finalité de la formation

Les connaissances attendues sont très clairement exposées pour chacun des 4 parcours du master. Les contenus des enseignements permettent de les acquérir. Les compétences, qu'elles soient professionnelles, disciplinaires ou transversales sont détaillées dans le dossier pour chacun des parcours. Une seule fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est fournie pour l'ensemble des parcours du master. La fiche fournie est précise et permet d'apprécier que les compétences visées correspondent bien à la formation et aux parcours du master. Les compétences sont définies dans la fiche RNCP par blocs de compétences. Un supplément au diplôme est fourni pour chacun des 4 parcours. Les emplois visés et les employeurs potentiels sont précisés dans le dossier d'autoévaluation et la fiche RNCP fournie et paraissent en forte cohérence avec la formation, ses objectifs et ses enseignements.

Positionnement dans l'environnement

Le master mention Sociologie est une mention de l'unité de formation et de recherche (UFR) de sociologie de l'Université de Nantes. Au sein de l'établissement, la formation se positionne dans le processus licence-master-doctorat (LMD). Au niveau local, le master de Sociologie ne rencontre aucune concurrence. Au niveau régional, le master se distingue de celui de l'Université de Rennes 2 et de celui de l'Université d'Angers par le choix des parcours proposés. Au niveau national, les parcours de la mention peuvent être proches de ceux proposés dans des régions plus éloignées mais qui ont des niveaux de spécialisation différents (notamment pour le master qui prépare aux métiers de la recherche), ce qui fait du master de Sociologie de l'Université de Nantes une formation originale et non redondante avec d'autres offres de formation.

Les parcours ont été établis en partenariat et mutualisations avec d'autres UFR ou instituts de l'université de Nantes, mais aussi avec des organismes publics de formation. Par exemple, le parcours SSC est dispensé en partenariat avec l'UFR Droit et sciences politiques. Le parcours ACT collabore pour certains modules avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Nantes et avec l'Institut de géographie de l'université de Nantes (IGARUN). Ces partenariats et collaborations sont pertinents et au bénéfice des étudiants.

Le master est adossé à une unité mixte de recherche (UMR) de l'université de Nantes : le Centre nantais de sociologie (CENS). Les interactions de la formation avec l'environnement de recherche sont nombreuses, solides et pertinentes: les étudiants sont amenés à réaliser des recherches individuelles et collectives, à participer à certains événements scientifiques mais aussi à collaborer avec des institutions régionales (archives départementales, Maison des sciences de l'Homme, etc.). Cette forte articulation est également bénéfique pour les étudiants au vu des objectifs de la formation. Le rapport ne mentionne pas de lien avec une école doctorale, ce qui devrait être pourtant précisé.

Le master est également en lien avec son environnement socio-économique, que ce soit par des interventions pédagogiques effectuées par des professionnels, par des propositions d'enquêtes sur du court comme du long terme et pour l'accueil d'étudiants dans le cadre des stages. Les conventions de partenariat concernent essentiellement les liens tissés avec des institutions publiques. Ce lien pourrait être davantage développé et formalisé par des conventions avec le secteur privé.

L'évaluation sur ce point reste globalement positive : les nombreuses interactions, conventionnées ou non, du master avec l'environnement socio-économique sont bénéfiques pour les étudiants en termes de possibilités de stages ou d'enquêtes notamment.

Le master mention Sociologie bénéficie du réseau européen constitué au niveau de l'UFR : les partenariats concernent plus de 20 universités dans une dizaine de pays européens. Des événements sont organisés pour favoriser la connaissance des sociétés étrangères et l'accueil d'universitaires étrangers. Ces partenariats rendent possibles des mobilités étudiantes et enseignantes, entrantes et sortantes. Si les mobilités enseignantes entrantes sont bien renseignées (accueil de quatre universitaires étrangers en 2018-2019, de deux en 2019-2020), le dossier ne précise pas suffisamment le format de leur intervention et leur place dans la mention. Pour les mobilités étudiantes entrantes et sortantes, les données fournies sont parcellaires: deux mobilités sortantes pour le parcours TET en 2017 sont seulement mentionnées.

Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation est précisée, claire et lisible. Un tronc commun à la mention, de dimension variable selon les parcours, est proposé sur les deux années: en M1, il concerne entre 20 et 51% des enseignements (23% pour TET, 51% pour ACT, 38 % pour SCT et 20 % pour SSC), en M2 il représente entre 0 et 27% des cours (22% pour TET, 0 % pour ACT, 11 % pour SCT et 27% pour SSC). Le rapport n'explique pas ces différences. Les nombreuses mutualisations au sein de la mention, mais également avec d'autres mentions de master (géographie, droit), sont cependant établies et paraissent pertinentes dans le sens où elles affirment une dimension sociologique transversale à tous les parcours de la mention et une ouverture disciplinaire. La maquette de la formation permet d'apprécier la spécialisation progressive qui intervient dès le M1 par une offre de cours spécifique à chaque parcours et qui permet de structurer ensuite le cursus de l'étudiant sur les deux années de master.

Les modalités d'enseignement sont classiques pour une formation de niveau master en sociologie. L'équilibre entre les cours magistraux, les travaux dirigés et les séminaires est respecté. L'offre de formation est adaptée aux étudiants de formation continue et initiale. L'accueil des publics de formation continue paraît cependant concerner seulement le parcours SCT en M2, avec cinq étudiants en contrat de professionnalisation et 3 en validation des acquis professionnels (VAP). Le calendrier de ce parcours est adapté pour l'accueil d'alternants. Il n'est pas mentionné si les autres parcours accueillent des étudiants en alternance ou en contrat de professionnalisation. La fiche RNCP est fournie et de qualité.

Au niveau des enseignements, la professionnalisation est présente avec des stages sous conventions obligatoires, soit en M1 soit en M2, selon les parcours. La durée de ces stages est variable selon les parcours : 1 mois minimum en M1 et M2 pour le parcours TET, 3 mois en M1 et 4 mois en M2 pour ACT et SCT, et de 2 à 6 mois en M1 et M2 pour SCC. Le rapport n'explique pas ces différences entre les parcours. Les modalités d'organisation et de suivi des stages sont précisées.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est centrale. Les étudiants sont formés à la recherche et par la recherche. La rédaction d'un mémoire concerne l'ensemble des parcours en M1 et en M2. Le mémoire est adossé à un stage pour les parcours ACT, SCT et SSC. Des enquêtes collectives concernent également tous les parcours.

L'usage du numérique apparaît relativement faible et classique pour ce genre de formation et se résume à la mise à disposition d'un espace numérique de travail et de quelques outils collaboratifs en ligne.

Les langues (anglais ou espagnol) sont enseignées pour chaque parcours sur les 4 semestres. Le volume horaire est très significatif pour le parcours TET (18% du volume horaire en M1, 24 % en M2), moins important pour les autres parcours (entre 8 et 16 %). La mobilité entrante et sortante est possible. Les étudiants sont sensibilisés aux questions d'éthique à travers les séminaires de recherche et l'utilisation d'un logiciel anti-plagiat. Il n'est pas précisé si une charte développe ces enjeux et comment les étudiants sont informés de ces dispositifs.

Pilotage de la formation

Le pilotage est assuré par deux instances : une commission restreinte aux responsables d'années et de parcours qui se réunit au moins deux fois par an pour faire le point, et une commission master élargie qui se réunit deux fois par mois et qui intègre les autres enseignants-chercheurs lors de contextes particuliers (changement de maquette notamment). Des réunions sont également organisées au niveau de chaque parcours par leurs responsables, qui associent enseignants titulaires et intervenants extérieurs, et des moments d'échange avec les étudiants sont proposés régulièrement au cours de l'année. Cependant, les étudiants ne paraissent pas être systématiquement invités aux réunions formelles, ce qui peut être regrettable.

Un conseil de perfectionnement est organisé au niveau de l'UFR de sociologie alors que ces conseils doivent être mis en place au niveau de la mention. L'organisation d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention et de ses parcours est cependant envisagée : cette volonté ne peut être qu'encouragée au niveau de la mention. Le conseil de perfectionnement associe des élus étudiants et des responsables de parcours. La liste précise n'est pas fournie, ainsi il n'est pas possible de savoir si les intervenants extérieurs ou des responsables de structures de l'établissement sont invités à ces conseils. De même, il n'est pas mentionné si ces conseils font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu. La périodicité de ce conseil est peu précise. La présidence est assurée par un intervenant extérieur, le rapport ne précise pas qui.

De manière générale, une clarification semble nécessaire quant au pilotage de la mention: ce dernier apparaît très peu formalisé et les parcours largement indépendants les uns des autres.

La constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys sont précisés. Les règles d'attribution des crédits sont claires, présentées aux étudiants en début d'année et présentes dans le guide de formation disponible sur internet. La mention n'est pas encore organisée autour de la démarche par compétences, même si chaque unité d'enseignements (UE) délivre des compétences spécifiques (qui sont mentionnées dans la fiche RNCP).

Dispositif d'assurance qualité

La démarche d'amélioration continue implique l'ensemble des parties prenantes au master, mais il serait souhaitable que les étudiants participent davantage aux commissions internes à la mention de master et à ses parcours. Elle est clairement à souligner, et se retrouve dans une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) proposée en fin de dossier d'autoévaluation pour chaque parcours.

Les flux d'étudiants sont connus par l'équipe pédagogique et présents dans le dossier d'autoévaluation. La mention connaît une attractivité plus forte depuis trois ans et l'ouverture de nouveaux parcours: 75 candidatures pour l'année 2017-2018, 161 pour l'année 2020-2021.

Les responsables pédagogiques mènent des enquêtes par courriel pour connaître la situation professionnelle des anciens étudiants de leur parcours. Cet investissement des enseignants-chercheurs est à souligner.

Pour ce qui est des modalités d'évaluation des enseignements, celles-ci sont précisées et sont cohérentes avec les attendus et l'objectif de la formation. Le contrôle continu est privilégié, en faisant varier ses formes entre les travaux écrits, oraux, dossiers, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les modalités sont partagées par l'ensemble des parcours, avec une latitude laissée en fonction des spécificités de chacun d'entre eux. En revanche, le dossier n'est pas suffisamment clair sur les modalités d'évaluation des enseignements. Il ne paraît pas y avoir de modalités communes aux spécialités.

La structure de la maquette est lisible et équilibrée, elle est largement diffusée lors de réunions d'information ou sur internet. Cependant, aucune précision n'est apportée pour ce qui concerne la répartition entre les volumes horaires et les ECTS (european credit transfer system) associés. Il serait apprécié que cette information soit fournie. Le supplément au diplôme est fourni en annexe descriptive. Enfin, les modalités de recrutement sont précisées.

Résultats constatés

Les tableaux récapitulatifs des effectifs pour chaque parcours en M1 et en M2, ainsi que les taux de réussite et le devenir des diplômés sont fournis dans le dossier d'autoévaluation et en annexe. L'attractivité de la formation et de ses parcours est assez forte, et surtout, croissante : 75 candidatures en 2017 pour 161 en 2020. Cette hausse des candidatures se traduit dans chaque parcours, mais l'attractivité de ces derniers est différente: relativement forte pour les parcours TET, SCT et SSC, très faible pour le parcours ACT (17 candidats, 15 classés, 9 inscrits). Ce dernier parcours semble d'ailleurs fragile: les candidatures sont peu élevées relativement aux autres parcours, les taux d'abandon et de réussite fluctuants d'une année sur l'autre.

Entre 2017 et 2020, les taux de réussite paraissent en progression, mais ne sont pas présentés de manière systématique dans le dossier d'autoévaluation. En M1, ces taux sont globalement bons, mais fluctuants entre les parcours et les années, par exemple pour le parcours ACT (70% en 2018-2019, 85% en 2017-2018), sans qu'une explication soit proposée. En M2, les taux de réussite apparaissent très bons, quels que soient les parcours.

Des éléments sur le devenir des diplômés sont fournis par les responsables de parcours pour chaque parcours et une analyse est systématiquement proposée. Ces données sont cependant parcellaires car les parcours n'ont ouvert qu'en 2017. Elles montrent une bonne insertion professionnelle après le master, et une bonne qualité d'emploi (niveau cadre, stabilité de l'emploi, etc.). Il est étonnant que ce soient les responsables de parcours qui fournissent les données et non les services de l'établissement. Ce suivi très fin est à mettre au crédit de l'équipe pédagogique. La poursuite en doctorat concerne environ de un à trois diplômés de la mention de master chaque année, ce qui est satisfaisant. Aucun élément sur les soutenance de thèse n'est inscrit dans le dossier.

Conclusion

Principaux points forts :

- Des enseignements bien structurés, équilibrés et cohérents qui favorisent une spécialisation progressive
- Une formation solide à la recherche et par la recherche dans tous les parcours et chaque année
- Une démarche d'amélioration continue cohérente et régulière
- Une attractivité de la formation en progression, sauf pour le parcours ACT
- Des taux de réussite importants

Principaux points faibles :

- Des liens avec le secteur privé peu formalisés.
- Des échanges internationaux peu significatifs pour une formation de cette importance, malgré l'existence de différents dispositifs.
- L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention et un pilotage peu structuré.
- La faible appropriation des nouvelles pédagogies par l'équipe enseignante.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Sociologie* de l'université de Nantes est une formation bien structurée et organisée, qui favorise une spécialisation progressive appréciable au travers des quatre parcours proposés. Le dossier d'autoévaluation est bien fait, complet sur la majorité des points abordés et permet de mettre en lumière le souci des responsables d'être dans une démarche d'amélioration continue. Il serait cependant appréciable d'intégrer plus systématiquement les étudiants dans les lieux de réflexions et d'échanges propres à la mention, et notamment dans un conseil de perfectionnement. Ce dernier devrait être développé au niveau du master et pourrait permettre une meilleure intégration entre des parcours qui semblent fonctionner de manière très indépendante. Une réflexion sur l'attractivité du parcours ACT devrait être engagée. Les liens avec le secteur privé pour les stages et la professionnalisation devraient également être formalisés sous la forme de conventions. La démarche compétences et l'usage des nouvelles pédagogies (en lien éventuellement avec le numérique) devraient pour leur part être davantage appropriés par l'équipe enseignante. De plus, des précisions sur les enseignements dont ont la charge les professionnels extérieurs à l'université seraient appréciées. Enfin, la faiblesse des mobilités étudiantes doit être prise en compte par l'équipe pédagogique afin de favoriser les échanges avec l'étranger.

Observations de l'établissement

Evaluation des formations du champ **SOCIETES**

Observations

[Vague B]
[Campagne 2020-2021]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

IDENTITE DU CHAMP

Établissement : Université de Nantes

Intitulé du champ : SOCIETES

Liste des mentions du champ

UFR	Niveau	Mention
Droit	Licence	Droit
Droit	Licence professionnelle	Métiers du notariat
Droit	Master	Droit de l'environnement et de l'urbanisme
Droit	Master	Droit notarial
Droit	Master	Droit pénal et Sciences criminelles
Droit	Master	Droit privé
Droit/IPAG	Master	Droit public (gestion d'un parcours en M1 et de trois parcours en M2)
Droit	Master	Droit social
Droit	Master	Etudes sur le Genre
Droit	Master	Histoire du Droit et des Institutions
Droit	Master	Justice, procès et procédures
Droit	Master	Etudes Européennes et Internationales (gestion de 7 des 8 parcours de la mention)
IAE	Licence	Economie et Gestion
IAE	Licence professionnelle	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle.
IAE	Licence professionnelle	E-commerce et marketing numérique.
IAE	Master	Comptabilité - Contrôle – Audit
IAE	Master	Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
IAE	Master	Econométrie, Statistiques
IAE	Master	Economie de l'Environnement de l'Energie et des Transports
IAE	Master	Economie et Management Publics
IAE	Master	Gestion des ressources humaines.
IAE/Droit	Master	Gestion du Patrimoine
IAE	Master	Management
IAE	Master	Management de l'Innovation
IAE	Master	Management des Systèmes d'Information
IAE	Master	Management et Administration des Entreprises
IAE	Master	Management et Commerce International
IAE	Master	Marketing, vente
IAE	Master	Monnaie, Banque, Finance et Assurance
IPAG	Licence	Administration publique
IPAG/Droit	Master	Droit Public (gestion d'un parcours en M1)
Sociologie	Licence	Sociologie
Sociologie	Master	Intervention et Développement Social
Sociologie	Master	Sociologie
Sociologie	Master	Civilisation et Sociétés (gestion d'un des 6 parcours de la mention)

Rédacteur(s) :

Nom, prénom : ANTHEAUME Nicolas

Fonction / Corps et grade : Préfigurateur du Pôle Sociétés

Le cas échéant, discipline principale enseignée, autres formations dont il assure la responsabilité : Sciences de Gestion

Téléphone : 02 40 14 17 63

Adresse électronique : nicolas.antheaume@univ-nantes.fr

OBSERVATIONS

En préalable nous souhaitons remercier les experts pour la richesse de leur rapport et les préconisations présentées.

Ce document d'observation sera organisé en quatre sections. Une section pour des observations à l'échelle du champ « Sociétés », une section pour chacune des composantes qui portent les formations de niveau Master au sein de ce champ (Faculté de Droit et des Sciences Politiques, IAE Nantes - Economie & Management, UFR de Sociologie). Au sein des sections relatives aux Masters portés par les composantes, ce sont les observations des responsables de Master et/ou des équipes de direction des composantes qui sont portées à votre connaissance.

1. Observations à l'échelle du champ Sociétés

L'Université de Nantes a fait le choix de structurer son offre de formation en quatre champs, qui correspondent à quatre pôles. Chaque pôle regroupe des composantes qui portent les formations et des laboratoires de recherche. Le pôle Sociétés est une création récente, qui regroupe quatre composantes, dont trois offrent des formations de niveau Master.

Pour ce qui concerne le contrôle des connaissances, il existe un cadre commun, qui est celui de l'Université. L'ensemble des Masters respectent ce cadre commun. Il faut voir dans la diversité des spécificités de contrôle des connaissances de chaque Master du champ Sociétés une adaptation aux caractéristiques de chaque formation. Fixer un cadre commun "Sociétés" au sein du cadre commun de l'Université n'est pas une fin en soi si le cadre commun de l'Université convient. En vertu de la répartition des compétences décidées par l'Université de Nantes, ce sont les composantes, qui portent les formations, qui sont compétentes sur les sujets de contrôle des connaissances.

2. Observations sur les Masters portés par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques

Nous souhaiterions que puisse être mentionné que l'offre de formation n'est complète, concernant l'UFR de droit et des sciences politiques qu'avec les masters d' « Histoire du droit » d'une part, et « Justice, procès, Procédure », d'autre part, tous deux portés par l'Université de Rennes 1.

p. 29 s. : La présentation du master de Droit privé peut parfois paraître sévère (notamment du fait de formulations négatives ou maladroites (ex. p. 31 : « l'équipe pédagogique n'est pas formée, mais elle est sensibilisée sur l'approche par compétences »).

p. 32 (droit privé) et p. 35-36 (droit public) : il semble y avoir une méconnaissance du fait que les étudiants arrêtent volontairement leur cursus au M1 sachant que celui-ci est suffisant pour l'entrée dans les professions qu'ils briguent. Ce qui rejoint une remarque qui peut être faite pour la préconisation de « l'établissement d'une stratégie de sélection claire pour l'entrée en master » (p. 9, §1) qui si elle est bien évidemment entendue pose question dans un contexte où les niveaux requis aux différents concours ne sont pas en adéquation avec la partition L et M (le M1 seul étant exigé, il reste suffisant ; la déperdition est de fait).

p. 39 et 40 (droit social) : C'est l'observation principale que nous formulons. Tant que les multiples erreurs factuelles décrites à la rubrique « erreurs factuelles » ne sont pas corrigées pour le master droit social, nous n'acceptons en l'état ni les résultats constatés ni les conclusions puisque basés sur une mauvaise appréciation/utilisation du document soumis.

3. Observations sur les Masters portés par l'IAE Nantes - Economie & Management

pp. 69-71 (Master Management de l'Innovation)

Les observations portent sur trois points :

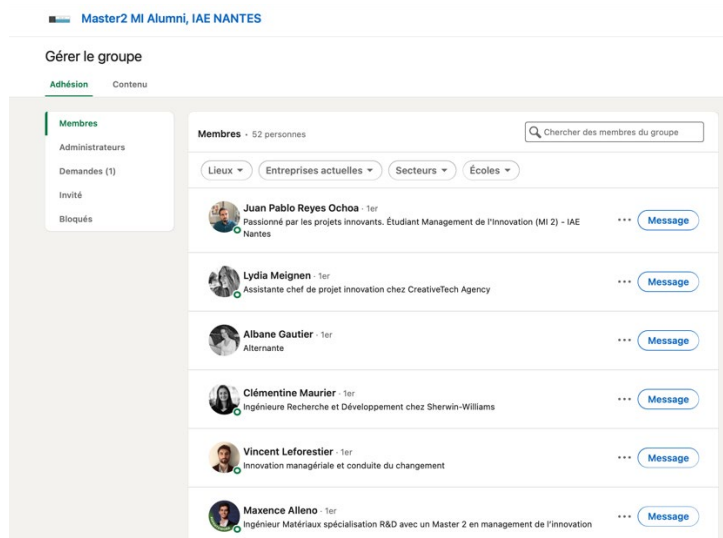
- 1_La relative faiblesse des effectifs
- 2_La distinction MAE / MI
- 3_Le suivi des diplômés
- 4_L'approche par compétences

Effectifs : La mention MI s'organise autour d'un M1MI spécifique qui est un double diplôme pour des étudiants déjà inscrits en M2 dans une autre discipline et une autre composante (En pratique de l'Université de Nantes). En cela, nous assumons et revendiquons une position d'interdisciplinarité précoce et des complémentarités des regards pour aborder des questions d'innovation et de transformation / transition des organisations. Le vivier du M1 s'élargit graduellement (Faculté de biologie, d'histoire, sciences humaines très récemment) mais il est juste de dire qu'il est difficile de l'ouvrir spontanément à tous les étudiants de M2 hors IAE pour des questions de structure et de comptabilité des emplois du temps. Aujourd'hui 18 étudiants sont inscrits en M1. C'est un chiffre que nous voulons faire croître car la demande de partenariat est forte mais les contraintes structurelles et humaines freinent. Pour autant nous sommes pleinement dans le projet de l'établissement Université de Nantes qui prône l'interdisciplinarité et l'hybridation des parcours et des compétences. A ce titre, nous pouvons faire office de laboratoire d'apprentissage pour d'autres mentions.

Historiquement l'IAE a noué des relations avec l'école d'ingénieur Polytech afin de former des ingénieurs / managers aptes à appréhender des contextes et des situations d'incertitude à forte dominante technique mais aussi à piloter des projets d'innovation agile ou à accompagner des collaborateurs dans des stratégies d'intrapreneuriat. Ce partenariat traduit une réalité nationale de l'hybridation très commune entre les cursus ingénieurs et managers. De fait, cette double compétence permet aux diplômé.es du M2MI d'être de véritables opérateurs de transition dans les organisations où ils se trouvent : énergie, social, technologie, banque, transport, accompagnement entrepreneuriat/start-up, etc. Tous ces secteurs emploient aujourd'hui des diplômé.es du M2MI. Enfin, des éléments conjoncturels liés à la réforme de l'alternance et une forte concurrence régionale liée à la forte présence d'écoles privées adossant leur modèle économique sur l'alternance, expliquent aussi que le marché de l'alternance n'est pas élastique mais nécessite aussi beaucoup de suivi. Il est parfois plus compliqué pour les étudiants d'obtenir ce statut et c'est une raison pour laquelle, il n'est pas toujours possible d'avoir une pleine jauge en Master2.

Distinction MAE/MI : Nous nous distinguons de la mention MAE qui est beaucoup plus généraliste et qui de fait ne garantit pas une montée en technicité et en praticité sur la gestion de projet d'innovation complexe, requérant de multiples qualités (humaines, stratégiques et technologiques). Mais cet aspect technique et outils ne suffit pas. Il s'agit aussi de développer son regard sur des situations de gestion. Ce regard nécessite du temps et l'année du M2 permet bien de se transformer individuellement pour gagner en créativité et prise de décision en incertain pour les plus analytiques des étudiant.es et de gagner en rigueur analytique et en gestion de projet pour les plus créatifs(ves). Ainsi, c'est ce double mouvement créativité <-> analyse que nous développons dans le M2MI et qui est permis par un corps d'enseignants-chercheurs spécialistes de ces questions (économie et management de l'innovation au sens large) et d'interventions professionnelles très pointues. Ceci différencie la mention MI d'une mention plus généraliste comme le MAE.

Suivi des diplômés : Malgré ce qui est suggéré, nous suivons bien le devenir de nos diplômé.es. Un groupe linkedin (cf image) faisant office de réseau d'alumni (52 inscrits à ce jour depuis 4 ans) permet à la direction du diplôme de suivre l'évolution des postes occupés et la trajectoire des diplômé.es. L'association (1901) MIND du M2MI, créée en 2019, aura la charge prochaine de structurer le réseau des alumni.



Il est à noter ici, que ce réseau Alumni sert également à sourcer des intervenants de pointe qui reviennent dans le diplôme présenter leur expertise (cours de financement de l'innovation, cours de gestion des communautés d'innovation par ex).

Approche par compétences : Concernant l'approche par compétences, elle est sous-jacente à notre démarche et repose sur la chaîne de valeur d'un projet d'innovation (du management des idées, à la démarche créative, en passant par le marketing, le financement, la protection et la vision écosystémique du projet. Sans oublier une vision prospective et de sourcing des idées). Nous nous assurons que les étudiants maîtrisent les concepts, les outils, les approches et les savoirs être permettant de garantir une efficacité ou à tout le moins un regard éclairé à chaque étape d'un projet d'innovation agile. Ici aussi, c'est une source de différenciation de la mention MAE qui n'insiste aucunement sur tous les éléments de cette chaîne de valeur. Toutefois, nous convenons qu'il nous faut progresser sur cette mise en avant des compétences acquises. Et c'est ce que nous ferons dans le prochain quinquennal.

pp. 78-80 (Master Marketing Vente).

Recherche : Les étudiants sont confrontés à la recherche les étudiants sont confrontés à la recherche grâce à l'exercice du mémoire et aux nombreux cours dispensés par des enseignants-chercheurs qui mobilisent leurs travaux dans les cours dispensés.

International : En ce qui concerne l'international, en M2, trois cours sont dispensés en anglais : Business English (21h CT), Développement à l'international (14hCM) et sociologie (14hCM). Le projet tutoré est également entièrement en anglais (réunions, présentations). L'un des séminaires professionnel est dédié au Marketing international.

Effectifs : Quant à la diminution du nombre d'étudiants elle n'est pas à interpréter comme une tendance mais comme une baisse ponctuelle puisque le M1 réunit 23 étudiants en 2020-21 et que 22 d'entre eux souhaitent s'inscrire en M2 EAM.

4. Observations sur les Masters portés par l'UFR de Sociologie

pp. 61-64 : Master Interventions et Développement Social

Réponses sur :

- la faible lisibilité de l'articulation entre le Master, le DEIS et le CAFDES

- les informations trop parcellaires sur les statuts des étudiants et leur place dans la formation.

Tous les étudiants inscrits dans le dispositif Master IDS, DEIS, CAFDES obtiennent leur Master. Le Master est la colonne vertébrale de la formation. Mais en fonction de leur statut : formation initiale, formation continue, détenteurs d'un diplôme du Code de l'action sociale et des familles, ils peuvent en sus de leur Master IDS préparer un diplôme d'Etat : soit un CAFDES s'ils sont inscrits dans le parcours 1 du Master (MOISM), soit un DEIS s'ils sont inscrits dans le parcours 2 du Master (CDISM), voir schéma ci-après¹.

Quel que soit leur parcours, les étudiants du Master IDS suivent à la fois des cours en tronc commun et en fonction de leur choix des enseignements spécialisés spécifiques à leur parcours de formation.

Réponses sur :

- la faible place de la formation à la recherche

- l'absence de liens entre le Master et un laboratoire.

Ce Master étant par principe pluridisciplinaire il n'ouvre pas aussi naturellement que les Masters disciplinaires à une poursuite d'études en vue d'un Doctorat.

Cependant, le débat est très actuel dans le champ du travail social et de l'intervention sociale, et la question de la création d'une discipline universitaire Travail social a agité et continue à agiter ce secteur, sous la houlette en particulier du Pr Marcel Jaeger, titulaire de la chaire Travail social et d'Intervention sociale du CNAM, qui a récemment mis en place une mention Travail social dans son Doctorat de sociologie. Les étudiants du Master IDS peuvent, s'ils le souhaitent, au sein du Laboratoire de Recherche CENS, poursuivre leurs études vers un doctorat de sociologie consacré au Travail Social et à l'Intervention Sociale.

¹ Le schéma est construit sur les effectifs de deux promotions d'étudiants, ceux qui vont terminer leur formation en juillet 2021 et ceux qui termineront en juillet 2022.

Durant les quatre semestres du Master IDS, la formation à la recherche occupe 80 heures des enseignements et est en particulier proposée par l'application des méthodes de recherche à l'évaluation des politiques publiques.

Du fait de son attachement au Centre Nantais de Sociologie (CENS, UMR 6025), le projet pédagogique du Master IDS reprend l'ensemble des axes de recherche du laboratoire :

1. L'axe 1 qui étudie la dynamique sociale et plus précisément les questions de la justice sociale et d'usage des normes ;
2. L'axe 2 centré sur l'analyse du marché du travail et de l'emploi ;
3. L'axe 3 qui pose la question problématique de la relation entre les catégories administratives et la définition des populations ;
4. L'axe 4 qui interroge les politiques de santé et l'accès aux soins.

Le CENS est depuis 2004 le seul laboratoire au sein de l'UFR de sociologie de l'Université de Nantes. Il est également le seul laboratoire de sociologie implanté sur le territoire de l'Académie de Nantes et sur celui des Pays de la Loire. Il attire à lui des enseignants-chercheurs d'autres institutions que l'UFR de sociologie : UFR STAPS, UCO d'Angers, IMT-Atlantique, IUT et ESPE de Nantes, etc.

Le Cens est fortement inséré dans les réseaux des sciences sociales régionaux - MSH Ange Guépin, Centre d'histoire du travail, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Pays de la Loire, ESO-Nantes (UMR 6590), GIP missions de recherche Droit et Justice, Région Pays de la Loire, Communauté Urbaine de Nantes et nationaux (Association française de sociologie, Association française de sciences politiques). Il répond à des appels d'offre nationaux et européens, coordonne des enquêtes collectives, répond à des demandes d'études sollicitées par des collectivités locales. C'est aussi un lieu de séminaires et d'échanges pluridisciplinaires.

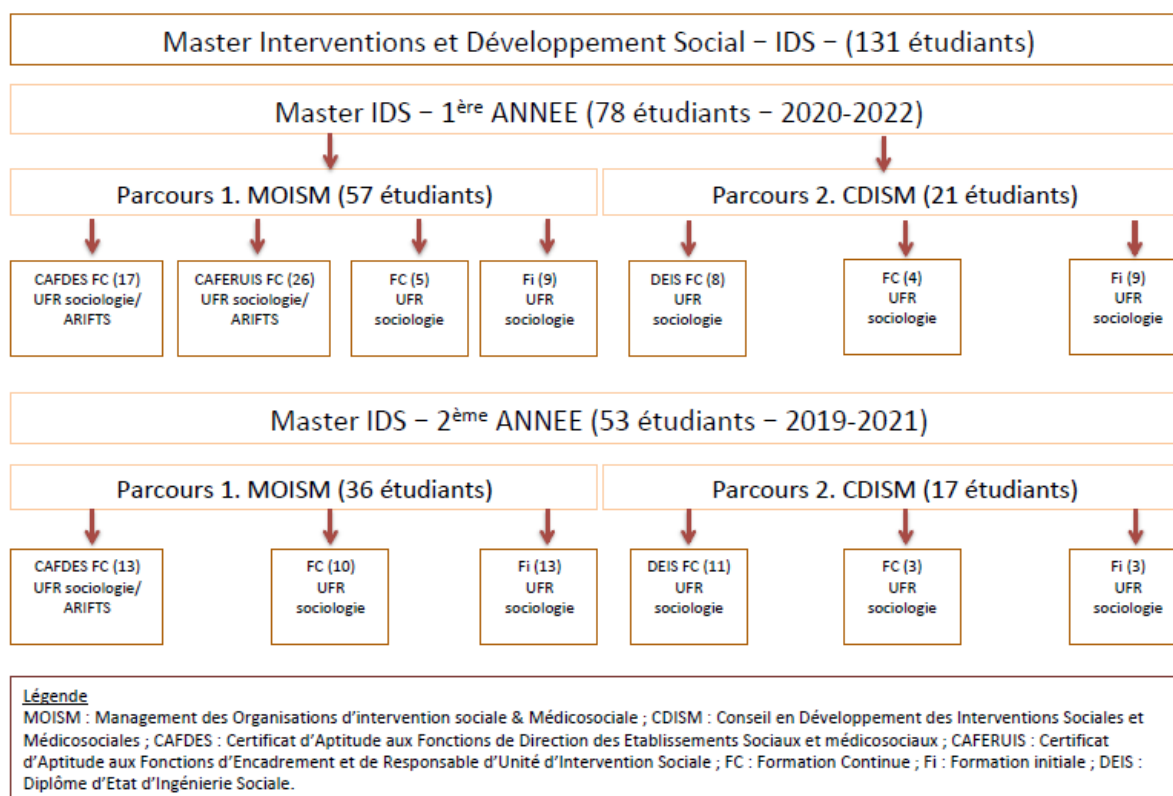
Réponses sur :

- **Absence d'internationalisation de la formation, aussi bien dans les mobilités que dans les enseignements.**

Sur le volet international, le Master IDS possède des points forts et des points faibles inhérents au champ de l'intervention sociale :

Points	Forts	Intégration de la dimension comparative européenne chaque fois que possible : politique du handicap, protection de l'enfance, personnes âgées dépendantes... Nous acceptons des stages réalisés dans des ONG s'ils contiennent une dimension d' <i>intervention sociale</i> .
	Faibles	Nécessairement « faible », dans la mesure où l'intervention sociale dans ses déterminations politiques et donc nécessairement juridiques et économiques, n'est pas immédiatement transposable d'un État à un autre, d'une culture à une autre.

Articulations Master IDS – CAFDES – CAFERUIS – DEIS - (Statuts des étudiants & effectifs)



pp. 85-88 : Master Sociologie

Les réponses et observations portent sur les quatre points faibles relevés dans le rapport :

- 1_ Les liens avec le secteur privé sont peu formalisés
- 2_ L'internationalisation
- 3_ L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention
- 4_ La faible appropriation des nouvelles méthodes pédagogiques par les équipes enseignantes

Les liens avec le secteur privé : des liens forts ont été tissés avec l'environnement socio-économique local, y compris dans le secteur privé, par le biais des interventions de professionnels et de stages. Les différences en termes de lieux de stage perceptibles entre les parcours sont liées aux spécificités de chacun d'entre eux en termes de secteur et débouchés professionnels. Ainsi, dans le parcours SCT (santé et conditions de travail), les stages sont largement réalisés au sein d'entreprises du secteur privé. Ceux des autres parcours le sont davantage au sein d'établissements de droit public (établissements publics, collectivités territoriales...), mais aussi de structures associatives, mutuelles, coopératives, organismes à caractère industriel et commercial... Le renforcement et la formalisation des liens avec le secteur privé vont se poursuivre, dans un souci de diversification des lieux de stage et des possibilités d'insertion professionnelle des étudiants, y compris dans le secteur privé et le monde entrepreneurial.

Internationalisation. Parmi les points faibles, les échanges internationaux ont été jugés peu significatifs pour une formation de cette importance. Or, des dispositifs existent (partenariats avec plusieurs universités étrangères, colloques et manifestations internationales récurrents associant les étudiants de master, chercheurs invités, référent « mobilités internationales », enseignements des langues, stage à Bruxelles...). Par ailleurs, la faiblesse de ces échanges est en partie relative au caractère somme toute récent de cette offre de formation (parcours créés en 2017), ainsi qu'au contexte de crise sanitaire des deux dernières années universitaires ayant entraîné une suspension des mobilités internationales. Cette internationalisation aux multiples enjeux (attractivité, partenariats,

insertion professionnelle des étudiants...) va être poursuivie et approfondie, et plusieurs pistes et leviers sont déjà envisagés.

Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Les étudiants sont consultés à différents niveaux (consultations régulières par les responsables de parcours, conseil de perfectionnement de l'UFR...) ; toutefois, un Conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention est projeté avec la volonté d'une plus grande mobilisation des professionnels et d'une plus forte intégration des étudiants dans les échanges propres au master. Si d'autres priorités se sont imposées ces premières années, avec la mise en place récente de la formation, ouverte à la rentrée 2017, qui a alors particulièrement mobilisée l'équipe pédagogique, puis, ces deux dernières années, avec le contexte de crise sanitaire, cette association plus grande des étudiants aux échanges sur la mention est désormais privilégiée à brève échéance.

La faible appropriation des nouvelles pédagogies par l'équipe enseignante. La diversité des formats et méthodes pédagogiques (pédagogie inversée, autoformation...) caractérise le master ; le recours au numérique y a également été développé, y compris hors confinement et recours au distanciel et à l'enseignement hybride en contexte de crise sanitaire. Il est consubstantiel à certains enseignements (par exemple de traitement des données quantitatives) ; il est également conçu comme permettant d'adapter la formation aux étudiants confrontés aux difficultés à suivre tous les enseignements en présentiel. S'ajoutent l'essor du recours et de la formation de l'équipe pédagogique à différents formats et outils d'enseignement à distance (madoc, bigbluebotton, zoom, powerpoint commenté...) lié au contexte de crise sanitaire qui amènera nécessairement à une réflexion sur les innovations pédagogiques pertinentes.

SIGNATURE

Fait à Nantes le 17 février 2021

The image shows a blue ink signature 'C. Bernault' written in a cursive style. To the right of the signature is the official seal of the University of Nantes, which is circular and contains the text 'UNIVERSITE DE NANTES' at the top, 'B.P. 13522 - 44035 NANTES Cedex 1' at the bottom, and a central emblem featuring a shield with various symbols.

Carine BERNAULT

La Présidente de l'Université de Nantes

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)